

# PARTIE 4

---

## Systemes de productions et débouchés



## 4.1 Les sols, le climat et le potentiel agronomique des sols

Le sol, le sous-sol, l'histoire et la mise en place de la PAC constituent les facteurs déterminants qui expliquent le découpage territorial des différentes productions sur le Pays de Saint-Malo. De plus, la proximité de la côte permet de bénéficier d'un climat littoral naturellement doux qui laisse la possibilité d'avoir une production primeur mais également hivernale.

### ■ La zone littorale

#### AU NORD-EST, LES POLDERS

Terres reprises sur la mer, elles sont constituées de sols profonds de limons argileux – sableux. Ils sont particulièrement intéressants pour la production de légumes de plein champ, comme les carottes, céleris, navets, pommes de terre et récemment les salades. Pour



assurer la rotation et la limitation des parasites, des grandes cultures sont également produites : céréales et maïs grain.

*Vue depuis le Mont-Dol vers le Mont-Saint-Michel, avec les polders – source CA35*

#### LES PRES-SALES DE LA BAIE DU MONT SAINT-MICHEL

La proximité des herbus a permis le développement de la production ovine sous signe de qualité<sup>43</sup> pour quelques exploitations.

<sup>43</sup> Pour plus de précisions, se reporter à la fiche 4.6 sur les démarches qualité

#### EN CONTINUITE, LE MARAIS BLANC

Plus riches en argiles gonflantes (smectites) que les précédentes, ces terres sont également des sols profonds, mais nécessitent souvent des labours d'hiver pour assurer une structuration naturelle des sols. En effet, l'action du gel et du dégel s'accompagne d'une reprise superficielle avant semis de cultures de printemps. Les principales cultures sont des grandes cultures de vente comme le blé, l'orge et le maïs grain, avec des potentiels relativement élevés. Il subsiste quelques élevages bovins laitiers ou viande en limite du marais avec des surfaces en herbe et du maïs fourrage, mais une



bonne partie des exploitations ont développé une autre production complémentaire : élevages avicoles, valorisation à la ferme de produits locaux,

gîtes ou chambres d'hôtes... En bordure côtière, où les terres sont plus sableuses, se retrouvent quelques productions légumières en vente directe : ail de Cherrueix, carottes...



*Le Mont Dol – source CA35*

### **RATTACHE AU MARAIS BLANC, LE MARAIS NOIR**

Zone tourbeuse avec 40 à 90 % d'humus, elle se prête aux productions fourragères : herbe (2/3 surface) et maïs fourrage (1/3 surface) pour alimenter les troupeaux de vaches laitières ou de bovins viande des exploitations se situant sur le pourtour de ce périmètre. Le marais noir est particulièrement engorgé durant la période hivernale, ce qui exclut des utilisations précoces des prairies.



*Roz-Landrieux – source CA35*

### **A L'OUEST, DE SAINT-MELOIR-DES-ONDES A PLEURTUIT**

Ces sols sur schistes sont constitués de zones sablo limoneuses peu à moyennement profondes sur la côte, et de zones de limon sablo-argileuses plus profondes. Les cultures pratiquées sont les choux sous toutes leurs formes (choux-fleurs, choux pommés, brocoli, romanesco...), les poireaux, les pommes de terre...



*Cancale – source CA35*

### **Le « terrain »**

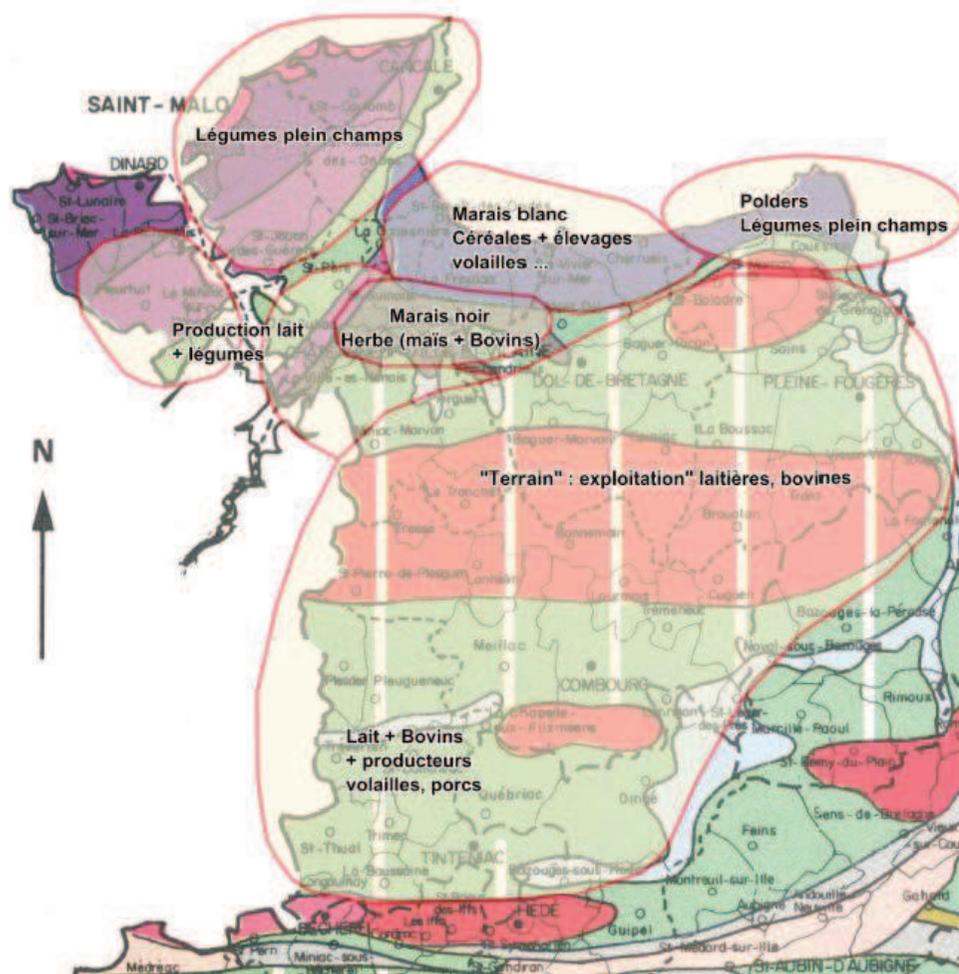


Sous le cordon littoral, se retrouvent plus particulièrement des productions laitières, associant des surfaces fourragères à des grandes cultures. Ces dernières étant plus ou moins présentes en fonction des terres disponibles et des choix de systèmes fourragers.

Deux types de sous - sols y sont présents :

- granitiques (sables argilo-limoneux) : propices à l'herbe, au maïs fourrage et au triticales ; plus hydromorphes l'hiver. Le bocage y est encore fort présent. Les élevages bovins sont majoritairement développés. Le potentiel des terres est très lié à leur situation dans le paysage (plateau limoneux, bas fond hydromorphe, granit affleurant,...)
- schisteux (limon avec argiles ou sables) : propices à l'herbe et aux cultures de vente (céréales, maïs, colza, protéagineux) ; les surfaces des parcelles ont suivi l'évolution de la mécanisation, tout en conservant le bocage. Des productions hors sol coexistent avec les élevages bovins (canton de Tinténiac en particulier).

Schéma des régions agricoles du Pays de Saint-Malo, par types de productions, à partir de la carte géo-pédologique



Source : Carte géo-pédologique du département d'Ille-et-Vilaine, Chambre d'Agriculture 35 - 1986  
Légende page suivante

# LÉGENDE DE LA CARTE GÉO-PÉDOLOGIQUE DU DÉPARTEMENT D'ILLE-ET-VILAINE

ROCHES METAMORPHIQUES		NATURE DU SOL ET QUELQUES CONSÉQUENCES AGRONOMIQUES						
		Profondeur du sol	Charge en cailloux	Texture moyenne de l'horizon labouré (G.E.P.P.A.)	Asphyxie de la plante (période d'engorgement)	Sensibilité à la sécheresse	Fragilité physique (botance, semelle de labour, érosion)	
ROCHES INTRUSIVES	Granite de Larvaux	20 à 50 cm	Cailloux de granite, peu nombreux	Souvent sablo-argilo-limoneuse	Nulla à parfois faible dans le labour (rare)	Dessechant	Peu fragile	
	Migmatite de Saint-Malo	20 à 50 cm	Cailloux de quartz et migmatite assez nombreux	Sablo-limoneuse	Nulla à très faible (rare)	Dessechant	Peu fragile	
	Micaschiste	80 cm à 1 m	Nulla	Limons sablo-argileux à limono-argileux	Faible à intense dans le labour, parfois faible dans le labour (dec-avril)	Non-dessechant	Fragile	
MATERIAUX SEDIMENTAIRES	Granite (granodiorite)	30 à 60 cm jusqu'à 1 mètre ou jusqu'au granite	Cailloux de quartz et de granite assez nombreux	Sablo-argilo-limoneuse	Nulla (rare)	Dessechant	Peu fragile	
		20 à 50 cm	Cailloux de quartz et de granite assez nombreux	Sablo-argilo-limoneuse	Nulla à faible dans le labour (rare)	Dessechant	Peu fragile	
	Ere Quaternaire	Dune marine	Plus d'1 m	Nulla	Sable ou sable calcaire	Nulla		Nulla, mais érosion
		Alluvions marines marais blanc	Plus d'1 m	Nulla	Souvent argilo-limoneux, parfois limon argilo-sableux	Faible à intense dans le labour (dec-avril)	Non-dessechant	Peu fragile (auto-structurations faciles s'il est argileux)
		Zones tourbeuses	Plus d'1 m	Nulla	de 40 à 90% d'humus	Très intense (oct à juillet)	Non-dessechant	Peu fragile
		Alluvions fluviales	Plus d'1 m	Nulla et faible, surtout en quartz en zone de débordement	Limoneuses, localement limono-argileuses, plus ou moins sableuses	Très intense dans le labour (oct à juillet)	Non-dessechant	Peu fragile
		Placages limoneux (principalement région Nord de Fauqueres, bassin de Rennes)	Plus d'1 m	Nulla	Limoneuse 6 à 15% d'argile	Nulla à très faible sous le labour (rare)	Non-dessechant	Fragile
		Sable, grèves Terrasses fluviales	20 à 50 cm	Importante en galets de nature diverses	Limono-sablo-argileuse à limono-argilo-sableuse	Nulla (rare)	Dessechant à très desséchant	Peu fragile
		Calcaire marin	20 à 50 cm	Importante en quartz et fragments de calcaire	Sablo-argileux localement argilo-sableux	Nulla à faible dans le labour (rare)	Peu desséchant	Peu fragile
		Cuvasses ferrugineuses (gres dur de couleur rougeâtre avec lisère plus foncé)	Moins de 30 cm	Importante en cailloux de quartz et de gres ferrugineux	Limoneuse à limono-sablo-argileuse	Faible dans le labour (rare)	Peu desséchant à desséchant	Peu fragile
Ere secondaire	Gres à Dalmenelle monari	40 à 80 cm	Faible en cailloux de quartz et de gres	Limons argilo-sableux devenant argilo-limoneux en profondeur	Intense dans le labour (oct à juin)	Peu desséchant	Peu fragile	
	Schistes quartzites avec ampolites	1 m	Faible en cailloux de quartz et de gres	Limoneuse	Très intense dans le labour (oct-juin)	Non-dessechant	Très fragile	
	Gres de St-Germain s. Ille Schiste à Trandours	10 à 40 cm	Forte en esquilles de schiste et cailloux de quartz	Limons argilo-sableux	Nulla (rare)	Très desséchant	Peu fragile (auto-structurations)	
	Schistes de Poligné Schistes de Riadan (Schiste de dureté moyenne)	Plus de 50 cm	Nulla	Limons argilo-sableux à argilo-limoneux en profondeur	Souvent intense dans le labour	Peu desséchant	Peu fragile (auto-structuration)	
Ere Primaire	Formation des schistes d'Angers (schiste de dureté moyenne)	20 à 50 cm	Très importante en cailloux de gres	Limoneuse à limono-sablo-argileuse	Faible dans le labour, parfois nulle (rare)	Peu desséchant à desséchant	Fragile	
	Formation de gres armoricain lentilles de gres du Chatellier (gres dur très fracturé)	Plus de 50 cm	Faible en cailloux de gres	Limono-sablo-argileuse devenant limono-argileuse à argileuse en prof.	Intense dans le labour à faible sous le labour (oct à juin)	Non-dessechant	Très fragile	
Ordovicien	Formation de Pont-Réan Schiste dur de couleur lie de vin	Nombreux affleurements de schiste moins de 30 cm	Faible	Limons argilo-sableux	Nulla (rare)	Très desséchant	Fragile par érosion	
	Cambrien	Schiste tendre souvent verdâtre et désigné par les agriculteurs comme « ros-pissou » Localement bariés de gres	50 cm à 1 m	Nulla	Limono-sablo-argileuse à limono-argilo-sableuse	Intense dans le labour (oct à juin)	Peu desséchant	Fragile
20 à 50 cm			Locallement cailloux de gres	Limono-sablo-argileuse à limono-sableuse plus ou moins argileuse	Nulla sur surface (rare)	Peu desséchant à desséchant	Peu fragile	
Briovérien		De 60 cm à 1,20 m	Nulla	Limoneuse devenant limono-argilo-sableuse en prof.	Nulla parfois faible dans le labour (rare)	Non-dessechant	Fragile	

Ne sont décrits ici que 1 ou 2 types de sol, les plus représentatifs, par substrat géologique, représentativité pouvant aller de 30 à 50% suivant les substrats

Janvier 1986

CHAMBRE D'AGRICULTURE D'I. et V. 22, av. Janvier RENNES  
Section Pédologie

## ■ Les tendances d'évolutions des systèmes de productions

### LES EVOLUTIONS DES TECHNIQUES DE CULTURES

Les évolutions démographiques et la recherche d'une plus grande efficacité technico-économique des exploitations a conduit peu à peu à un agrandissement des structures agricoles. Ces agrandissements ont notamment permis une restructuration des parcelles et une mutualisation des moyens humains et des outils de production (baisse des charges de mécanisation), ainsi que des rotations équilibrées pour faire face aux besoins des différents ateliers animaux et végétaux.

Les rotations peuvent être diversifiées : introduction du colza ou de cultures légumineuses en dérobées (6 mois) ou pour 2-3 ans (trèfles seuls ou associés, luzerne...), en plus des Cultures Intermédiaires Pièges à Nitrates ou CIPAN (phacélie, moutarde) qui couvrent les sols durant l'hiver. Pour éviter des retournements de prairies, un sursemis de l'herbe est parfois réalisé pour leur renouvellement.

Pour pérenniser les exploitations de moins grande dimension, une des voies à explorer est celle de la diversification, de la transformation des produits de l'exploitation et de la vente directe<sup>44</sup>.

Sur le plan de la mécanisation, les évolutions conduisent à de la simplification et du gain d'efficacité économique. On observe une tendance au non - labour dans les zones de grandes cultures : les options vont de la technique simplifiée au semis direct, avec des outils plus importants pour augmenter les débits de chantiers et limiter le recours à une main d'œuvre de moins en moins disponible. Cette mécanisation s'observe aussi sur les zones légumières dans un objectif de modernisation des exploitations.

---

<sup>44</sup> Se reporter à la fiche 4.7 sur l'économie de proximité pour plus de précisions

## LES CONSEQUENCES DE L'ARRET DES QUOTAS LAITIERS EN 2015

L'évolution de la PAC<sup>45</sup> en 2014 et la suppression des quotas laitiers en 2015 pourraient s'accompagner de changements importants dans les choix de production des exploitations.

A l'heure actuelle, il est encore prématuré de se prononcer sur l'impact de l'arrêt des quotas laitiers en avril 2015.

Les contrats conclus entre producteurs et collecteurs fixeront les quantités de lait à produire. La possibilité de produire plus de lait ne sera pas la même pour tous les producteurs : tout dépendra du statut et de la stratégie du transformateur laitier avec qui ils ont un contrat. Ainsi, une coopérative sera dans l'obligation d'accepter tout volume supplémentaire produit, en revanche, elle pourra en moduler les conditions de rémunérations. Pour ce qui est du transformateur privé, les évolutions tiendront réellement à la stratégie (développement ou non) de celui-ci.

Si possibilités de développement il y a, elles ne seront pas exploitées de la même manière par tous les producteurs. Plusieurs scénarios se dessinent. Certains se contenteront de maintenir la production à son niveau actuel. D'autres optimiseront la valorisation de leur outil de travail en augmentant la production pour saturer les équipements de l'exploitation (bâtiments, salle de traite, ouvrages de stockage des déjections, terres consacrées aujourd'hui aux cultures céréalières destinées à la vente). D'autres encore investiront dans ces mêmes équipements pour développer la dimension de leur exploitation.

Cette libération des quotas laitiers viendra se conjuguer à la tendance déjà initiée de regroupement et/ou de confortation des exploitations.

---

<sup>45</sup> Se reporter à la fiche 4.3 sur la PAC pour plus de précisions

## **LES EVOLUTIONS SUR LE BASSIN LEGUMIER**

Sur la zone légumière de Saint-Malo, l'évolution du marché de la pomme de terre, et notamment le développement des capacités de stockage sur les bassins de production de pomme de terre de consommation, a entraîné une forte baisse des surfaces de pomme de terre primeur.

Les rotations et les assolements ont donc évolué : les doubles cultures pomme de terre/chou se font plus rares et les crucifères dominent sur la zone.

Comme pour les autres productions, on assiste depuis une dizaine d'années à un agrandissement des exploitations avec de plus en plus de structures à plusieurs associés qui se modernisent et se spécialisent. L'augmentation des surfaces se traduit essentiellement par une augmentation des surfaces en légumes et par une augmentation de la main d'œuvre salariale.

## 4.2 Les productions animales et végétales par OTEX

### ■ Les productions végétales particulièrement représentées dans le Pays

Répartition des exploitations par OTEX<sup>46</sup> (orientation technico-économique) en 2010 – Ensemble des exploitations

	Pays de Saint-Malo	Ille-et-Vilaine	Bretagne
<b>Grandes cultures (céréales, oléoprotéagineux, légumes)</b>	<b>26 %</b>	15 %	16 %
<b>Maraîchage, horticulture, cultures fruitières et autres</b>	<b>6 %</b>	3 %	4 %
<b>Bovin lait</b>	<b>27 %</b>	35 %	30 %
<b>Bovins viande et mixtes</b>	<b>9 %</b>	12 %	10 %
<b>Ovins, caprins, autres herbivores</b>	<b>9 %</b>	8 %	7 %
<b>Porcins, volailles, autres hors sol</b>	<b>11 %</b>	16 %	24 %
<b>Polyculture, polyélevage, autres</b>	<b>12 %</b>	11 %	10 %

#### Chiffres clés du Pays

**39 % des moyennes et grandes exploitations ont une orientation de production en bovins lait**

**22% en grandes cultures**

Près de sept exploitations sur dix pratiquent au moins une activité d'élevage sur le Pays de Saint-Malo.

Plus en détail, plus d'un quart des exploitations se spécialisent dans la production bovin lait. Cette production

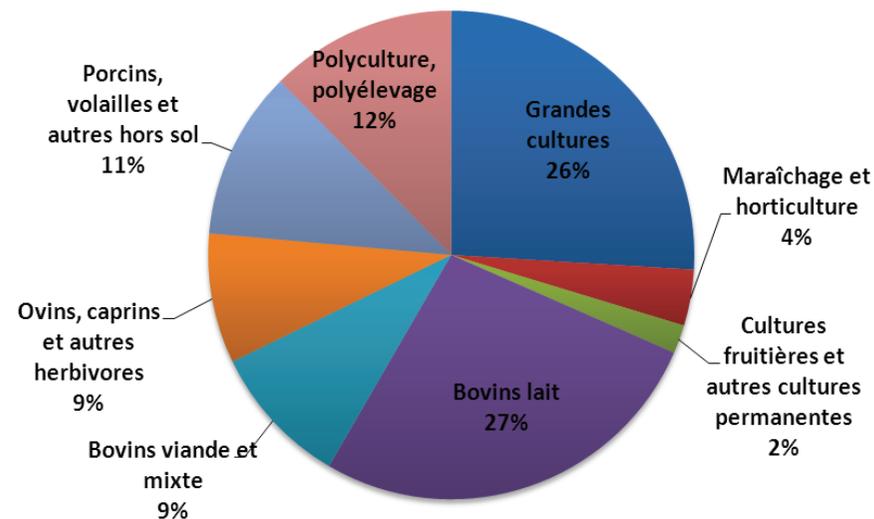
est moins représentée qu'en moyenne départementale (35 %).

9 % pratiquent l'élevage bovin viande spécialisé ou mixte lait-viande et 9 % élèvent des ovins ou des caprins. Globalement, l'élevage herbivore apparaît moins représenté dans le Pays qu'à l'échelle du département. 12 % des exploitations pratiquent la polyculture et/ou le polyélevage (11 % pour l'Ille-et-Vilaine).

De même, l'élevage hors sol concerne 11 % des exploitations, ce qui est moins que la moyenne du département.

Le poids important des productions végétales caractérise donc le Pays. Les grandes cultures, catégories qui regroupe les céréales, oléoprotéagineux et les cultures générales (dont une part de légumes), constituent l'activité dominante d'un bon quart des exploitations du pays (Ille-et-Vilaine : 15 % des exploitations seulement). 6 % des exploitations se spécialisent en maraîchage, horticulture et cultures fruitières, ce qui est supérieur à la moyenne départementale (3 %).

Des sols fertiles et la présence localement de la coopérative Terres de Saint Malo, opérateur économique dédié aux productions légumières, expliquent en partie cette sur-représentation des exploitations spécialisées en productions végétales.



Source : Agreste et Agreste DRAAF Bretagne, Orientation technico-économique des exploitations, Recensement agricole 2010, ensemble des exploitations, périmètre des 74 communes du pays avec estimations

<sup>46</sup> Se reporter à la fiche Définitions pour plus de précisions

## Orientation technico-économique de la commune



La carte ci-dessus représente l'orientation technico-économique principale des exploitations des différentes communes. Le Pays de Saint-Malo s'illustre par le poids des "autres grandes cultures" (principalement les légumes) et de la polyculture sur le nord du département, avec la présence de l'aviculture sur deux communes. Sur la partie plus au Sud du Pays, le polyélevage, l'élevage bovin et la polyculture-élevage sont les systèmes de production prédominants.

## La conjoncture économique fait évoluer les productions

Les fluctuations de la conjoncture agricole de ces dernières années se répercutent dans le paysage agricole du territoire du Pays de Saint-Malo par des réorientations ou des arrêts de production. Les évolutions des orientations technico-économique (Otex) des exploitations traduisent ces tendances.

### Évolution du nombre d'exploitations par OTEX au sein du Pays de Saint-Malo entre 2000 et 2010

	Pays de Saint-Malo	Ille-et-Vilaine	Bretagne
<b>Ensemble</b>	<b>-37 %</b>	<b>-35 %</b>	<b>-33 %</b>
Grandes cultures (céréales, oléoprotéagineux, légumes)	<b>-36 %</b>	-16 %	-15 %
Maraîchage, horticulture, cultures fruitières et autres	<b>-4 %</b>	-22 %	-15 %
Bovin lait	<b>-41 %</b>	-35 %	-34 %
Bovins viande et mixtes	<b>-38 %</b>	-44 %	-43 %
Ovins, caprins, autres herbivores	<b>-51 %</b>	-49 %	-50 %
Porcins, volailles, autres hors sol	<b>-28 %</b>	-33 %	-28 %
Polyéculture, polyélevage, autres	<b>-34 %</b>	-35 %	-39 %

Source : Agreste, Orientation technico-économique des exploitations, Recensement agricole 2010, ensemble des exploitations, périmètre des 74 communes du pays avec estimations

Le monde agricole se fait régulièrement l'écho d'une "végétalisation" des territoires, c'est-à-dire l'abandon d'activités d'élevage au profit des productions végétales plus rentables et moins astreignantes. A première vue, les résultats du Recensement agricole ne laissent pas encore entrevoir ce phénomène à l'échelle du Pays : l'évolution du nombre d'exploitations spécialisées en grandes cultures ne diffère pas de l'évolution moyenne du nombre d'exploitations agricoles du Pays de Saint-Malo.

## ■ Une tendance à la diminution des exploitations spécialisées en élevage

Évolution du nombre d'exploitations spécialisées en productions végétales ou animales\* entre 2000 et 2010

	Pays de Saint-Malo	Ille-et-Vilaine	Bretagne
<b>Productions végétales</b>	<b>-32%</b>	-17 %	-15 %
<b>Productions animales</b>	<b>-40%</b>	-38 %	-36 %

\* : les exploitations de polyculture, polyélevage n'ont pas été intégrées au classement, cette catégorie correspond en effet aux exploitations qui pratiquent exclusivement la polyculture ou le polyélevage, ou bien à la fois la polyculture et le polyélevage. Il n'est donc pas possible de les rattacher à l'une ou l'autre des catégories de ce tableau.

Source : Agreste, Recensement agricole 2010, ensemble des exploitations, périmètre des 74 communes du pays avec estimations

Lorsque les exploitations sont classées selon que leur orientation dominante est l'élevage ou la production végétale, les évolutions calculées laissent entrevoir une diminution plus marquée du nombre d'exploitations spécialisées dans l'élevage (baisse de 40 % du nombre d'exploitations) que dans les productions végétales (-32 %). Il semble bien y avoir un phénomène de déclin plus prononcé des productions animales. L'observation à plus long terme permettra de déterminer s'il correspond à une "végétalisation" de l'agriculture.

Plus en détail, les statistiques du recensement agricole témoignent d'un relatif maintien du nombre d'exploitations spécialisées en maraîchage, horticulture et cultures fruitières entre 2000 et 2010, contrairement aux évolutions enregistrées aux échelles de la Bretagne et de l'Ille-et-Vilaine. La spécialisation légumière locale, et la qualité des terres pour ces cultures, contribue au maintien de ces exploitations.

La diminution du nombre d'exploitations ovines et caprines, plus forte que la baisse moyenne du nombre d'exploitations du Pays, reste conforme aux évolutions régionale et départementale.

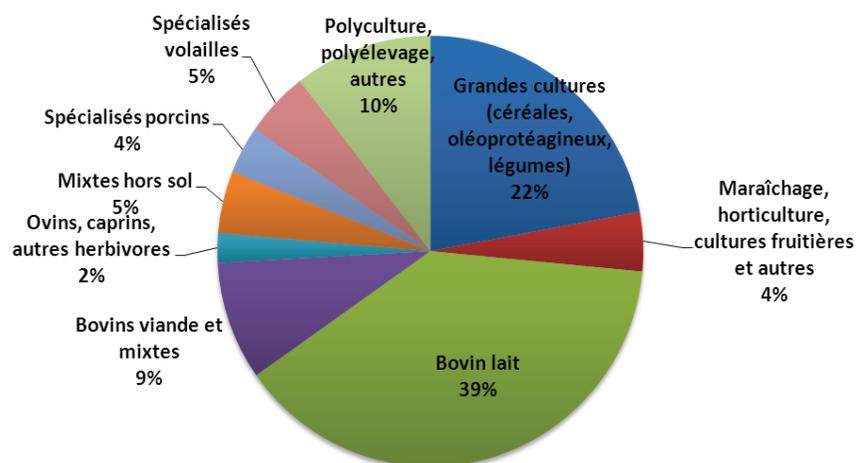
## ■ Focus sur les exploitations dites « professionnelles »

En complément de cette analyse qui porte sur l'ensemble des exploitations agricoles, un focus est proposé sur les exploitations considérées comme "professionnelles" (c'est-à-dire les exploitations "moyennes et grandes" dans le Recensement agricole). L'analyse porte sur le périmètre du Pays de Saint-Malo dans sa configuration de 2012, en raison du secret statistique, les données correspondantes aux communes des Iffs, Saint-Brieuc-des-Iffs et Cardroc, qui ont rejoint le Pays en 2014, n'ont pas pu être ajoutées.

Répartition des exploitations moyennes et grandes par OTEX en 2010

	Pays de Saint-Malo		Ille-et-Vilaine	Bretagne
	Nb expl.	%	%	%
Grandes cultures (céréales, oléoprotéagineux, légumes)	<b>208</b>	<b>22 %</b>	6 %	9 %
Maraîchage, horticulture, cultures fruitières et autres	<b>42</b>	<b>4 %</b>	3 %	4 %
Bovin lait	<b>365</b>	<b>39 %</b>	49 %	38 %
Bovins viande et mixtes	<b>84</b>	<b>9 %</b>	9 %	7 %
Ovins, caprins, autres herbivores	<b>21</b>	<b>2 %</b>	2 %	1 %
Mixtes hors sol	<b>44</b>	<b>5 %</b>	7 %	6 %
Spécialisés porcins	<b>34</b>	<b>4 %</b>	8 %	13 %
Spécialisés volailles	<b>46</b>	<b>5 %</b>	6 %	12 %
Polyculture, polyélevage, autres	<b>99</b>	<b>10 %</b>	10 %	10 %

Répartition des exploitations moyennes et grandes par OTEX en 2010 sur le Pays de Saint-Malo



Source : Agreste DRAAF Bretagne, Recensement agricole 2010, exploitations moyennes et grandes

### SAU moyenne des exploitations moyennes et grandes par OTEX en 2010

	Pays de Saint-Malo	Ille-et-Vilaine
Grandes cultures (céréales, oléoprotéagineux, légumes)	58,8 ha	60,8 ha
Maraîchage, horticulture, cultures fruitières et autres	11,1 ha	11,7 ha
Bovin lait	76,4 ha	68,8 ha
Bovins viande et mixtes	73,5 ha	67,0 ha
Ovins, caprins, autres herbivores	32,5 ha	34,4 ha
Mixtes hors sol	88,3 ha	77,7 ha
Spécialisés porcins	43,7 ha	52,4 ha
Spécialisés volailles	41,7 ha	36,4 ha
Polyculture, polyélevage, autres	89,8 ha	80,2 ha

Source : Agreste DRAAF Bretagne, Recensement agricole 2010, exploitations moyennes et grandes

En comparaison à la répartition constatée pour l'ensemble des exploitations (y compris les petites exploitations), quelques différences apparaissent :

- la proportion des exploitations moyennes et grandes spécialisées en grandes cultures s'avère légèrement moins importante. Ainsi, cette catégorie regroupe un nombre élevé de petites exploitations, qui peuvent être gérées par des pluriactifs notamment.
- la part des exploitations professionnelles spécialisées en bovin lait est nettement plus élevée : cette production astreignante (contrainte de la traite deux fois par jour et sept jours sur sept) est moins représentée au sein des petites exploitations. De même, l'élevage hors sol paraît très légèrement sur-représenté chez les exploitations moyennes et grandes (13 %).
- à l'inverse, la proportion des exploitations moyennes et grandes classées dans la catégorie "Ovins, caprins, autres herbivores" se révèle sensiblement inférieure à celle constatée pour l'ensemble des exploitations (2 % contre 9 %). Ces productions sont donc sur-représentées au sein des petites exploitations.

Les exploitations du Pays de Saint-Malo qui sont spécialisées en production bovin lait exploitent des superficies supérieures à la moyenne départementale<sup>47</sup>, de même que les exploitations bovins viande et mixtes, spécialisées volailles, mixte hors sol et polyculture-polyélevage. La SAU moyenne des exploitations du Pays qui sont spécialisées en maraîchage, horticulture ou cultures fruitières est similaire à la moyenne départementale. Les exploitations de l'Otex grandes cultures mettent en valeur une SAU inférieure de 2 ha à la moyenne du département : la sur-représentation des exploitations légumières au sein du Pays peut, en partie, expliquer cet écart.

En raison de la non-disponibilité de l'information sur la SAU moyenne en 2000 des exploitations moyennes et grandes en fonction des OTEX, l'analyse de l'évolution 2000-2010 n'a pas pu être réalisée.

<sup>47</sup> Pour plus de détails sur les surfaces moyennes exploitées, se reporter à la fiche 3.2 sur les statuts et taille des exploitations

## 4.3 Les productions animales

	Effectif ou capacité (2010)	Evolution 2000 - 2010	Part de l'effectif / département
Production laitière <i>réf. laitières, en 1000 litres</i>	165 529	8 %	nd
Vaches laitières <i>nombre de têtes</i>	25 125	-12 %	10 %
Vaches allaitantes <i>nombre de têtes</i>	5 584	5 %	18 %
Veaux de boucherie <i>capacité d'accueil des élevages</i>	5 431	-24 %	6 %
Porcs à l'engraissement <i>capacité d'accueil des élevages</i>	74 805	-1 %	8 %
Truies mères présentes	6 753	-14 %	6 %
Poules pondeuses d'œufs de consommation <i>nombre de têtes</i>	263 001	-5 %	ss
Volailles de chair <i>surface des bâtiments d'élevage en m<sup>2</sup></i>	77 018	-21 %	11 %
Ovins <i>nombre de têtes</i>	4 543	-32 %	26 %*
Caprins <i>nombre de têtes</i>	1 211	-4 %	ss
Equidés <i>nombre de têtes</i>	914	30 %	19 %

Source : Agreste, Recensement Agricole 2000 et 2010, champ des moyennes et grandes exploitations

\*Estimation Chambre d'Agriculture d'Ille-et-Vilaine

### Chiffres clés du Pays

**123 678 UGB (Unité Gros Bovin) en 2010, toutes productions confondues**

**La production annuelle de lait sur le Pays de Saint-Malo satisfait la consommation de produits laitiers annuelle moyenne de 459 600 personnes, soit 3 x la population du territoire**

**La production annuelle d'œufs de consommation permet de nourrir 2,3 x la population**

## ■ L'élevage bovin lait



L'évolution à la baisse du nombre d'exploitations spécialisées en production bovin lait se révèle plus marquée que l'évolution moyenne enregistrée aux niveaux régional et départemental. La décennie 2000-2010

aura été marquée par la poursuite de la mise aux normes des bâtiments d'élevage au travers du PMPOA<sub>2</sub>. Celle-ci, dont l'objet est de limiter les impacts de l'élevage sur l'environnement, a conduit les élevages à investir pour respecter les nouvelles réglementations mais aussi pour moderniser leur outil de production. Certains éleveurs, proches de la retraite, ont décidé de ne pas mettre aux normes leur exploitation, ce qui a pu conduire à la non-reprise de leur exploitation au moment de la cessation, l'outil n'étant plus viable.

Par ailleurs, au cours des dernières années, les exploitations laitières ont été ballottées par des marchés tour à tour favorables puis en crise. La suppression des quotas laitiers qui interviendra le 31 mars 2015 génère également son lot d'incertitudes pour une filière historiquement très encadrée par la puissance publique. Malgré l'implantation locale d'une entreprise agroalimentaire laitière (la laiterie de Saint Malo, détenue par la Sill), dans un contexte territorial moins propice à l'élevage, ces fluctuations et incertitudes ont pu pousser un nombre plus important d'éleveurs à cesser l'activité.

Cependant, il convient de nuancer l'analyse. Le recul marqué du nombre d'exploitations laitières peut refléter plusieurs phénomènes : la disparition d'exploitations spécialisées "bovin lait", les arrêts de la seule activité laitière mais la poursuite de l'activité agricole ou bien le relatif développement des ateliers annexes de l'exploitation. Dans ces deux derniers cas, l'exploitation n'est plus comptabilisée comme exploitation bovin lait spécialisée. Ainsi, la moindre diminution du nombre d'exploitations "bovins viande et mixte" et

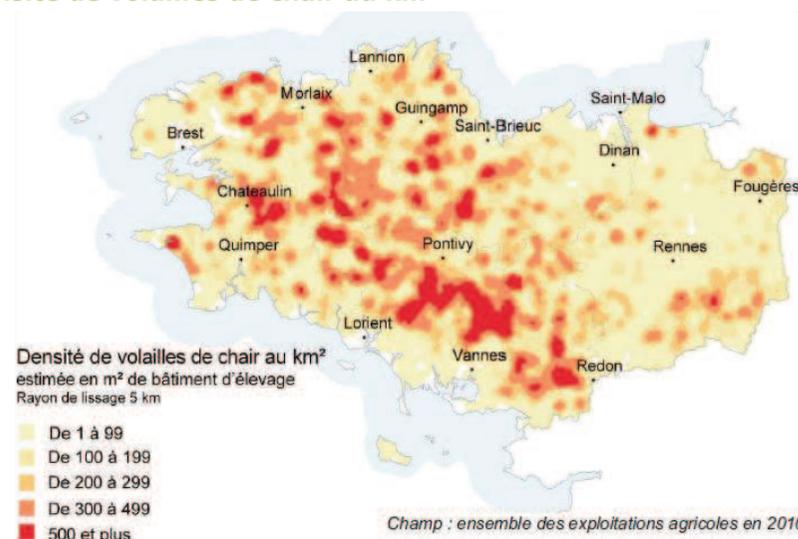
"polyculture, polyélevage" en comparaison aux tendances observées pour l'Ille-et-Vilaine et la Bretagne pourrait suggérer un glissement dans cette catégorie de certaines exploitations autrefois comptabilisées comme spécialisées en "bovin lait".

## ■ L'élevage bovin-viande

L'élevage bovin viande et mixte regroupe de nombreux types d'élevages. Certaines exploitations élèvent des taurillons ou des veaux de boucherie exclusivement, d'autres élèvent des vaches allaitantes pour le naissage et la vente de broutards, ou bien pour l'engraissement de ces broutards, d'autres encore combinent la production laitière et la production de viande. Cette catégorie hétérogène connaît une évolution de son nombre d'exploitations conforme à la moyenne du Pays. Il est à noter qu'entre 2000 et 2010, les élevages de veaux de boucherie ont dû se mettre aux normes (notamment obligation d'élever les veaux en case collective à compter de 2003), ce qui a généré des coûts importants et conduits certains éleveurs à arrêter l'activité. Au cours de cette même période, l'élevage allaitant s'est quant à lui caractérisé par des résultats économiques régulièrement décevants et bien inférieurs aux résultats moyens de l'ensemble des exploitations agricoles.

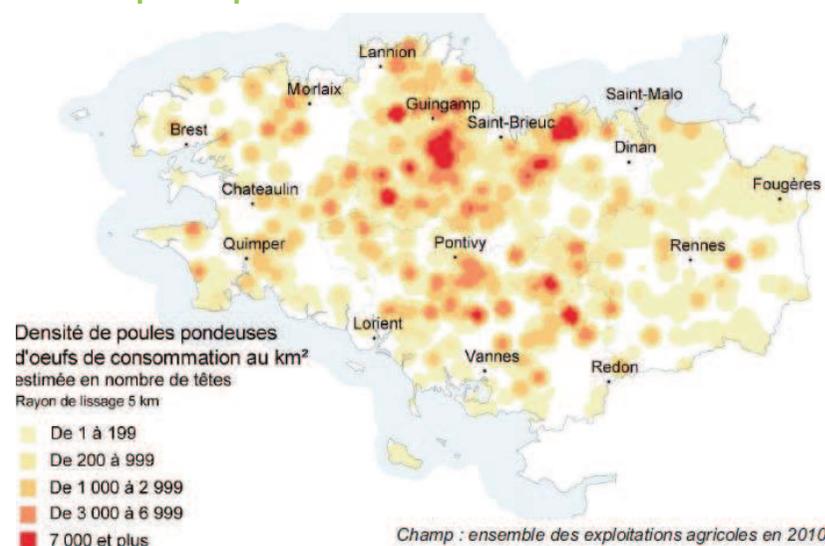
## ■ Une diminution des exploitations en production hors-sol

### Densité de volailles de chair au km<sup>2</sup>



Source : Agreste DRAAF Bretagne, Recensement agricole 2010

### Densité de poules pondeuses au km<sup>2</sup>

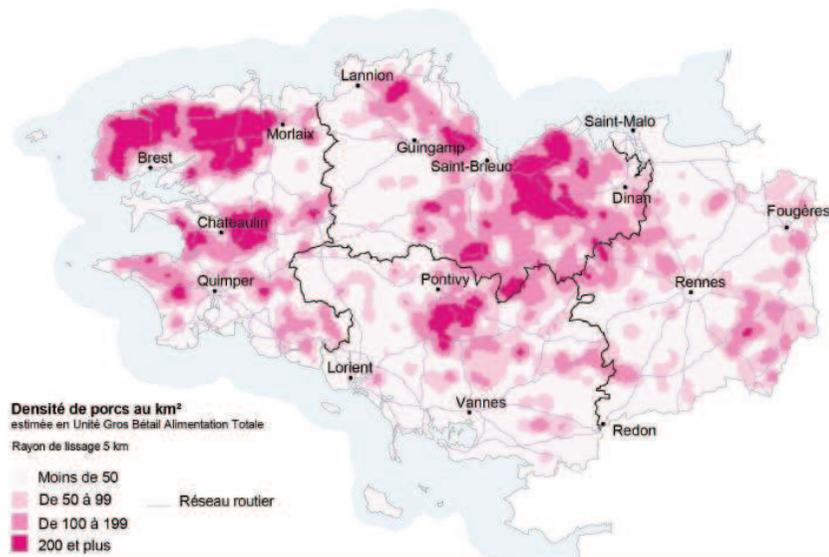


Source : Agreste DRAAF Bretagne, Recensement agricole 2010

L'élevage de volailles de chair est relativement peu présent dans le département d'Ille-et-Vilaine. Sur les territoires du Pays de Saint-Malo, quelques zones au nord du territoire et au sud présentent des densités plus importantes d'élevage de volailles de chair.

L'élevage de poules pondeuses d'œufs de consommation apparaît diffus sur l'ensemble du territoire, avec quelques zones de densités supérieures qui se superposent sur les zones où se pratique également l'élevage de chair.

### Densité de porcs au km<sup>2</sup>



Source : Agreste DRAAF Bretagne, Recensement agricole 2010

L'élevage porcin est peu représenté sur le périmètre du Pays de Saint-Malo.

Le recul du nombre d'exploitations hors sol (-28 %) est moins fort que celui de l'ensemble des exploitations du Pays. Ces exploitations, peu soutenues par la Politique Agricole Commune, sont depuis longtemps confrontées à la volatilité des marchés. Elles s'adaptent également aux nouvelles réglementations européennes, c'est ainsi que la filière porcine a récemment mis aux normes ses bâtiments

pour respecter l'obligation d'élever les truies en groupe (obligation au 1er janvier 2013) et que la filière volaille a dû s'équiper en cages plus grandes pour ses poules pondeuses (2012). En 2005-2006, la filière avicole française a dû faire face à la grippe aviaire, tandis que plus spécifiquement sur le secteur des œufs de consommation, des contaminations à la dioxine en 2010-2011 ont mis en difficulté le secteur.

Actuellement, les filières porcines et avicoles sont confrontées à de graves difficultés. La hausse des prix des céréales et oléoprotéagineux et donc des prix de l'alimentation animale pèse particulièrement sur la rentabilité de ces productions, la majorité des éleveurs ne produisent pas leur propre aliment et dépendent des aliments achetés. Par ailleurs, la concurrence est vive de la part d'autres bassins de production qui, n'étant pas soumis aux mêmes normes sociales ou environnementales que la France, produisent à moindre coût.

La filière volaille de chair fait de plus face à la suppression des aides à l'exportation octroyées dans le cadre de la Politique Agricole Commune. Sans ces aides, divers marchés export deviennent inaccessibles aux opérateurs français. Cependant, peu d'éleveurs produisent pour ce type de débouché en Ille-et-Vilaine. La concurrence des importations est quant à elle bien réelle : celles-ci représentent ainsi 40 % de la consommation française de poulet... Du côté des poules pondeuses, la mise aux normes s'est traduite dans un premier temps par un manque d'œufs lié à des abandons de production ou des retards de mise aux normes. Les investissements qui ont accompagné cette mise aux normes ont cependant souvent permis d'accroître les capacités productives et en 2013, la situation s'est renversée et la surproduction à l'échelle européenne menace toute la filière œufs.

Ainsi en Bretagne, divers maillons, situés à l'aval comme à l'amont des filières porcines et avicoles, souffrent tels que Doux, AMICE-SOQUET, Tilly-SABCO, GAD... et sont contraints de se restructurer.

## ■ La production ovine



La production ovine dans les prés salés – source CA35

On dénombre 4 543 ovins sur le Pays de Saint-Malo en 2010<sup>48</sup>, soit 32 % de moins qu'en 2000. Malgré cette forte diminution, la production ovine, concentrée dans la partie nord-est du territoire, représente 26 % des effectifs du département.

## Et le foncier agricole ?

L'élevage demeure l'activité économique majoritaire sur le Pays de Saint-Malo. Les productions animales nécessitent des besoins importants de surfaces en termes alimentaires à proximité immédiate des sites d'exploitations, ce qui permet de valoriser le pâturage.

## ■ L'élevage équin

On recense également quelques fermes équestres. L'effectif d'équidés a connu la plus forte progression en 10 ans, avec + 30 %. Les fermes équestres sont des exploitations agricoles qui élèvent des chevaux pour faire pratiquer des activités équestres et, à ce titre, elles peuvent assurer des prestations multiples : l'enseignement de l'équitation, la location d'équidés, l'accompagnement de randonnées... La ferme équestre se distingue du centre équestre qui n'assure pas l'élevage des animaux pour se limiter aux seules prestations de service. Elle est gérée et animée par un ou plusieurs exploitants agricoles.

---

<sup>48</sup> Source : Agreste - Recensement Agricole 2010, données sur 71 communes

## 4.4 La filière légumes



Les données qui sont présentées dans cette fiche correspondent à la production légumière organisée du territoire de Saint-Malo.

Quelques focus seront également faits sur la production des polders et des producteurs indépendants, commercialisant la majorité de leurs productions via la

filrière organisée normande ou en vente directe.

### Chiffres clés du Pays

**55 000T de production annuelle (TSM)**

**60 à 70 % des volumes sont exportés sur l'ensemble de l'Europe**

### ■ Les principales productions

Les crucifères<sup>49</sup> représentent la majeure partie des volumes du bassin malouin, avec plus de 70 % des volumes totaux.

Le chou-fleur reste la

principale culture de la zone, avec une production 12 mois sur 12, avec cependant une dominante automnale.

Les produits malouins sont essentiellement exportés vers l'Europe, notamment l'Allemagne, l'Italie et l'Espagne mais aussi vers les pays de l'Est et notamment la Russie.

La principale évolution de la zone malouine est la forte diminution de la production de pomme de terre, comme le montre le tableau ci-contre. Par ailleurs, les volumes étaient encore bien plus importants dans les années 80/90 (ex : 45 500 T en 1996).

Du fait de cette diminution, les producteurs ont fait le choix de diversifier leurs productions, avec le développement des cultures

mécanisées que sont les céleris raves et les carottes mais aussi en élargissant leur gamme crucifère (chou-fleur de couleur, romanesco, brocoli, choux cabus).

Cependant, cette production repart à la hausse depuis quelques années avec la mise en place d'une filière de pommes de terre de consommation, aussi bien en conventionnel qu'en agriculture biologique.



L'augmentation des volumes de poireau est encore importante actuellement et s'explique par la spécialisation de certaines exploitations. En effet, la mécanisation et la modernisation des ateliers de lavage nécessitent des investissements importants. Ainsi les producteurs ayant fait ce choix ont augmenté leurs surfaces et ont également élargi leur calendrier de production sur l'été et l'automne.

En tonnes	2005	2012	Evolution
Chou fleur	29 376	29 225	-1 %
Chou fleur vert	2 331	2 229	-18 %
Pomme de terre	6 851	2 597	-62 %
Poireau	3 037	4 062	34 %
Chou pomme	7 496	4 677	-37 %
Céleri rave	3 413	4 781	40 %
Carotte	1 286	2 613	103 %
Brocolis	118	412	249 %
Roma	277	202	120 %
Salade		150	
Artichauts		14	
Divers	407	915	
<b>TOTAL</b>	<b>54 869</b>	<b>51 877</b>	<b>-5 %</b>

Source : TSM

<sup>49</sup> Crucifères : famille des choux, comprenant les choux fleurs, choux pommés verts, brocoli, choux romanesco, choux blancs et choux rouges

Au final, on note une légère diminution des volumes produits annuellement mais, compte tenu des reports de production d'une année sur l'autre, liés aux conditions climatiques, nous pouvons estimer que les volumes restent stables depuis une dizaine d'années. Ceci s'explique, entre autre, par l'amélioration génétique, l'augmentation des densités de plantation et l'amélioration des rendements puisque les surfaces ont baissé de 14 % entre 2006 et 2012 (cf tableau ci-dessous).

En ajoutant à ces chiffres, les surfaces de production des polders et de l'ensemble des producteurs indépendants, l'Ille-et-Vilaine se place au 14<sup>ème</sup> rang national en termes de surfaces dédiées aux productions légumières.

La Bretagne, en 2010, comptait 48 000 ha de légumes.

Surfaces en ha	2006	2012	Evolution
Chou fleur	2 100	1 674,5	<b>-20 %</b>
Chou fleur couleur	100	123,4	23 %
Pomme de terre	263	144,6	<b>-45 %</b>
Poireau	80	122,1	53 %
Chou pomme	378	297	<b>-21 %</b>
Céleri rave	120	126,9	6 %
Carotte	31	58,2	88 %
Brocolis	20,5	50,9	148 %
Romanesco	18	46,5	158 %
Choux cabus	7	24,9	256 %
Salade	0,7	6	757 %
Artichauts		10,3	
Betteraves		3,8	
Choux Bruxelles		1,2	
<b>TOTAL</b>	<b>3 118,2</b>	<b>2690,3</b>	<b>-14 %</b>

Source : TSM

## ■ Les démarches qualité<sup>50</sup>

La production biologique représente environ 13 % du chiffre d'affaires réalisé sur la zone malouine.

50 producteurs de la zone malouine sont également engagés dans des démarches de certification que sont AgriConfiance® et GlobalGap®, ce qui correspond à 75 à 80 % des surfaces. Ces démarches sont nécessaires pour conserver ou conquérir les marchés, notamment à l'export.

## ■ Les légumes de plein champ, une spécificité de la zone malouine

Comparé aux autres départements bretons, la zone malouine a une gamme plus restreinte, composée uniquement de légumes de plein champ. Les Côtes-d'Armor et le Finistère ont des gammes de production plus importantes avec des cultures sous serres (tomates, fraises...) mais aussi une large gamme de légumes de plein champ. Même si le chou-fleur domine aussi, on retrouve l'artichaut, les alliums<sup>51</sup> et bien d'autres légumes (coco de Paimpol, légumes anciens ...). Le Morbihan et le Sud Finistère se différencient du Nord Bretagne du fait que la production légumière (hors maraîchage) est essentiellement destinée à l'industrie. En Nord Bretagne, la majeure partie de la production est destinée au marché du frais, même si certaines cultures sont contractualisées avec des industriels, comme le céleri et les carottes destinées à la production de colorants naturels.

Les principales productions des polders sont différentes de celles de la zone malouine du fait des qualités de terres différentes. On retrouve exclusivement des productions de plein champ, telles que les salades, carottes, navets, poireau et céleri rave.

<sup>50</sup> Pour plus de précisions sur les démarches qualité se référer à la fiche 4.6

<sup>51</sup> Alliums : famille des alliacées regroupant notamment les oignons, échalotes, ail et poireau

## LES GRANDES TENDANCES A VENIR

Comme le montre le tableau suivant, le nombre d'exploitations a diminué et la baisse risque de se poursuivre encore dans les années à venir pour se stabiliser autour de 75 exploitations. Entre 2005 et 2012, le nombre d'exploitations a chuté de 45 %, ce qui est plus important que la diminution observée sur l'ensemble du Pays (-30 % de moyennes et grandes exploitations entre 2000 et 2010<sup>52</sup>).

Année	Nombre de producteurs livreurs	Volume total annuel
<b>2005</b>	164	54 869 T
<b>2012</b>	90	51 877 T
<b>Evolution</b>	<b>-45 %</b>	<b>-4 %</b>

Source TSM

Cependant, bien qu'il ne soit recensé que 1 ou 2 installations/an<sup>53</sup> depuis quelques années, une quinzaine d'installations est envisageable dans les 5 à 10 à venir, et ce, en ne prenant en compte que les fils d'exploitants. En effet, quelques installations de jeunes non issus du milieu agricole ont été constatées ces dernières années et pourraient être de nouveau observées à l'avenir.

Comme vu précédemment, les volumes de production restent stables et ce, malgré la baisse du nombre d'exploitations. Ceci s'explique par l'agrandissement des exploitations et par leur spécialisation en cultures légumières. En effet, l'augmentation de la SAU totale par exploitation se traduit par une hausse des surfaces en légumes et une stabilité des surfaces en grandes cultures. Ces dernières permettent d'allonger les rotations et de « casser » les cycles des maladies ou insectes des cultures légumières.

Année	SAU Moyenne	SAU en légumes	Nombre d'UTH	
			Familiaux	Salariés
<b>2004/2005</b>	42,6	27,69	1,58	0,71
<b>2005/2006</b>	47,84	34,44	1,54	1
<b>2006/2007</b>	49,65	36,74	1,47	1,06
<b>2007/2008</b>	50,76	36,55	1,36	1,04
<b>2008/2009</b>	55,5	37,19	1,57	1,21
<b>2009/2010</b>	60	39	1,57	1,47
<b>2010/2011</b>	60,2	46,4	1,61	1,91
<b>2011/2012</b>	60,8	44,6	1,67	1,96

Source TSM d'après CER France

Excepté les pommes de terre, céleri et carottes, les cultures légumières sont peu mécanisées et demandent donc beaucoup de main d'œuvre, c'est pourquoi, avec l'agrandissement des exploitations, nous assistons à une évolution des exploitations d'un schéma familial vers un schéma entrepreneurial, avec une main d'œuvre de plus en plus importante. Cette évolution va encore progresser dans les années à venir, d'où la nécessaire adaptation des exploitations, pour pouvoir accueillir les salariés mais surtout rendre attractif le métier. C'est pourquoi, un gros travail est en cours sur la modernisation et l'amélioration des conditions de travail.

Comparé aux deux autres régions de production légumière du Nord Bretagne, les exploitations de la zone malouine sont globalement de taille plus importante. La forte diminution du nombre de producteur que la zone a connu durant les années 90 et 2000 est en cours dans les deux autres zones de Nord Bretagne.

Les orientations, pour les années à venir, sont les suivantes :

- Développer l'attractivité du métier par l'amélioration des conditions de travail et la modernisation des exploitations.
- Conserver le potentiel foncier et notamment les terres de côtes, essentielles pour la production de chou-fleur de janvier à mars.
- Développer les ventes en circuits courts.

<sup>52</sup> Pour plus de précisions sur l'évolution du nombre d'exploitation, se référer à la fiche 3.1

<sup>53</sup> Pour plus de précisions sur les installations agricoles, se référer à la fiche 3.7

## Le calendrier de production légumière

Culture	janvier	février	mars	avril	mai	juin	juillet	août	sept	oct	nov	déc
CF été			■	■		■	■					
CF automne						■	■	■	■	■	■	■
CF hiver	■	■	■	■	■		■					
PDT sous abri		■	■	■							■	■
PDT primeur mure			■	■		■	■	■				
PDT de conservation	■	■	■	■	■	■	■	■	■	■	■	■
Poireau	■	■	■	■		■	■				■	■
Céleri précoce				■			■	■	■	■	■	■
Céleri tardif	■	■	■	■	■	■	■	■			■	■
Carottes					■				■	■	■	■

Plantation ■ Récolte ■ Commercialisation ■

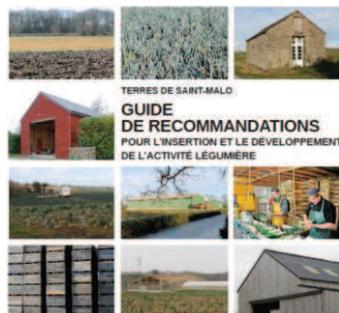
source TSM

### Et le foncier agricole ?

Les zones de production de légumes frais bretonnes sont liées à la mer. En effet, la frange côtière permet de bénéficier d'un climat et de terres propices à la production des légumes de plein champ. Cependant, elles se retrouvent en concurrence avec l'attrait que représente le littoral pour le développement urbain et les activités touristiques.

Cette situation de proximité est ainsi source de concurrence foncière. Sa préservation est donc nécessaire pour conserver une diversité et un potentiel suffisant de productions légumières. En effet, la zone ne peut s'étendre plus au sud puisque les terres y sont plus gélives et que les productions d'hiver y seraient donc impossibles.

Il convient donc de trouver un équilibre dans le partage du territoire entre les différentes activités qui cohabitent afin que chacune puisse se développer.



Pour permettre la construction des bâtiments agricoles sur la zone littorale, un « Guide de recommandations pour l'insertion et le développement de l'activité légumière » a été réalisé en janvier 2013 pour les adhérents de la coopérative Terres de Saint-Malo, en partenariat avec la Directions Départementale des Territoires et de la Mer 35, le Conseil Général 35 et la Chambre d'Agriculture 35.

A partir de ce guide, il est devenu plus facile d'optimiser les sièges d'exploitations pour une meilleure performance en permettant la construction des ateliers de conditionnement adaptés à la production et à l'accueil de la main d'œuvre.

## 4.5 La politique agricole commune

La compréhension de l'évolution des productions du territoire passe par l'analyse de la Politique Agricole Commune et de ses conséquences.

### ■ La Politique Agricole Commune, plus de 50 ans d'histoire

Créée en 1957 dans le cadre du traité de Rome, la Politique Agricole Commune entre en application dès 1962. A ce moment, l'agriculture européenne souffre encore des conséquences de la guerre et la production agricole européenne ne suffit pas à répondre aux besoins alimentaires de la population. Les marchés sont déséquilibrés, marqués par des épisodes de pénurie et des prix volatils. Dans ce contexte, les objectifs initiaux de la PAC sont d'accroître la productivité de l'agriculture ; d'assurer un niveau de vie équitable à la population agricole ; de stabiliser les marchés ; de garantir la sécurité des approvisionnements ainsi que d'assurer des prix raisonnables aux consommateurs.

Pour ce faire, l'Europe met en place une politique protectionniste. Des droits de douane élevés protègent le marché des importations de produits agricoles moins coûteux que les produits européens : c'est la préférence communautaire. Les produits agricoles européens peuvent circuler librement au sein de l'Europe, les réglementations sanitaires et administratives sont harmonisées, des règles communes de gestion de marché sont appliquées et aucun droit de douane n'est appliqué entre les pays européens, ce qui correspond au "marché unique". Des prix minimum supérieurs aux prix mondiaux sont garantis aux agriculteurs par le biais de mesures de gestion de marché. Toutes les dépenses de la PAC sont financées par le budget européen. A ce jour, la PAC reste encore la seule politique européenne réellement intégrée.

L'objectif d'autosuffisance est rapidement atteint. Au cours des années 1970, la production agricole européenne commence à excéder les besoins, l'Europe a de plus en plus recours à ses dispositifs de stockage subventionné (l'intervention) et aux aides à l'exportation (les restitutions). Devant les coûts grandissants de la PAC, l'Europe met notamment en place des dispositifs de

contingentement de la production, tels que les quotas laitiers en 1984.

Opérée sous la pression des partenaires commerciaux de l'Europe, la réforme de 1992 révolutionne le fonctionnement de la PAC. Les prix garantis aux producteurs sont abaissés. En compensation, les producteurs bénéficient d'aides directes : c'est l'apparition des primes PAC dans les exploitations. L'Europe ouvre davantage ses frontières à ses concurrents et réduit son soutien à l'exportation. Se faisant, elle anticipe sur les accords à l'OMC (Organisation Mondiale du Commerce, anciennement GATT) pris à Marrakech en 1994. Cette réforme marque aussi un premier pas vers une meilleure prise en compte de l'environnement avec la création des premières mesures environnementales et d'aides au boisement.

L'agenda 2000 amplifie la libéralisation des marchés - les agriculteurs sont de plus en plus en prise directe avec les marchés mondiaux - et la prise en compte de l'environnement. Un 2<sup>ème</sup> pilier dévolu au développement rural est créé. Il prévoit des mesures d'accompagnement (pré-retraite, mesures agri-environnementales, boisement), encourage la diversification des exploitations, l'installation et l'adaptation des structures d'exploitations.

En 2003, à la veille d'un important élargissement de l'Union européenne (10 nouveaux États membres en 2004), la conditionnalité des primes PAC est créée. Les agriculteurs doivent respecter des cahiers des charges fixant des normes de production (maîtrise de la fertilisation des cultures ; diversification de l'assolement ; maintien des prairies ; règles en matière de santé publique, de santé animale et végétale ; bien-être animal...) pour percevoir l'intégralité de leurs subventions. Par ailleurs, cette réforme acte le découplage des aides. Le Droit à Paiement Unique (DPU) apparaît : désormais, les agriculteurs peuvent percevoir des aides indépendamment de leur production, à condition de bien entretenir leurs terres. La réforme du Bilan de santé de la PAC, appliquée dès 2010, poursuit selon la même optique et se traduit pour nombre de producteurs bretons par une baisse des aides.

## DES DPU POUR LES CULTURES LEGUMIERES

Jusqu'alors non bénéficiaires des aides directes de la PAC, certaines productions légumières sont dotées de DPU à partir de 2008 (légumes destinées à la transformation à l'exception des pommes de terre, cerises bigarreaux destinées à la transformation, melons, endives, oignons, choux à inflorescence). Avec la réforme du Bilan de santé de la PAC, à compter de 2010, l'ensemble de la Surface Agricole Utile est dotée de DPU, donc toutes les surfaces de légumes sont admissibles aux aides... avec en contrepartie, pour l'exploitant agricole, l'obligation de respecter la conditionnalité des aides.

### ■ La PAC à partir de 2015 : un budget en baisse

La réforme de la PAC post-2013 aura été bien longue à finaliser. La première communication à ce sujet de la Commission européenne date de novembre 2010 et un an plus tard, en octobre 2011, la Commission fait part d'une série de propositions législatives. Ces propositions font l'objet d'un long débat entre la Commission européenne, le Conseil et le Parlement européen. Cette réforme est en effet l'occasion d'inaugurer la co-décision : depuis le traité de Lisbonne, les négociations sur la PAC se font avec le Parlement, et non plus seulement entre le Conseil et la Commission comme auparavant.

Un premier accord est trouvé fin juin 2013 entre la Commission, le Conseil et le Parlement, mais des points restent en suspens. Ce n'est que fin septembre 2013, soit près de trois ans plus tard, qu'un compromis politique permet de finaliser les termes de la réforme.

Entre temps, dans un contexte de tensions économiques et financières, de difficiles négociations sur le budget européen pour 2014-2020 ont eu lieu.

### LE BUDGET DE LA PAC PESE DE MOINS EN MOINS DANS LE BUDGET DE L'UNION EUROPEENNE

La PAC coûte en moyenne 30 centimes par jour à chaque citoyen européen. Elle représentait 43 % du budget annuel de l'UE en 2011, soit 58 milliards d'euros. Sa part n'a cessé de baisser depuis 1984,

où elle était de 72 %, alors que du fait de l'élargissement de l'UE depuis 1992, le nombre d'agriculteurs a doublé.

Les dépenses pour la PAC représentent en réalité moins de 1 % de toutes les dépenses publiques de l'ensemble des États membres. Les dépenses publiques pour le secteur agricole au sein de l'UE ont été mutualisées au niveau européen, ce qui n'est le cas pour aucun autre secteur économique. Par comparaison, les États membres dépensent trois fois plus pour la défense.<sup>54</sup>

Alors que le budget de l'Union européenne est en baisse pour la période 2014-2020, le budget de la PAC fait partie des budgets relativement préservé, malgré les tensions budgétaires qui pèsent sur de nombreux États membres. Sur les 960 milliards d'euros prévus pour les 28 États membres de l'UE, sur la période 2014-2020, le budget pour l'agriculture et le développement rural devrait avoisiner les 373 milliards d'euros, dont près de 280 milliards consacrés aux paiements directs aux agriculteurs et environ 84 milliards au développement rural.

La France bénéficiera quant à elle de 64 milliards d'euros, soit 7,7 milliards d'euros annuels pour le 1<sup>er</sup> pilier et 1,4 milliard d'euros annuel pour le 2<sup>ème</sup> pilier. Son budget est en baisse : l'Europe compte désormais 28 États membres et une partie des crédits perçus par ses membres historiques est réorientée vers les nouveaux membres.

### QUESTION DE VOCABULAIRE

Le 1<sup>er</sup> pilier correspond aux soutiens directs perçus par les agriculteurs (actuellement, Droit à Paiement Unique et aides couplées ainsi qu'aux mesures de gestion de marché.

Le 2<sup>nd</sup> pilier correspond aux mesures dites "de développement rural". Il s'agit de mesures agro-environnementales, d'aides diverses à l'installation, de mesures en faveur de la modernisation des bâtiments, d'aides ciblées en direction de territoires vulnérables...

---

<sup>54</sup> Source commission européenne

## ■ La PAC à partir de 2015 : une architecture des aides renouvelée

La réforme de la PAC vise trois priorités : garantir une production alimentaire viable, assurer la gestion durable des ressources naturelles ainsi que favoriser un développement équilibré de l'ensemble des territoires ruraux de l'UE.

Pour ce faire, l'architecture des paiements directs - qui actuellement représentent en moyenne 30 % du revenu des agriculteurs européens - est renouvelée. En particulier, la convergence des aides est actée : à l'échelle d'un pays ou d'une région homogène, les montants des primes de base des agriculteurs devront se rapprocher jusqu'à 60 % au minimum. Il s'agit de rapprocher progressivement le niveau des primes perçues par les agriculteurs, très certainement dans l'optique, à plus long terme, d'une harmonisation des aides à l'échelle de l'Europe.

Dans la continuité des réformes précédentes, la régulation des marchés n'est pas renforcée, mais la Commission sera désormais en capacité de prendre des mesures exceptionnelles en cas de crises graves. Les restitutions aux exportations, qui font partie des outils de gestion de marché, sont maintenues mais uniquement sur le principe : leur budget est nul. En ce qui concerne le développement rural, il est à noter que 30 % de son budget devront être alloués à des mesures agro-environnementales, à des soutiens à l'agriculture biologique ou à des projets liés à des investissements ou des mesures d'innovation favorables à l'environnement. Par ailleurs, des financements pourront être attribués dans ce cadre à la constitution de fonds de mutualisation destinée à la gestion de crises.

## ■ Des choix français qui limitent l'impact de la réforme pour la Bretagne

À l'occasion du Sommet de l'élevage, début octobre 2013, le Président français François Hollande a dévoilé les grandes orientations françaises en matière de réforme de la PAC. Le compromis européen fixe en effet un cadre dans lequel les différents États membres disposent de marges d'adaptation.

La **convergence des aides** se fera jusqu'à 70 % en France : c'est plus que le minimum requis dans le compromis européen, qui est de 60 %. Ainsi, en 2019, la prime de base d'un agriculteur (DPB<sup>55</sup>, droit à paiement de base) aura convergé jusqu'à 70 % de la moyenne française. Toutefois, la perte ne pourra excéder 30 % pour un agriculteur dont les primes seront amenées à diminuer.

Une **prime verte** dont le montant sera proportionnel au DPB sera également attribuée aux agriculteurs qui respecteront plusieurs normes environnementales (maintien des prairies permanentes, diversité des assolements, présence de zones d'intérêts écologiques ou autres mesures équivalentes). À l'échelle de la France, la prime verte représentera 30 % du budget total dévolu aux aides directes.

Des **aides couplées** aux productions d'élevage seront mises en place pour 13 % du budget des aides directes. Dans ce cadre, les primes aux vaches allaitantes, aux chèvres et aux brebis, au lait de montagne aux veaux bio et aux veaux sous la mère, seront maintenues. Des subventions seront créées pour les vaches laitières et les jeunes bovins. De plus, 2 % du budget des aides directes seront consacrés aux cultures protéiques et aux légumineuses fourragères.

Les **jeunes agriculteurs** bénéficieront d'une revalorisation de leur DPB, la France consacra 1 % de son budget du 1<sup>er</sup> pilier à cette mesure.

Par ailleurs, les agriculteurs verront les 52 premiers hectares de l'exploitation doté d'un paiement complémentaire : le paiement redistributif. Celui-ci se vise à favoriser le maintien du plus grand nombre de chefs d'exploitation sur l'ensemble du territoire français. Son montant augmentera progressivement jusqu'à représenter globalement 20 % de l'enveloppe du 1<sup>er</sup> pilier à compter de 2018.

Dans le cadre du 2<sup>ème</sup> pilier, l'indemnité compensatrice de handicaps naturels (ICHN, qui cible essentiellement les zones de montagne et de piémont) sera renforcée et intégrera la prime herbagère (PHAE). L'ICHN ne concerne que marginalement la Bretagne. L'enveloppe

---

<sup>55</sup> DBP : Droit à Paiement de Base

dédiée aux mesures agro-environnementales (MAE) et au bio sera doublée. En particulier, une nouvelle mesure MAE dédiée à l'élevage herbager sera mise en place. Par ailleurs, un plan de modernisation des exploitations doté de 200 millions d'euros par an sera mis en place. L'État français a également annoncé que les instruments de prévention et de gestion des risques seraient améliorés.

### ■ Des questions en suspens

L'essentiel des mesures entrera en œuvre à partir de 2015. Quelques mesures, dont le périmètre est encore à définir, seront appliquées dès 2014 pour assurer la transition. Le nouveau cadre budgétaire 2014-2020 s'applique en effet dès octobre 2013 et pourrait se traduire notamment par une baisse de 4 % des aides directes en 2013, avec une exemption en dessous de 2 000 euros d'aide.

Si les grandes orientations prises par la France sont désormais connues, leur application concrète reste encore incertaine. Or, en matière de PAC, le diable est dans les détails !

Parmi une des questions qui cristallisent le débat, celle de la définition de l'agriculteur actif. La réforme de la PAC prévoit que les aides soient attribuées aux seuls agriculteurs actifs. Or, la définition exacte de ce qu'est un agriculteur actif reste à trouver en France. Si tous les détenteurs de terres agricoles sont considérés comme actifs, y compris ceux qui n'exploitent que quelques hectares, bénéficient du DPB, du paiement redistributif voire de l'aide verte, il y a là un risque de perte d'aides au détriment de l'agriculture professionnelle estiment certains.

La convergence des aides débutera normalement en 2015. Elle sera progressive et atteindra son niveau maximal en 2019. L'importance de la marche à franchir en 2015 est encore inconnue.

L'application du mécanisme stabilisateur de 30 % reste à préciser. Ce mécanisme prévoit pour une exploitation une perte maximale de 30 % de son montant d'aides entre une référence calculée pour 2015 et le montant des aides découplées (hors paiement redistributif) en 2019. Le mode de calcul de la référence de 2015 sera déterminant pour la pertinence de ce mécanisme.

Le montant de l'aide aux vaches laitières pose aussi question. Les éleveurs laitiers, en particulier en Bretagne, disposent souvent de DPU de montants élevés. Les DPU reflètent en effet l'historique des aides perçues par l'éleveur : il comprend une part de ses anciennes primes au maïs et aux céréales, des primes d'abattage, de l'aide directe laitière... le DPU d'un éleveur laitier est en général supérieur au DPU moyen français. Dans le cadre de la convergence, les éleveurs laitiers d'Ille-et-Vilaine s'attendent à perdre progressivement des aides. La prime vache laitière sera certainement, compte tenu du peu de possibilités restant pour la financer, à un niveau insuffisant pour compenser la baisse des aides.

### ■ Les conséquences sur les revenus agricoles

En comparaison au projet initial de réforme de la PAC, le compromis politique européen et les choix français d'application s'avèrent moins pénalisants pour la région Bretagne. Celle-ci avait en effet beaucoup à perdre, avec un DPU moyen (382 € par exemple en Ille-et-Vilaine) nettement supérieur à la moyenne française (268 €).

En moyenne sur cinq ans, d'après le CER France 22, les DPU représentent 70 % du revenu agricole pour les exploitations spécialisées en production laitière, ou encore près de 35 % pour les exploitations naisseur-engraisseur en production porcine. Toute baisse du montant des aides découplées aura donc un impact non négligeable sur le revenu agricole. En revanche, les exploitations spécialisées en production légumière, qui bénéficient de DPU de faible niveau, pourraient voir leur montant d'aides remonter.

Les impacts de la réforme seront différenciés selon les systèmes d'exploitation. Dès que le mode d'application de la réforme sera précisé, les agriculteurs du Pays de Saint-Malo auront tout à gagner à simuler les conséquences de la réforme de leur exploitation, pour envisager les leviers d'adaptation à activer.

## 4.6 Les démarches qualité

### Chiffres clés du Pays

**60 exploitations en IGP/AOP**

**58 exploitations en Agriculture Biologique**

**21 exploitations en Label Rouge**

Les consommateurs sont de plus en plus attentifs à la qualité des produits consommés. Les démarches qualité sont une réponse à ces attentes.

Elles concernent aussi bien les producteurs que les entreprises de l'agroalimentaire.

### ■ Les produits sous signes officiels de qualité

Plusieurs signes officiels de qualité sont identifiables et ils peuvent être classés en trois catégories :

- Qualité lié à l'environnement
- Qualité lié à l'origine et la tradition
- Qualité supérieure du produit

#### QUALITE LIE A L'ENVIRONNEMENT

##### Label AB



Label agriculture biologique, garantit que le mode de production est respectueux de l'environnement et du bien-être animal. Les règles qui encadrent le mode de production biologique sont les mêmes dans toute l'Europe, et les produits importés sont soumis aux mêmes exigences. Le logo européen est obligatoire depuis le 1<sup>er</sup> juillet 2010.



En Bretagne,  
1775<sup>56</sup> producteurs

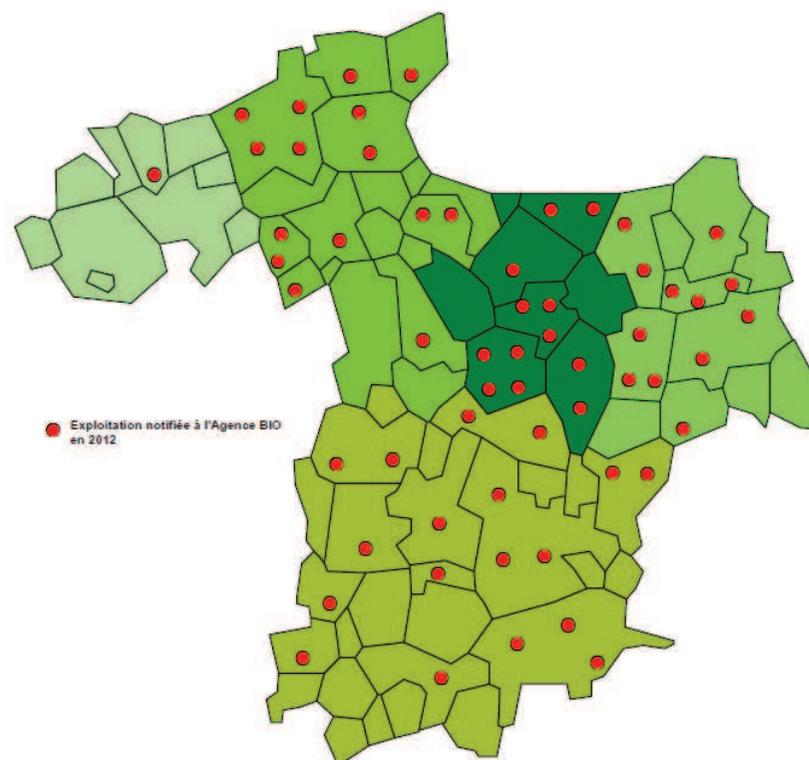
Une exploitation bio sur 4 est spécialisée en lait.

Première région productrice de légumes bio et d'œufs bio

Pour le Pays de Saint-Malo,  
58 producteurs AB en 2012<sup>57</sup>

<sup>56</sup> Agriculture et agroalimentaire en clair, Les chiffres édition 2013, chiffres 2012

### Carte de localisation des exploitations en agriculture biologique sur le Pays de Saint-Malo



Source : notifications à l'Agence Bio 2012 pour le département 35

#### QUALITE LIEE A L'ORIGINE ET LA TRADITION

##### AOC



##### AOP

Appellation d'origine contrôlée, désigne un produit dont toutes les étapes de fabrication (la production, la transformation, et l'élaboration) sont réalisées selon un savoir-faire reconnu dans une même zone géographique, qui donne ses caractéristiques au produit.

<sup>57</sup> Notifications Agence Bio 2012, communes d'Ille-et-Vilaine



Appellation d'origine protégée, est l'équivalent européen de l'AOC. Elle protège le nom d'un produit dans tous les pays de l'Union européenne.

En Bretagne<sup>58</sup>,  
458 exploitations AOC/AOP

Pour le Pays de Saint-Malo<sup>59</sup>,

- AOP Moules de bouchot de la Baie du Mont-Saint-Michel : 51 producteurs, 8 500 tonnes
- AOP agneaux de prés-salés de la Baie du Mont-Saint-Michel : 4 éleveurs et une installation en préparation. Agneaux de moins de 12 mois nourris principalement au pâturage pendant 70 jours minimum sur les marais salés, après avoir été nourris au lait maternel.

Autres opérateurs économiques sur le Pays : 55 entreprises pour les Moules de bouchot de la Baie du Mont-Saint-Michel

### IGP



Indication géographique protégée, désigne un produit dont les caractéristiques sont liées au lieu géographique dans lequel se déroule au moins sa production ou sa transformation selon des conditions bien déterminées. C'est un signe européen qui protège le nom du produit dans toute l'Union Européenne.

En Bretagne<sup>60</sup>,  
564 exploitations en IGP

Pour le Pays de Saint-Malo<sup>61</sup>,

- IGP Blé noir : 3 producteurs
- IGP Cidre de Bretagne : 1 producteur

Autre opérateur économique sur le Pays<sup>62</sup> :  
Ets Chapron cidre Sorre à Plerguer

### STG



Spécialité traditionnelle garantie, protège une composition ou un mode de production défini comme traditionnel. En France, seule les moules de bouchot sont reconnues comme tel.

### QUALITE SUPERIEURE DU PRODUIT

#### Label Rouge



Label officiel le plus connu en France. Il désigne des produits qui, par leurs conditions de production ou de fabrication, ont un niveau de qualité supérieure par rapport aux produits similaires.

En Bretagne<sup>63</sup>,  
1278 producteurs en Label Rouge

Pour le Pays de Saint-Malo<sup>64</sup>,  
21 exploitations en 2012

- Bœuf blond d'Aquitaine 2
- Bœuf Charolais 3
- Bœuf Limousin Blason Prestige 6
- Porc fermier d'Argoat 1
- Veau Breton 5
- Veau Tendriade 2
- Agneau de Brocéliande 2

Autres opérateurs économiques<sup>65</sup> :

- Cheville 35 à Saint-Malo (bœuf),
- Minoterie Collin à Saint-Méloir-des-Ondes

<sup>58</sup> Agriculture et agroalimentaire en clair, Les chiffres édition 2013, chiffres 2012

<sup>59</sup> GIE Elevages de Bretagne et CRAB – estimation 2012 à minima

<sup>60</sup> Agriculture et agroalimentaire en clair, Les chiffres édition 2013, chiffres 2012

<sup>61</sup> GIE Elevages de Bretagne et CRAB – estimation 2012 à minima

<sup>62</sup> Agriculture et agroalimentaire en clair, Les chiffres édition 2013, chiffres 2012

<sup>63</sup> Agriculture et agroalimentaire en clair, Les chiffres édition 2013, chiffres 2012

<sup>64</sup> GIE Elevages de Bretagne et CRAB – estimation 2012 à minima

<sup>65</sup> Sources : Annuaire de la qualité 2010, Région Bretagne, COCEB, édition SIAL 2010

## ■ Les autres démarches qualité

### MARQUE BLEU BLANC CŒUR (BBC)



Filière de production agricole qui intègre des préoccupations nutritionnelles pour le consommateur (moins de lipides, des oméga 3 et 6). Les cahiers des charges prévoient l'emploi de sources végétales telles que les graines de lin, le lupin, le colza, la luzerne dans l'alimentation des animaux d'élevage.

*En Bretagne,*

29 producteurs fermiers (= avec une activité de vente directe)

*Pour le Pays de Saint-Malo<sup>66</sup>,*

2 producteurs fermiers (= avec une activité de vente directe)

### CHARTES DE FILIERE

#### Viandes de France



Les professionnels des filières de viandes françaises, avec le soutien du ministère de l'agriculture, de l'agroalimentaire et de la forêt, ont lancé début février 2014 une nouvelle signature « Viandes de France » qui garantit origine et traçabilité, afin de valoriser leurs productions auprès des consommateurs.

- Origine : viande provenant d'animaux nés, élevés, abattus, découpés et transformés en France.
- Espèces concernées : bœuf, agneau, cheval, porc et volailles.
- Produits concernés : produits entiers, découpés, hachés, produits élaborés et plats cuisinés.

#### CPBE



Charte des bonnes pratiques d'élevage, est une démarche volontaire de l'éleveur qui évalue ses pratiques, fait valider son diagnostic par un technicien, puis rentre

dans le plan de surveillance de l'organisme certificateur.

#### CMC

Code mutuel de bonnes pratiques en élevage caprin, est issu d'une démarche interprofessionnelle (ANICAP) et volontaire. Il définit les conditions de production que les éleveurs de chèvres doivent respecter.



Les points d'évaluation portent sur l'identification, le suivi sanitaire, l'alimentation, la reproduction, l'environnement de l'élevage, l'hygiène et le bien-être animale.

Les points d'évaluation portent sur l'identification, le suivi sanitaire, l'alimentation, l'environnement de l'élevage, l'hygiène et le bien-être animale.

### LES MENTIONS VALORISANTES

Le qualificatif « fermier » ou les mentions « produits de la ferme », « produit à la ferme »

### LA CERTIFICATION DE CONFORMITE DU PRODUIT CCP

La certification est délivrée à un opérateur (interprofession, industriel, distributeur...) ayant constitué un cahier des charges. Elle atteste qu'une denrée alimentaire ou un produit agricole non-alimentaire et non-transformé est conforme à des règles spécifiques et des caractéristiques préalablement fixées. Elle est définie par l'article 73 de la loi d'orientation agricole.

Les opérateurs économiques du Pays de Saint-Malo<sup>67</sup> :

Cheville 35 à Saint-Malo en viande bovine et veau (Bœuf verte prairie et veau sous marques « Exel-veau » et « Prim Veau »)

### LES CERTIFICATIONS DES ENTREPRISES AGROALIMENTAIRES

Les certifications des entreprises agroalimentaires, sont ciblées sur le management de la qualité ou de l'environnement.

<sup>66</sup> Source Association BBC – le nombre de producteurs en filière BBC n'a pas été communiqué

<sup>67</sup> Sources : Annuaire de la qualité 2010, Région Bretagne, COCEB, édition SIAL 2010

Les opérateurs économiques du Pays de Saint-Malo<sup>68</sup> :

- Terres de Saint-Malo à St Méloir-des-Ondes,
- Comaboko à Saint-Malo.

#### LA DEMARCHE AGRICONFIANCE<sup>69</sup>



Elle assure la qualité et la sécurité des flux de produits, d'informations ou de services échangés au sein de l'interface adhérents-producteurs/entreprises coopératives. Les producteurs s'engagent sur des pratiques respectueuses de l'environnement à travers trois domaines : la gestion raisonnée des intrants, les déchets et les ressources naturelles (eau, énergie, sol, paysage).

Opérateur économique sur le Pays de Saint-Malo :  
Coopérative Terres de Saint-Malo à Saint-Méloir-des-Ondes  
50 producteurs suivent cette démarche sur 82% des surfaces de l'ensemble des producteurs<sup>70</sup>.

#### LA DEMARCHE GLOBAL GAP<sup>71</sup>

**GLOBAL G.A.P.** La certification est découpée en plusieurs référentiels qui posent des règles en matière de bonnes pratiques agricoles et qui se déploient aux différentes productions. La démarche s'applique à toutes les étapes d'élaboration du produit, depuis le choix de la graine ou du plant, jusqu'au produit fini qui quitte l'exploitation.

Opérateur économique sur le Pays de Saint-Malo :  
Coopérative Terres de Saint-Malo dont 46 producteurs appliquent cette démarche sur 73% des surfaces de l'ensemble des producteurs.

#### ■ Autre production de terroir

L'ail de Cherrueix n'est pas sous signe de qualité mais c'est une production traditionnelle bien connue dans le Pays de Saint-Malo.



<sup>68</sup> Sources : Annuaire de la qualité 2010, Région Bretagne, COCEB, édition SIAL 2010

<sup>69</sup> Sources : Annuaire de la qualité 2010, Région Bretagne, COCEB, édition SIAL 2010. Pour plus de renseignements, se référer à la fiche 4.4 sur la filière légumes

<sup>70</sup> Source TSM 2013

<sup>71</sup> Sources : Annuaire de la qualité 2010, Région Bretagne, COCEB, édition SIAL 2010. Pour plus de renseignements, se référer à la fiche 4.4 sur la filière légumes

## 4.7 L'économie de proximité et la diversification

### Chiffres clés du Pays

**120 exploitations en circuits courts**

**33 fermes adhérentes à un réseau (Bienvenue à la ferme ou Accueil Paysan)**

*Pas de données sur les volumes produits et l'évolution à l'échelle Pays*

L'économie de proximité est celle qui se développe entre le producteur et le consommateur, et qui utilise les productions agricoles et alimentaires locales ou les savoir-faire. Elle comprend aussi les activités d'accueil et de services à la ferme. Il s'agit d'une activité complémentaire qui est

régulière (même si parfois saisonnière) et qui est rémunérée (prestations payantes).

Les objectifs recherchés peuvent être très différents :

- Valoriser la production (par de la transformation)
- Valoriser le patrimoine bâti de l'exploitation (gîte...)
- Permettre une installation
- Conforter l'exploitation (apporter un revenu en plus)
- Communiquer sur son métier (souhait d'accueillir du public)...

Le Pays de Saint-Malo a des atouts non négligeables liés à sa population et au potentiel que représente la clientèle touristique et saisonnière.

### ■ Les circuits de proximité alimentaires

Encouragé par la Loi de Modernisation Agricole de 2010 et le Grenelle de l'environnement, les circuits de proximité se développent progressivement.

Ils sont également plébiscités par les consommateurs.

Cette commercialisation concerne les exploitations qui vendent leurs produits en vente directe soit via un seul intermédiaire, sans condition de distance kilométrique.

Ce mode de commercialisation se développe de plus en plus et surtout dans les espaces les plus proches des zones urbaines et littorales :

- Soit en direct sur l'exploitation
- Soit sur les marchés locaux, marchés de producteurs
- Soit en vente à un intermédiaire (restaurant, épicerie...)
- Soit via des paniers/AMAP
- Soit via des magasins de producteurs.

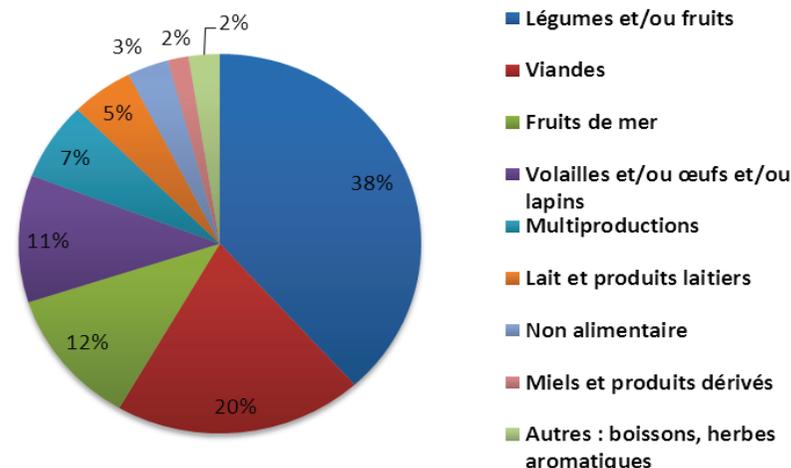
En Bretagne<sup>72</sup>,

- 9,7 % des exploitations bretonnes commercialisent en circuits de proximité
- Une exploitation bio sur deux vend en circuit de proximité
- Une exploitation bio sur quatre diversifie ses activités

Pour le Pays de Saint-Malo<sup>73</sup>,

- 120 producteurs pratiquent la vente en circuit de proximité
- 81 % en conventionnel
- 17 % en agriculture biologique
- 2 % en conversion

### Les grands types de productions commercialisées en circuits de proximité sur le Pays de Saint-Malo



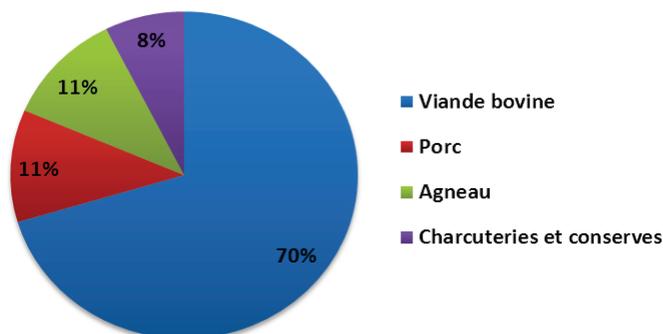
Source : Chambre Agriculture 35 – Service Nouveaux marchés – données 2012

<sup>72</sup> Le dynamisme de l'agriculture biologique en Bretagne, résultats du RA 2010, DRAAF Bretagne, décembre 2013

<sup>73</sup> Base de données, Chambre Agriculture 35, 2012

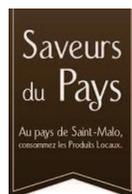
La commercialisation via les circuits de proximité est d'une grande diversité sur le Pays de Saint-Malo, avec aussi bien des produits de la terre que de la mer. Elle reflète la pluralité des productions et leur capacité à s'adapter à une demande locale.

### Le détail des productions de viandes commercialisées en circuits de proximité sur le Pays de Saint-Malo



Source : Chambre Agriculture 35 – Service Nouveaux marchés – données 2012

Un magasin de producteur a ouvert ses portes à Saint-Malo en février 2014. Il regroupe 10 producteurs associés sur une surface commerciale de 220 m<sup>2</sup>. En plus de leur production, d'autres produits d'agriculteurs locaux sont également disponibles afin d'offrir une large palette de choix au client.



**savourez la Bretagne!**

Pour rendre visible les différentes offres sur le territoire, des guides et annuaires en ligne sont disponibles :

[www.savourezlabretagne.com](http://www.savourezlabretagne.com)  
[www.saveursdupaysdesaintmalo.fr](http://www.saveursdupaysdesaintmalo.fr)

### ■ L'approvisionnement local des professionnels dans l'alimentaire

Depuis 2012, 20 % de l'alimentation en restauration collective publique doit être issue de produits locaux et 20 % de produits bio. Ainsi, les professionnels alimentaires sont en demande de produits locaux. Ils sont cependant exigeants sur le service apporté par le fournisseur. Ainsi, vendre à des restaurants collectifs ou commerciaux, ou à des épiceries, est une activité qui nécessite organisation et professionnalisme, avec une gamme adaptée.

Des démarches de producteurs en vente directe existent sur le Pays de Saint-Malo, mais elles ne sont pas clairement identifiées par les collectivités et les producteurs ne sont pas fédérés.

La coopérative Terres de Saint-Malo s'investit également pour proposer ses légumes biologiques et conventionnels aux professionnels de la restauration. Elle s'appuie pour cela sur l'association départementale « Coops d'ici », qui lui permet de développer des synergies commerciales et logistiques avec 4 autres coopératives agricoles d'Ille-et-Vilaine.



### ■ Les activités d'accueil et de services à la ferme

Elles regroupent des activités économiques de l'exploitant autres que directement agricoles.



Elles concernent l'agrotourisme, à travers l'accueil d'un public touristique ou l'accueil de proximité avec l'hébergement, la restauration, la pédagogie ou les loisirs. 33 fermes sont identifiées sur le Pays de Saint-Malo comme adhérentes au réseau Bienvenue à la ferme ou Accueil Paysan.



Pour leur activité d'hébergement, certaines sont aussi Gîtes de France.



Pour l'offre d'hébergement, il existe sur le Pays de Saint-Malo des offres de gîtes ruraux, de chambres d'hôtes, de camping à la ferme, de gîtes de groupe.

D'autres offres, non développées sur le territoire sont possibles comme l'hébergement insolite (roulottes, yourtes, cabanes dans les arbres, tipis...) ou l'hébergement pour étudiants (campus vert).

L'offre de restauration est très limitée sur le Pays de Saint-Malo. Elle est reconnue comme ponctuelle ou saisonnière. Même si le potentiel est pressenti, l'existant ne permet pas de présager le développement ou non.

L'offre pédagogique concerne l'accueil d'un jeune public. Elle s'inscrit dans une démarche d'enseignement intégrée au programme scolaire. Cette offre est peu présente sur le territoire.

L'offre en loisirs et animations est un peu plus développée à travers les fermes équestres, la visite de ferme de découverte et l'organisation de goûter d'anniversaire. D'autres activités non existantes pour le moment peuvent se développer comme la médiation animale avec des publics handicapés par exemple ou des séjours vacances pour les enfants (à la semaine ou les weekends).

Dans les diverses activités citées précédemment, l'investissement demandé est très variables, à la fois en termes financiers comme en temps à consacrer, avec une rentabilité elle aussi variable. Selon l'activité créée des équipements ou adaptations spécifiques sont à réaliser (assainissement autonome par exemple).

## Et le foncier agricole ?

L'économie de proximité et la diversification des activités permettent d'avoir un lien étroit entre consommateur et producteur, également entre bassin de production et bassin de vie. Le maintien de ces activités dépend donc aussi de la préservation des terres agricoles.

Les concepts de services, d'accueil, de restauration, de transformation sont développés par les agriculteurs en complément d'activité de la production, dans le but d'une valorisation.

La reprise par un nouvel agriculteur lors d'une transmission peut conduire à l'arrêt de l'activité complémentaire en place. Si celle-ci concernait de l'accueil par hébergement, son arrêt peut conduire à introduire de nouveaux tiers dans les exploitations et ainsi remettre en cause l'activité agricole à terme.



## 4.8 Les industries agroalimentaires

### ■ Peu d'acteurs majeurs mais une diversité des secteurs agroalimentaires implantés sur le territoire du Pays de Saint-Malo

#### Chiffres clés du Pays

**234 établissements**

**Environ 540 emplois en industrie agroalimentaire**

Le Pays de Saint-Malo ne présente pas une vocation agroalimentaire marquée, mais il s'illustre par la diversité des secteurs agroalimentaires représentés sur son territoire. Les secteurs

de la viande et du lait y sont implantés, comme dans le reste du département d'Ille-et-Vilaine. Situé entre terre et mer, ce pays accueille également des acteurs du secteur des produits de la mer.

En 2010, l'INSEE recense 234 établissements d'industrie alimentaire\* sur le territoire du Pays de Saint-Malo. Sur ce territoire, l'industrie alimentaire (hors boisson) emploie 16 % des 6 770 effectifs salariés des établissements considérés comme industriels par l'INSEE, soit 1 119 emplois salariés. La boulangerie, la boulangerie-pâtisserie et la charcuterie fournissent un grand nombre de ces emplois. **Un chiffrage des emplois salariés des principaux établissements agroalimentaires du pays permet d'identifier environ 540 emplois qui sont plus réellement liés à l'industrie agroalimentaire.**

Dans l'enquête CLAP de l'INSEE, ces secteurs d'activité sont en effet classés dans le champ de l'industrie alimentaire, bien que leurs activités relèvent plus du commerce de détail ou de la petite restauration (sandwicheries, terminaux de cuisson...) que de l'industrie alimentaire. Or, portés par l'économie touristique locale et l'identité forte du pays, ces secteurs y sont particulièrement bien représentés.

En termes d'effectifs salariés, l'industrie alimentaire\* (y compris boulangerie, boulangerie-pâtisserie et charcuterie) apparaît comme le premier secteur industriel du pays, devant l'industrie chimique (12,9 % des effectifs salariés de l'industrie) ; le secteur de fabrication de produits en caoutchouc et en plastique ainsi que

d'autres produits minéraux non métalliques (12,6 %) ; ou encore le secteur de fabrication de machines et équipements n.c.a.<sup>74</sup> (12,4 %).

Bien qu'intégrant les nombreux emplois liés à la boulangerie et la charcuterie, cette proportion de 16 % d'emplois industriels liés au secteur alimentaire s'avère moindre que celle observée à l'échelle du département d'Ille-et-Vilaine (29 %).

*\*Les informations sur l'emploi salarié industriel au 31/12/2010 sont issues de l'enquête CLAP de l'INSEE (Connaissance Locale de l'Appareil Productif). Un établissement est comptabilisé ici lorsque son activité principale relève de l'industrie agroalimentaire (les activités considérées comme relevant de l'industrie agroalimentaire sont identifiées dans le tableau suivant). Il est à noter que la boulangerie et boulangerie-pâtisserie ainsi que la charcuterie sont ici considérées comme faisant partie de l'industrie agroalimentaire.*

Sous classe	Intitulé
10.11Z	Transformation et conservation de la viande de boucherie
10.12Z	Transformation et conservation de la viande de volaille
10.13A	Préparation industrielle de produits à base de viande
10.13B	Charcuterie
10.20Z	Transformation et conservation de poisson, de crustacés et de mollusques
10.31Z	Transformation et conservation de pommes de terre
10.32Z	Préparation de jus de fruits et légumes
10.39A	Autre transformation et conservation de légumes
10.39B	Transformation et conservation de fruits
10.41A	Fabrication d'huiles et graisses brutes
10.41B	Fabrication d'huiles et graisses raffinées
10.42Z	Fabrication de margarine et graisses comestibles similaires
10.51A	Fabrication de lait liquide et de produits frais
10.51B	Fabrication de beurre
10.51C	Fabrication de fromage
10.51D	Fabrication d'autres produits laitiers
10.52Z	Fabrication de glaces et sorbets
10.61A	Meunerie
10.61B	Autres activités du travail des grains
10.62Z	Fabrication de produits amylacés
10.71A	Fabrication industrielle de pain et de pâtisserie fraîche
10.71B	Cuisson de produits de boulangerie
10.71C	Boulangerie et boulangerie-pâtisserie
10.71D	Pâtisserie
10.72Z	Fabrication de biscuits, biscottes et pâtisseries de conservation
10.73Z	Fabrication de pâtes alimentaires
10.81Z	Fabrication de sucre
10.82Z	Fabrication de cacao, chocolat et de produits de confiserie
10.83Z	Transformation du thé et du café
10.84Z	Fabrication de condiments et assaisonnements
10.85Z	Fabrication de plats préparés
10.86Z	Fabrication d'aliments homogénéisés et diététiques
10.89Z	Fabrication d'autres produits alimentaires n.c.a.
10.91Z	Fabrication d'aliments pour animaux de ferme
10.92Z	Fabrication d'aliments pour animaux de compagnie

<sup>74</sup> Equipements NCA : non classés ailleurs

Sur le territoire du Pays, l'emploi agroalimentaire (y compris boulangerie, boulangerie-pâtisserie et charcuterie) apparaît concentré géographiquement ; la commune de Saint-Malo regroupe en effet à elle-seule 56 % des emplois salariés de l'industrie agroalimentaire\*. Cette concentration s'explique par la vigueur de l'économie touristique qui génère de l'emploi dans la petite restauration ou les commerces de détail, activité considérée comme relevant de l'industrie alimentaire dans l'enquête CLAP de l'INSEE\*.

### ■ Les principaux établissements agroalimentaires

Les opérateurs qui emploient le plus grand nombre de salariés sont identifiés dans le tableau ci-après.

Secteur	Entreprise	Nombre de salariés	Localisation
Viande	Graisses et boyaux bretons	17	Baguer-Pican
	Yves Fantou	23	Dol-de-Bretagne
	TG Viandes	26	Québriac
	Cheville 35	14	Saint-Malo
	Les recettes de Tinténiac (R.B.L.T. SAS)	21	Tinténiac
Lait	Laiterie de Saint-Malo	140	Saint-Malo
Céréales (minoterie)	Minoterie Henri Collin	18	Saint-Méloir-des-Ondes
Biscuiterie pâtisserie	Les Craquelins de Saint-Malo	48 (23+15)	Saint-Malo
	Les Galettes de Saint-Malo	12	Miniac-Morvan
Produits de la mer	Comaboko	213	Saint-Malo
	Mytilea	10	Vivier-sur-Mer
TOTAL		<b>542</b>	

Source : Observatoire des IAA de Bretagne, Chambre d'agriculture de Bretagne et CCI Bretagne, données 2012

### SECTEUR DE LA VIANDE

- **Cheville 35**, activité de transformation et conservation de viande de boucherie. L'entreprise achète, abat, découpe, vend et expédie tous types d'animaux destinés à la consommation et a une activité de boucherie pour la restauration. L'entreprise dégage 14 M€ de chiffre d'affaires en 2011. Son siège social et son établissement principal se situent à Saint-Malo, un établissement secondaire est implanté à Montauban-de-Bretagne. L'entreprise adhère au cahier des charges Bleu-Blanc-Coeur pour la viande de porc.
- **Yves Fantou**, activité de transformation et conservation de viande de boucherie. L'entreprise, créée en 1906, exerce des activités de commerce, découpe, conditionnement, négoce, import-export en viande de bœuf, de veau, de porc (sous cahier des charges Bleu Blanc Cœur) et d'agneau. Elle se spécialise dans l'unité de vente consommateur (morceaux en barquettes) et livre environ 38 000 barquettes par semaine. Elle approvisionne 130 magasins dans le Grand Ouest et la région parisienne. Son chiffre d'affaires annuel atteint 5,9 M€ en 2011. L'entreprise a été distinguée pour ses efforts en matière de prévention des troubles musculo-squelettiques.
- **TG viandes**, activité de transformation et conservation de viande de boucherie. Cette entreprise fait notamment de la découpe de viandes bovine, ovine et porcine. Son chiffre d'affaires atteint 5,6 M€ en 2012.
- **Graisses et boyaux bretons (GBB)**, transformation et conservation de la viande de boucherie. Entreprise créée en 1976, GBB est spécialisée dans la transformation des co-produits d'abattage. En 2012, elle a démarré la construction d'un nouveau site de 2 500 m<sup>2</sup>. Son chiffre d'affaires atteint 4,5 M€ en 2011.
- **Les recettes de Tinténiac**, préparation industrielle de produits à base de viande. L'entreprise traite tous types de viande : veau, porc, lapin, volaille, porc, bœuf, mouton. Après sa clôture pour insuffisance d'actif, l'entreprise reprend ses activités en 2009 dans une nouvelle entité : RBLT SAS,

tout en conservant la dénomination commerciale "les recettes de Tinténiac". En 2012, elle dégage un chiffre d'affaires de 3,2 M€.

#### SECTEUR DES CEREALES

- **Minoterie Henri Collin**, meunerie. Cette entreprise de meunerie fondée en 1967 dégage un chiffre d'affaires de 4,4 M€ en 2012.

#### SECTEUR DE LA BISCUITERIE-PATISSERIE

- **Les Craquelins de Saint-Malo**, fabrication de biscuits, biscottes et pâtisseries de conservation. Créée en 1923, cette entreprise fabrique des craquelins commercialisés principalement en GMS. Elle fabrique également des pâtisseries surgelées sous marque de distributeurs destinées aux professionnels. En 2009, l'entreprise lance une gamme bio autour de ses craquelins. En 2012, son chiffre d'affaires s'établit à 3 M€ et l'entreprise indique être désormais présente à l'export.
- **Les Galettes de Saint-Malo**, fabrication industrielle de pain et de pâtisserie fraîche. L'entreprise dégage un chiffre d'affaires de 1,3 M€ en 2012.

#### SECTEUR DU LAIT

- **Laiterie de Saint-Malo** : fabrication de produits laitiers. Fondée en 1948, la laiterie est rachetée par le groupe SILL en 2008 dont le siège se situe dans le Finistère. Ses produits ultra-frais (yaourts, petits suisses, emprésurés, crème fraîche, fromages frais, desserts lactés, lait ribot) sont distribués sous la marque Malo et sous marques de distributeur. La laiterie fabrique également de la poudre de lait roller destinée à la chocolaterie, produit pour lequel elle occupe la place de leader mondial.

#### SECTEUR DES PRODUITS DE LA MER

- **Comaboko**, transformation et conservation de poisson. L'entreprise fabrique du surimi pour les industries agroalimentaires ou sous marque de distributeur pour les grandes surfaces. Elle fait partie du groupe Compagnie des pêches de Saint-Malo, dont l'armement britannique UK fisheries détient 50 % des parts depuis début 2011. Ce groupe a la particularité de disposer de deux chalutiers dont un équipé pour produire du surimi-base.
- **Mytilea**, préparation industrielle de produits à base de viandes. Cette entreprise créée en 2000 prépare des plats préparés à base de moules de bouchots AOP de la Baie du Mont Saint Michel. Elle dégage un chiffre d'affaires de 1,7 M€ en 2013 (au 30.04.2013).

D'autres acteurs majeurs des filières agricoles et de l'agroalimentaire ne sont pas comptabilisés dans les données INSEE. Un focus particulier leur est dédié dans la fiche 4.9 sur les autres acteurs au service de l'agriculture.

#### ■ L'emploi agroalimentaire sur le Pays de Saint-Malo à développer

En 2006, l'enquête CLAP de l'INSEE dénombre 1 180 emplois salariés des industries agricoles et alimentaires sur le Pays de Saint-Malo (y compris boissons). En 2010, 1 119 emplois salariés sont comptabilisés pour le même champ d'activité, ce qui correspond à un recul de 5 % de l'emploi salarié des industries agricoles et alimentaires entre 2006 et 2010. La vitalité des activités liées à la boulangerie, la boulangerie-pâtisserie et la charcuterie (petite restauration notamment), limite cette diminution.

Dans le même temps, l'emploi salarié permanent du secteur progresse en Ille-et-Vilaine (11 %), de même que l'emploi intérimaire. L'INSEE relève ainsi qu'au cours de la décennie 2001-2010, l'Ille-et-Vilaine se distingue en Bretagne comme le seul département dont l'emploi agroalimentaire permanent progresse.

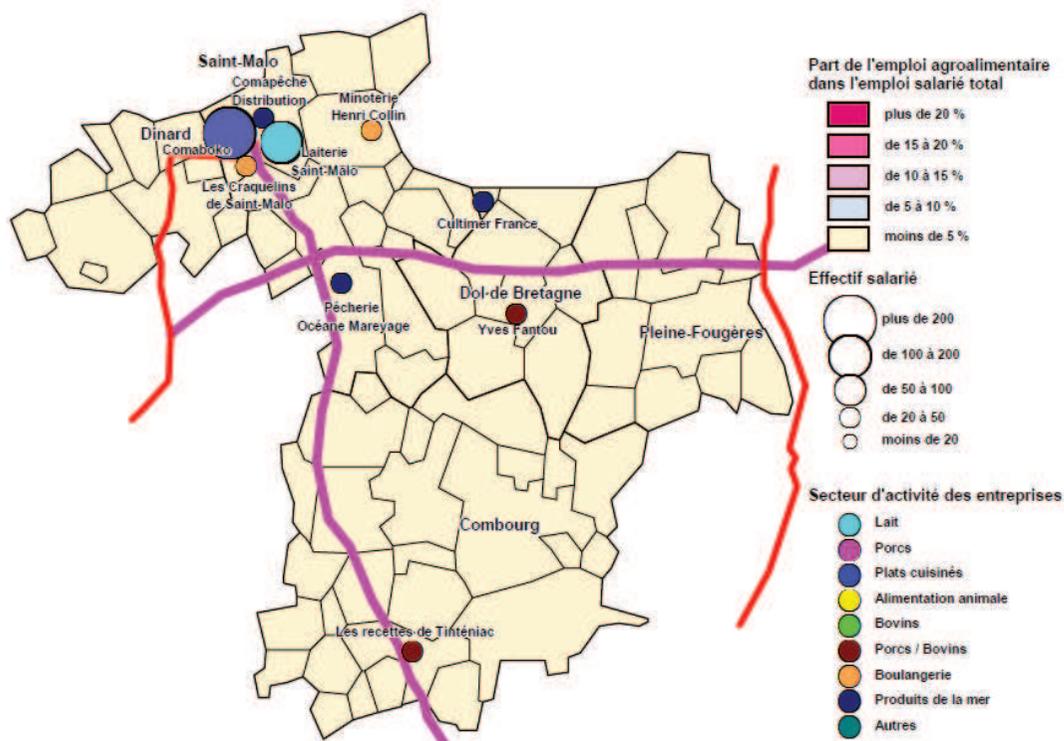
Cette évolution différenciée tient notamment aux activités viandes de boucherie et fabrications de produits laitiers, bien représentées dans le département et qui recrutent, tandis que les activités liées au porc ou à la volaille, plus ou moins représentées dans le département, perdent de l'emploi.

Ainsi, les évolutions de l'emploi agroalimentaire sur le Pays de Saint-Malo, Pays littoral qui ne présente pas une vocation agroalimentaire forte, ne peuvent réellement se comparer à celles constatées aux niveaux départemental et régional. Les évolutions constatées sur le Pays de Saint-Malo tiennent plus aux dynamiques internes des différentes entreprises industrielles, à leur positionnement produits ou à des considérations techniques (savoir-faire, équipements) ou encore logistiques, qu'à des grands mouvements qui s'opéreraient au sein de leurs filières respectives.

Pour que les entreprises disposent de perspectives fiables en matière d'évolutions de leurs marchés, il est nécessaire que nos entreprises s'appuient sur des données basées sur une juste appréciation des évolutions démographiques attendues sur le territoire du Pays de Saint-Malo (à l'horizon du SCOT).

Pour que les entreprises engagent les investissements nécessaires à leur croissance dans un univers de plus en plus concurrentiel, il est indispensable de proposer un projet d'aménagement du territoire porteur d'une vision économique à long terme, facteur de stabilité.

### Les principaux établissements IAA du Pays de Saint-Malo d'après les chiffres de l'INSEE



## 4.9 Les acteurs au service de l'agriculture

En plus des industries agroalimentaires recensées précédemment, d'autres entreprises, industrielles, de services ou de formes coopératives, sont aussi des acteurs de la filière agricole.

### ■ Qu'est-ce que la coopération agricole ?

#### Chiffres clés de la coopération en Bretagne

**11 600 millions d'euros de chiffres d'affaires**

**40 000 agriculteurs coopérateurs**

**25 700 salariés**

**68 entreprises coopératives**

Une coopérative est une société créée par des agriculteurs afin d'assurer en commun :

- l'utilisation d'outils de production, de conditionnement, de stockage, la commercialisation ou la transformation des produits de leurs exploitants ;
- leur approvisionnement en engrais et autres intrants.

Il existe des coopératives agricoles pour tout type de production : lait, céréales, viande, légumes,...

Ces entreprises d'hommes pratiquent un mode de gouvernance démocratique, selon le principe « un homme, une voix ». Grâce à ce modèle original d'entreprise et par leur attachement territorial, les coopératives agricoles ne sont ni délocalisables ni opérables. De plus, ce lien unique entre les agriculteurs et leur coopérative est économiquement garant du meilleur retour aux producteurs.

Gouvernance d'Hommes, solidarités économiques, ancrage territorial fort, stratégies à long terme ... les coopératives partagent un modèle d'entreprise unique :

- qui structure l'agriculture française en filières compétitives
- qui fixe des activités et des emplois en zone rurale, en y créant de la valeur ajoutée
- qui porte un projet collectif pour les futures générations d'agriculteurs.

Les coopératives investissent dans la recherche et l'innovation pour l'éco consommation de demain : bio matériaux, bio plastiques, nutrition santé, biotechnologies, agro énergies, ...Elles accompagnent aussi leurs adhérents pour la mise en œuvre, dans les exploitations, de démarches concrètes de développement durable.

Pionnières dans la mise en place des signes de qualité et d'origine (label rouge, AOC, IGP), elles se sont aussi organisées pour mieux répondre à la consommation durable. Exemple de certification : « Agri Confiance ».

En Bretagne, avec une implantation dans plus d'une commune sur deux, les coopératives sont des actrices vitales de l'équilibre économique de leur région.

### ■ Rôle des acteurs de coopération

La coopération porte sur divers thématiques :

- Emploi : CUMA, ETA, groupement d'employeurs.
- Approvisionnement et collecte de produits
- Transformation
- Mise en marché / commercialisation de produits

#### EXEMPLES DE COOPERATIVES

Coopératives : Triskalia, Végam, Agrial, Coop de Broons, Garun La Paysanne, Cooperl, Terres de Saint-Malo,...

#### ZOOM SUR LA COOPERATIVE TERRES DE SAINT-MALO

C'est une organisation de producteurs regroupant 87 producteurs livreurs légumiers et assurant la mise en marché des légumes, l'organisation de la production, l'appui technique, le conditionnement des légumes... Les légumes sont commercialisés sous la marque Prince de Bretagne.

### ■ Autres acteurs notables des filières agricoles et agroalimentaires

Les négociants ont un même rôle que les coopératives, mais il s'agit d'entreprises privées.

Sont présents sur le Pays de Saint-Malo : D2N à Pleine-Fougères et Bonenfant à Dol-de-Bretagne et à Pleurtuit.

Certains opérateurs économiques notables des filières agricoles et agroalimentaires présents au sein du Pays de Saint-Malo n'apparaissent pas dans les classements précédents car ils ne relèvent pas directement du champ de l'industrie agroalimentaire.

C'est le cas des acteurs suivants<sup>75</sup> :

- **Groupe Roullier**, groupe industriel créé en 1959, présent à l'international. Ses activités sont particulièrement diversifiées : agrofourniture, hygiène professionnelle, minéraux et produits industriels, magnésie, plasturgie, produits du jardin, phosphates alimentaires, biotechnologies marines, exploitation et transformation des algues, armement naval, pâtisserie, charcuterie, produits de la mer. Plusieurs de ses filiales sont présentes sur le Pays de Saint-Malo : Timac (fabrication d'engrais, d'amendements et de spécialités zootechniques), Florentdi (commercialisation d'engrais pour le jardin), Hypred (fabrication et commercialisation de produits de nettoyage et de désinfection pour l'agriculture, l'agroalimentaire et le transport), Agriplas (transformation des matières plastiques, Timab (production et commercialisation de matières premières minérales). Deux centres de recherche du groupe sont implantés à Dinard : le CERA (cf. supra) et le CRIAS (Centre de Recherche International en Agro-Sciences) et différentes holdings du groupe sont également présentes sur le pays.
- **Adex SAS** (Saint-Domineuc), 44 salariés, fabrication de composants électroniques : réalisation d'ensemble et sous-ensembles électronique notamment pour l'agroalimentaire
- **ETABLISSEMENTS GLORY SARL**, fabrication d'emballages dont emballages alimentaires, 32 salariés, Pleugueneuc
- **Keenan France SARL**, commerce de gros de matériel agricole, Dol-de-Bretagne

- **Cedro SAS**, (groupe GAD), siège Dol-de-Bretagne, négoce de viande de porc, commercialisation de produits de découpes de bœuf et de volailles, 12 salariés, CA 2012 : 21 M€
- **établissements Werschuren**, négoce de matériel agricole, siège à Dol-de-Bretagne, 10 salariés
- **CIMLEC industrie**, établissement à Pleurtuit = atelier cablage, automatisme, robotique industrielle, maintenance industrielle... IAA un des secteurs d'activité (travaille pour Lactalis, LU, Triballat...), 36 salariés dans l'établissement
- **RDI SAS**, siège à Dinard, commerce de gros de céréales et aliments pour le bétail, 13 salariés.

L'activité de ces différents acteurs ne tient pas uniquement aux productions agricoles et agroalimentaires locales : leur rayonnement et leurs réseaux (partenaires, commerciaux...) dépassent largement les frontières du Pays de Saint-Malo.

---

<sup>75</sup> Site internet des entreprises, CCI Bretagne, Observatoire des IAA de Bretagne de la CRAB

## 4.10 La rémunération agricole

### ■ Le revenu des exploitants agricoles

#### Chiffres clés du revenu agricole

**34 200 euros de revenu moyen en 2012 en Ille-et-Vilaine**

Le principal indicateur retenu pour l'analyse du revenu agricole est le Résultat Courant Avant Impôt (RCAI) par actif non salarié (Utans). Cet indicateur est basé sur les résultats du Réseau d'information comptable agricole (Rica).

Le calcul est fait sur le champ des moyennes et grandes exploitations (ayant une production brute standard supérieure à 25 000 euros).

L'indicateur est disponible à trois niveaux : à travers les Otx (orientation technico-économique des exploitations), à l'échelle de la région et celle du département.

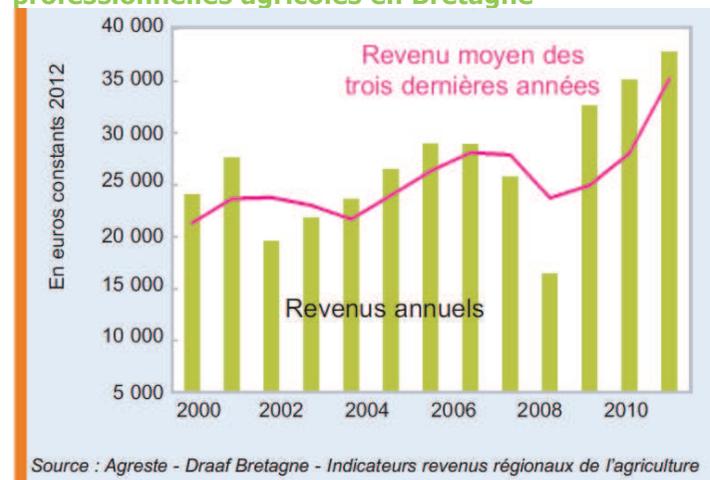
Le compte simplifié basé sur le RICA :

- Production de l'exercice (nette des achats d'animaux)
- les consommations intermédiaires, loyers, primes d'assurances
- = valeur ajoutée produite
- + subventions, indemnités d'assurances pour pertes de production
- impôts et taxes
- charges de personnel (autres que rémunération des actifs non salarié)
- = Excédent brut d'exploitation
- Dotation aux amortissements
- = Résultat d'exploitation
- charges financières (+ produits financiers)
- = Résultat Courant Avant Impôt, avant déduction des charges sociales

Pour plus de détails sur la méthode de calcul, se référer à la note méthodologique du *Grise* (Service régional de l'information statistique et économique), Draaf Bretagne, janvier 2014

Au niveau national, le RCAI par actif non salarié serait en baisse de 15 % en 2013 par rapport à la moyenne des trois dernières années, toutes productions confondues.

### Résultat courant avant impôt par actif non salarié des exploitations professionnelles agricoles en Bretagne



### Evolution du RCAI/Utans, en termes réels<sup>76</sup>

	Période	Ille-et-Vilaine	Bretagne	France métrop.
<b>Valeurs moyennes (en milliers d'euros 2012)</b>	2011	33,0	35,1	35,0
	2012	34,2	37,9	38,3
	Triennale « 2009 »	22,0	23,8	35,0
	Triennale « 2012 »	32,3	35,2	35,0
<b>Evolution moyennes triennales<sup>77</sup> (en % par an)</b>	« 2012 »/ « 2011 »	26,2	25,4	28,9
	« 2012 »/ « 2009 »	13,6	14,0	11,8
	« 2012 »/ « 1990 »	3,0	2,9	2,2

Note : « 20xx » : moyenne triennale affectée à la dernière année (« 2009 » : moyenne des résultats 2007, 2008 et 2009).

Source Agreste – Draaf Bretagne – Indicateurs de revenus départementaux de l'agriculture et de la publication Draaf Bretagne « Comptes provisoires 2012 de l'agriculture bretonne » - octobre 2013

<sup>76</sup> Evolution en termes réels : hors effet général des prix (+ 1,53% entre 2011 et 2012)

<sup>77</sup> Les évolutions de revenu sont calculées à partir des moyennes triennales, en raison d'importantes fluctuations annuelles liées à la grande volatilité des prix agricoles. Ainsi, pour le moyen terme, le RCAI par Utans 2007-2009 est comparé à celui de 2010-2012.

Au niveau national, on constate un grand contraste entre les productions d'élevages bovins à viande ou ovins (15 000 euros) et les exploitations de grandes cultures (74 000 euros).

Le revenu des agriculteurs, atteint en moyenne 34 200 euros en Ille-et-Vilaine en 2012. Il progresse par rapport à 2011 mais reste légèrement plus faible que les niveaux français et breton. Par rapport au niveau breton, c'est la conjoncture laitière moins satisfaisante que les autres productions de la région qui explique cette faible augmentation départementale car l'Ille-et-Vilaine est le 1er département laitier.

Les revenus sont variables d'une année à l'autre suivant les productions, la taille des exploitations, la conjoncture ou encore l'évolution dans la carrière.

Le marché des matières premières influence beaucoup le revenu des céréaliers à la hausse mais induit celui de production hors sol à la baisse (le coût de l'alimentation n'étant pas répercuté sur le prix de revente).

Le revenu des agriculteurs est fonction de plusieurs autres paramètres très mouvants : les charges liées aux mises aux normes des bâtiments qui imposent des investissements supplémentaires, les incertitudes en termes de régulation des volumes et des prix (par exemple concernant la contractualisation dans le cadre de la fin des quotas pour les éleveurs laitiers).

Au fur et à mesure de la carrière, le besoin de revenu est différent. En début de carrière le revenu doit être suffisant pour rembourser l'investissement dans l'outil de travail. Par la suite l'agriculteur peut penser à préparer sa retraite pour compenser la faiblesse des retraites agricoles.

## ■ Les retraites agricoles

Parmi les retraités agricoles, nombreux sont ceux qui ont une pension inférieure au minimum de pauvreté. Ces pensions atteindront 75 % du smic à partir de 2017 pour une carrière complète. En effet, c'est une des mesures de la loi du 20 janvier 2014 sur la réforme des retraites, qui prévoit une revalorisation progressive.

## Enjeux agricoles - Partie 4

Partie	Atouts	Opportunités	Faiblesses	Menaces
4.1	De la diversité des sols agricoles découle la diversité des cultures et donc des paysages La capacité d'adaptation de la profession	L'agriculture participe au paysage emblématique		
4.2				Les ateliers d'élevage sont stoppés au profit du développement de cultures céréalières
4.3	Les productions animales sont diversifiées et encore bien présentes			Les contraintes de production peuvent conduire à l'arrêt de certains ateliers d'élevage (astreinte de la traite, disponibilité foncière, création de sièges d'exploitations)
4.4	Les exploitations légumières s'adaptent aux marchés en diversifiant leur production et en se modernisant	Les circuits de proximité font partie des débouchés qui se développent		La pression foncière est plus forte sur le littoral (urbanisation mais également espaces protégés)
	Les démarches qualités sont très développées dans la filière légumes	un travail commun entre la profession agricole et les services instructeurs pour les autorisations d'urbanisme a permis de co-écrire un guide de recommandations pour permettre le développement de l'activité		Une application trop stricte de la loi littoral peut avoir des conséquences sur le maintien et le développement des exploitations
4.5		Les orientations de la politique agricole commune peuvent permettre de soutenir les productions du territoire et de participer au développement rural		
4.6	Les démarches qualités sont développées	Le développement des démarches qualités peut permettre de rapprocher les producteurs et consommateurs		
4.7	Les formes de circuits courts évoluent et se diversifient	La réglementation encourage l'approvisionnement local	Les filières ne sont pas toujours organisées de manière à répondre aux sollicitations (restauration collective par exemple)	Lors de la cessation de l'activité agricole, la transmission des ateliers de diversification est difficile
		L'attractivité du territoire permet de développer une offre en hébergement et le développement de services dans les exploitations		

4.8	Les industries agroalimentaires sont pourvoyeuses d'emplois		Les industries agroalimentaires du territoire ne sont pas toujours en lien direct avec les productions locales	
4.9	Les acteurs au service de l'agriculture sont nombreux (coopératives, négociants...)			
4.10	La diversité des productions présentes sur le Pays de St Malo permet au territoire de conserver sa dynamique agricole même si une filière est en difficulté		Les revenus agricoles sont très fluctuants en fonction de la conjoncture économique et très divers en fonction du type de productions	

# PARTIE 5

---

## Agriculture et gestion environnementale et paysagère du territoire



## 5.1 La qualité de l'eau

### ■ Etat des lieux

Le suivi de la qualité de l'eau est assuré par l'Etat (Agence de l'eau, DREAL, ONEMA) et le Conseil Général d'Ille et Vilaine.

### ■ Une bonne qualité des masses d'eau

L'agriculture est structurellement l'un des premiers contributeurs des concentrations en nitrates et en phytosanitaires dans les cours d'eau. L'amélioration générale de la qualité des masses d'eau bretonnes est également vérifiée sur le Pays de Saint-Malo. Les cours d'eau de ce territoire selon les indicateurs de la Directive Cadre sur l'Eau sont significativement en meilleur état que les masses d'eau des autres pays d'Europe mais aussi que les autres cours d'eau du bassin Loire Bretagne (en pourcentage de l'atteinte du bon état des masses d'eau, source état des lieux du SDAGE, AELB).

### ■ Une amélioration des pratiques en faveur de la qualité de l'eau

Les données de la direction régionale de l'agriculture et de la forêt montrent clairement une amélioration notable des pratiques environnementales agricoles sur les bassins versants du Pays de Saint-Malo.

La différence entre l'azote apporté et l'azote exporté sur les exploitations agricoles, témoin des risques de fuites de nitrates dans les cours d'eau s'est sensiblement réduite.

Zonage	Bilan azoté 2004 (kg/ha)	Bilan azoté 2011 (kg/ha)
Côtes d'Armor	45	27
Finistère	ns*	37
Ille et Vilaine	26	16
Morbihan	37	25

De la même manière le bilan phosphore montre un équilibre de la fertilisation phosphore sur les exploitations d'Ille-et-Vilaine, là encore les exploitations du Pays de Saint-Malo suivent la même tendance.

Les données phosphore dissous et particulaire issues du réseau de contrôle et de surveillance mis en place pour l'application de la Directive Cadre sur l'Eau montrent des masses d'eaux superficielles en bon état écologique<sup>78</sup>.

Zonage	Bilan phosphore 2004 (kg/ha)	Bilan phosphore 2011 (kg/ha)
Côtes d'Armor	24	13
Finistère	ns	22
Ille et Vilaine	ns	3
Morbihan	ns	12
<b>Bretagne</b>	<b>ns</b>	<b>12</b>

Enfin le pourcentage de sols couverts par de la végétation en hiver sur les bassins versants du Pays de Saint-Malo est passé de 76% en 2004 à plus de 94% en 2011. Cette couverture permet de limiter l'érosion et les risques de fuites de nitrates, car la végétation pompe l'azote restant dans les sols après les cultures et limite l'entraînement du sol par les eaux de pluies.

### LES NITRATES, UNE AMELIORATION INDISCUTABLE

L'amélioration des pratiques agricoles de ces dix dernières années a permis d'inverser la courbe des concentrations en nitrates des cours d'eau breton. Les cours d'eau bretons restent très chargés en Nitrates mais la tendance est clairement à l'amélioration.

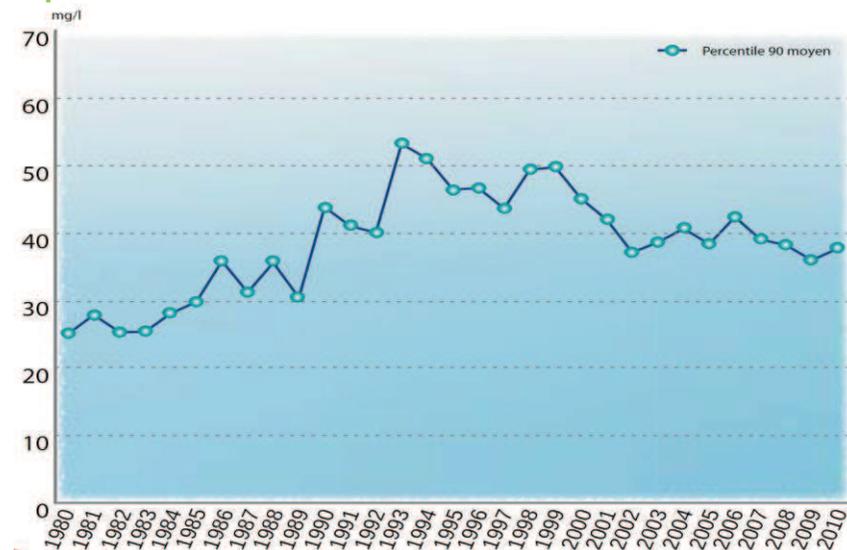
L'arrêté du 25 janvier 2010 relatif à l'évaluation de l'état des eaux douces de surface propose trois classes de qualité pour le paramètre nitrates (Bilan annuel, L'eau en Bretagne, DREAL Bretagne 2012) :

- < 10 mg/L : Très bon état
- Entre 10 et 50 mg/L : Bon état
- > 50 mg/L : Mauvais état

<sup>78</sup> Bilan annuel, L'eau en Bretagne, DREAL Bretagne 2012

L'ensemble des masses d'eau de surface du Pays de Saint-Malo se trouve en bon état.

### Percentile moyen de la concentration en nitrates dans les eaux superficielles bretonnes



Source : DREAL Bretagne, Bilan annuel, L'eau en Bretagne, 2010

Ainsi, sur le territoire du Pays de Saint-Malo, l'intégralité des cours d'eau mesurés respectent également le bon état de la Directive Européenne Cadre sur l'eau sur le paramètre Nitrates et sont également potables sur ce paramètre.

### DES PROGRAMMES D' ACTIONS NITRATES AMBITIEUX

De plus, les arrêtés locaux des programmes d'actions Directive Nitrates renforcent de manière significative les mesures de limitation des fuites de Nitrates par :

- Les calendriers d'épandage les plus contraignants de France,
- Des capacités de stockage des effluents renforcées,
- Des zonages spécifiques comme les Zones d'excédents structurels, les zones d'actions complémentaires ou toute extension d'élevage est interdite (remplacées depuis peu par les ZAR – Zones d'actions renforcées)

## LES PRODUITS PHYTOSANITAIRES

Les analyses de la FAO (Food and Agricultural Organisation) estime que les mauvaises herbes (adventices) sont la deuxième cause de famine dans le monde derrière les conflits armés. L'utilisation de produits phytosanitaires s'inscrit dans la lutte contre ces adventices. Si l'agriculture utilise 80% des volumes de produits phytosanitaire, elle n'est la source que de 50% des concentrations observées dans les cours d'eau. L'autre moitié étant issue de moins de 20% des usages, soit les utilisations des collectivités et des particuliers.

On retrouve plusieurs substances dans les cours d'eau du Pays de Saint-Malo. On observe une tendance à l'amélioration au niveau des maxima mesurés et de la fréquence de dépassement (PAGD, SAGE Rance, 2013) avec des pics qui restent élevés ponctuellement tant pour certaines substances individuelles que pour le cumul des molécules.

Un travail de réduction de l'utilisation des produits phytosanitaire est toutefois conduit par la profession agricole : le plan Ecophyto, qui vise à en diminuer et à en améliorer l'usage (cf page 106).

### Evolution du pourcentage de la population bretonne exposée à une eau distribuée non-conforme en pesticides



Source : Bretagne Environnement

## ■ Les Schémas d'Aménagement et de Gestion des Eaux (SAGE)

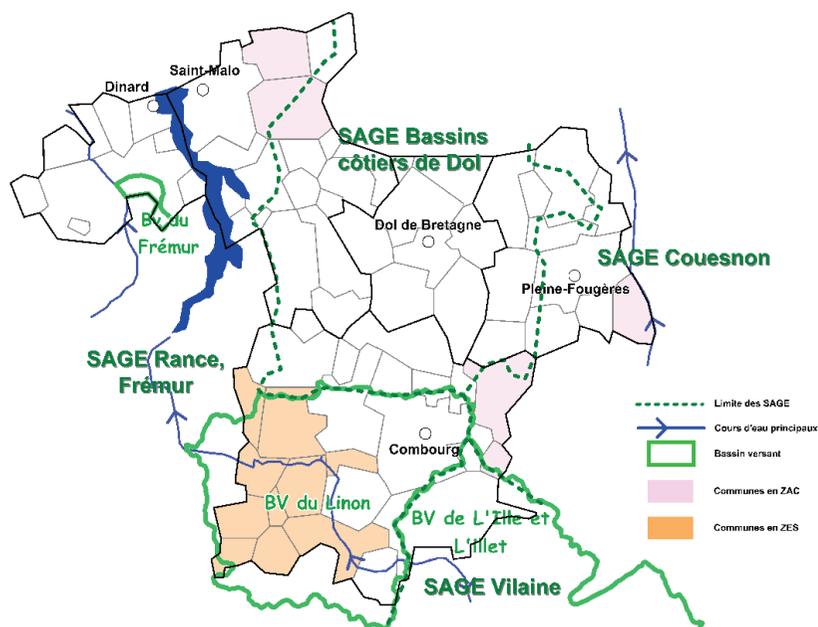
Le territoire du Pays de Saint-Malo est concerné par 4 SAGE.

### PORTEE JURIDIQUE

Le SAGE vise les décisions prises par les "autorités administratives" entendues au sens large (État, Collectivités locales et leurs groupements, établissements publics) ainsi que les tiers.

Les collectivités, et en particulier les communes doivent apporter une attention particulière à cette portée juridique du SAGE, et ses implications sur leurs décisions futures, tant pour leurs actions sur l'eau que vis à vis de politiques d'aménagement de leur territoire.

L'interdiction d'abreuvement direct des animaux au cours d'eau ou l'interdiction de destruction des zones humides sont deux exemples de règle de SAGE impactant l'activité agricole sur le territoire.



## ■ Zones Humides : l'exemplarité du secteur agricole

Les zones humides participent à la dénitrification et à la biodiversité. Pour ces raisons leur destruction est encadrée réglementairement.

L'activité agricole ne participe plus à la destruction ou au drainage de zones humides depuis 5 ans. En effet elle est traitée de manière différente de toutes les autres activités puisque, pour les acteurs agricoles, la destruction de zones humides est interdite à partir du premier mètre carré dans le cadre des arrêtés Directive Nitrates.

Les SAGE vont moins loin dans leur réglementation et diffèrent les uns des autres sur le territoire du Pays de Saint-Malo.

SAGE	Réglementation sur les zones humides
<b>Rance Frémur Baie de Beaussais</b>	Interdiction de destruction à partir du 1er mètre carré. Drogation pour les Déclarations d'Utilité Publique, les chemins d'accès et les agrandissements de bâtiments agricoles.
<b>Bassins côtiers de Dol (projet)</b>	Réglementation loi sur l'eau.
<b>Vilaine</b>	Interdiction de destruction des zones humides à partir de 1000 m <sup>2</sup> , drogation pour toutes les Déclarations d'Utilité Publique.
<b>Couesnon</b>	Interdiction de destruction des zones humides à partir de 1000 m <sup>2</sup> , drogation pour toutes les Déclarations d'Utilité Publique.

Pour l'agriculture la doctrine éviter/réduire/compenser (qui stipule que toute destruction de zones humides doit être évitée, réduite et en dernier lieu compensée de 100% à 200%) équivaut à une double voire une triple peine. Ainsi un hectare agricole de zone humide détruit par un aménagement urbain ou routier sera compensé par le réaménagement de un ou deux hectares pour retrouver un caractère humide ou renforcer sa fonctionnalité. Ainsi c'est bien souvent 2 ou 3 hectares qui quittent leur vocation de production et de nutrition des populations.

La Chambre d'Agriculture d'Ille-et-Vilaine a ainsi pu évaluer la perte économique de changement de pratiques agricoles sur les zones humides du marais noir de Dol-de-Bretagne vers des pratiques plus extensives et un ennoisement plus long des parcelles agricoles. Les conclusions mettent clairement en exergue qu'aucune mesure agro-environnementale n'est en mesure aujourd'hui de compenser la perte de valeur ajoutée pour le territoire de tels changements de pratiques.

## 5.2 Les protections environnementales et paysagères

Le Pays de Saint-Malo est riche de sa diversité agricole mais aussi paysagère. Plusieurs sites classés sont présents sur son territoire. Plusieurs projets sont également en gestation. L'équilibre entre sanctuarisation d'espace d'intérêt et activité agricole dynamique et compétitive est toujours au cœur des débats.

### ■ Les espaces naturels sensibles

Les Espaces Naturels Sensibles des départements (ENS) sont un outil de protection des espaces naturels par leur acquisition foncière ou par la signature de conventions avec les propriétaires privés ou publics mis en place dans le droit français et régis par le code de l'urbanisme.

Le Conseil général privilégie une agriculture extensive dans ces ENS, avec une ouverture des espaces au public.

De même, les parcelles côtières, historiquement légumières du fait de terres non gélives, sont donc menacées par l'artificialisation mais aussi par une agriculture à vocation de loisir pour les visiteurs de ces espaces, acquis par le Conservatoire du Littoral. C'est une difficulté supplémentaire pour la filière légume notamment, fortement dépendante du maintien d'une taille critique suffisante pour être pérenne et compétitive.

### ■ Les sites Natura 2000

Les sites Natura 2000 vise à protéger les espèces et les habitats remarquables. Le Pays de Saint-Malo est riche puisqu'il ne compte pas moins de 7 sites Natura 2000. L'agriculture y est strictement encadrée et tous les projets agricoles doivent systématiquement justifier de l'absence d'impact négatif sur ces sites.

Sites Natura 2000 de la Directive Habitats

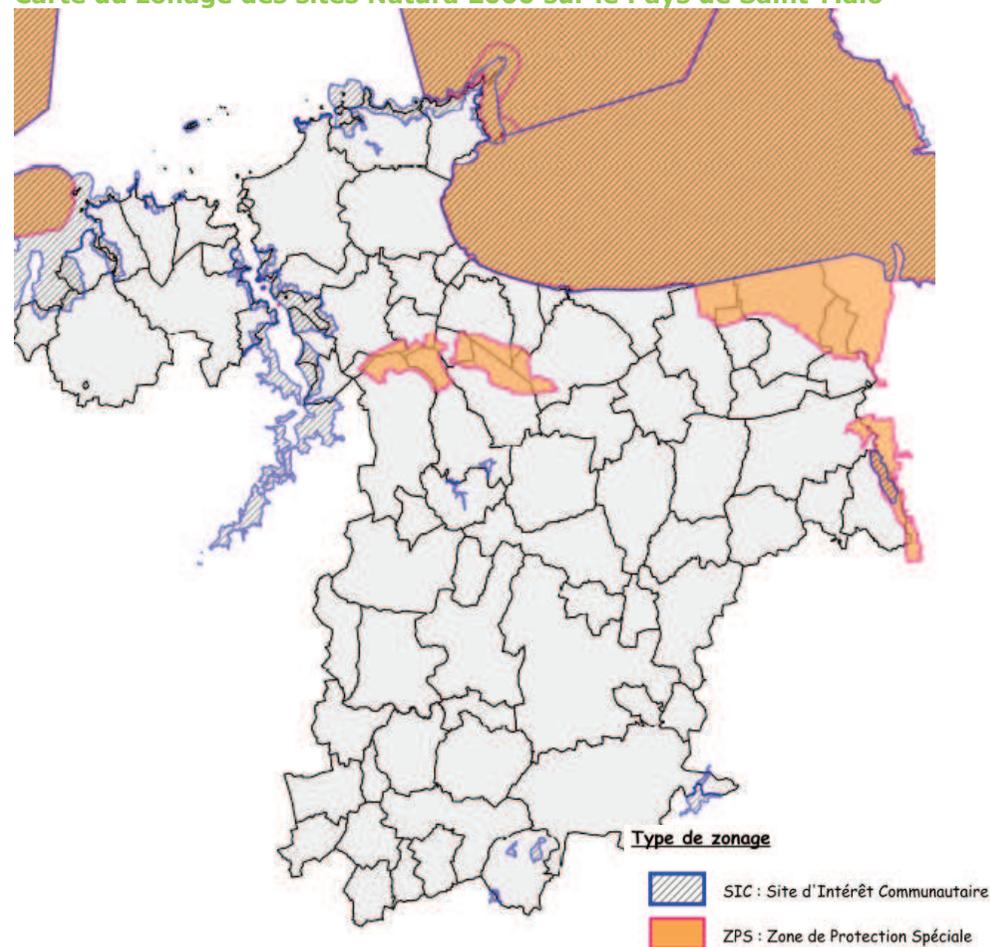
- Baie de Lancieux, Baie de l'Arguenon, Archipel de Saint-Malo et Dinard
- Baie du Mont Saint-Michel

- Côte de Cancale à Paramé
- Estuaire de la Rance
- Etangs du canal d'Ille-et-Rance

Sites Natura 2000 de la Directive Oiseaux

- Baie du Mont-Saint-Michel
- Îlots Notre-Dame et Chevret

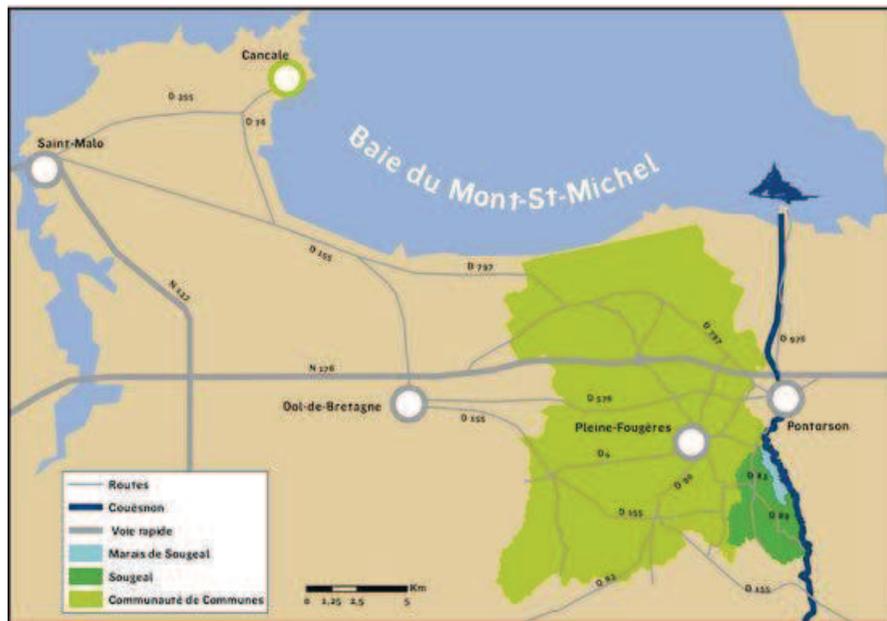
Carte du zonage des sites Natura 2000 sur le Pays de Saint-Malo



Réalisation CA 35 – source des données Inventaire National du Patrimoine Naturel

## ■ La Réserve Naturelle Régionale du Marais de Sougéal

Le marais de Sougéal est situé à une douzaine de kilomètres au sud du Mont-Saint-Michel. Reconnu d'intérêt patrimonial pour la flore et la faune, l'activité agricole y est prépondérante afin de conserver ce milieu ouvert.



Source : <http://www.cc-baie-mont-st-michel.fr>

## ■ La Trame Verte et Bleue

La trame verte et bleue vise à favoriser la biodiversité terrestre et aquatique sur le territoire. Un schéma Régional de Cohérence Ecologique est en cours de rédaction. Le rôle favorable de l'agriculture et de la conservation des espaces agricoles sur la biodiversité y est reconnu.

## ■ Le bocage et le brûlage des déchets verts

Le manque de clarté de la réglementation quant à l'interdiction de brûlage des déchets verts y compris agricole est un exemple criant de collision des intérêts environnementaux. Le bocage est plébiscité pour son intérêt multiple. L'entretien est à la charge des propriétaires ou l'agriculteur exploitant la parcelle. La réglementation interdit aujourd'hui le brûlage de l'ensemble des déchets verts. Si cette règle n'est pas problématique pour les citoyens, elle peut devenir un véritable casse-tête pour les agriculteurs. En effet les déchetteries ne sont actuellement pas dimensionnées pour accueillir ces tailles de haies et refusent la plupart du temps l'accès aux professionnels. Des filières de valorisation commencent à se développer. Les agriculteurs doivent la plupart du temps trouver des solutions au cas par cas.

L'agriculture, aujourd'hui, doit prendre en compte la biodiversité, c'est un patrimoine commun à gérer et aussi un facteur de production à maintenir.

Le Pays de Saint-Malo se caractérise par l'importance des milieux naturels et des espèces animales qui contribuent à la beauté des paysages et du cadre de vie, ce qui en fait un attrait pour la population. En dehors des espaces très remarquables, les agriculteurs gèrent un patrimoine naturel important qui contribue à la biodiversité « ordinaire » : haies, talus, taillis, prairies humides ou naturelles, qui peuvent couvrir en moyenne 10 à 20% de leurs surfaces d'exploitation.

Les éléments du paysage agricole du Pays sont des réservoirs de la biodiversité :

- Les éléments arborés : haies, prés... ;
- Les surfaces herbaçées permanentes : bandes enherbées, prairies naturelles, prairies humides et jachères ;
- Les milieux humides

Tous ces espaces constituent des infrastructures agro-écologiques, ce qui souligne le rôle essentiel de tous ces éléments du paysage dans le fonctionnement des systèmes agricoles.

L'un des objectifs du Grenelle est de stopper la perte de biodiversité et de maintenir les capacités de productions.

## 5.3 Les autres actions de l'agriculture en faveur de l'environnement

### ■ La conditionnalité des aides de la Politique Agricole Commune (PAC)

La conditionnalité soumet le versement de certaines aides communautaires au respect d'exigences en matière d'environnement, de bonnes conditions agricoles et environnementales (BCAE), de santé (santé publique, santé des animaux, santé des végétaux) et de protection animale.

Les aides concernées sont :

- les aides couplées et découplées du premier pilier de la PAC ;
- certaines aides de développement rural (second pilier de la PAC), en particulier les mesures agro-environnementales (MAE).

Les principaux points relatifs à la protection de l'environnement qui font l'objet de vérifications dans le cadre de la conditionnalité sont :

Intitulés mesures	Principaux points à surveiller
<b>DOMAINE BONNES CONDITIONS AGRICOLES ENVIRONNEMENTALES ET PRAIRIES PERMANENTES</b>	
Surface de Couvert Environnemental (Bandes enherbées)	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Réalisation de la surface en couvert environnemental et localisation prioritaire le long des cours d'eau sous forme de bande enherbée</li> <li>• Présence du couvert environnemental sur les périodes minimales obligatoires</li> <li>• Entretien des couverts environnementaux</li> </ul>
<b>DOMAINE ENVIRONNEMENT</b>	
Directive nitrates	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Existence d'un plan prévisionnel de fumure et d'un cahier d'enregistrement des pratiques d'épandage à jour</li> <li>• Respect du plafond annuel de 170 kg d'azote contenu dans les effluents d'élevage épandus par hectare de surface épandable</li> </ul>

<b>DOMAINE ENVIRONNEMENT (suite)</b>	
Directive nitrates	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Respect des périodes pendant lesquelles l'épandage est interdit</li> <li>• Epandage des effluents d'élevage dans le respect des distances par rapport aux points d'eau</li> <li>• Présence de capacités de stockage des effluents suffisantes et d'installations étanches</li> <li>• Implantation d'une couverture automnale</li> <li>• Equilibre de la fertilisation azotée</li> </ul>
Protection des eaux souterraines	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Absence de pollution avérée des eaux souterraines par une substance interdite (produits phytosanitaires, carburants ou lubrifiants, engrais ammoniacaux ainsi que produits de désinfection et de santé animale)</li> </ul>
Boues d'épuration	<ul style="list-style-type: none"> <li>• En cas d'épandage de boues d'épuration, possession d'une convention d'épandage signée entre l'agriculteur et le producteur de boues, avec la liste des parcelles d'épandage ainsi que de bons de livraison.</li> </ul>
Conservation des oiseaux et habitats naturels	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Respect des obligations en matière de :               <ul style="list-style-type: none"> <li>- non-destruction des espèces végétales et animales protégées et de leurs habitats,</li> <li>- non-introduction d'une espèce animale ou végétale non-indigène</li> </ul> </li> <li>• Respect des procédures d'autorisation des travaux</li> </ul>
Exigences complémentaires MAE	<ul style="list-style-type: none"> <li>• plan prévisionnel de fumure, cahier d'enregistrement des pratiques d'épandage, absence de pollution des eaux par les nitrates ou les phosphates.</li> </ul>

<b>DOMAINE SANTE PUBLIQUE – PRODUCTIONS VEGETALES</b>	
Utilisation des produits phytosanitaires	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Sur tout type de végétaux y compris les prairies, utiliser des produits phytosanitaires : <ul style="list-style-type: none"> <li>- disposant d'une Autorisation de Mise sur le Marché (AMM),</li> <li>- homologués pour la culture considérée ou bénéficiant d'un avis favorable du Ministère pour une extension d'usage sur cette culture.</li> </ul> </li> <li>• Respecter les exigences prévues par l'AMM et figurant sur l'étiquette : <ul style="list-style-type: none"> <li>- dose, délai avant récolte, Zone Non Traitée (ZNT*)</li> <li>- prescriptions d'emploi particulières (ex.: conditions d'utilisation des insecticides /acaricides pour protéger les abeilles).</li> </ul> </li> </ul>
Sécurité sanitaire des végétaux	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Tenir un registre pour la production végétale qui doit comporter les informations suivantes : le nom de la parcelle, la culture produite (variété), le nom commercial du produit utilisé, la quantité ou la dose de produit utilisée, la date du traitement, la ou les date(s) de récolte...</li> <li>• Disposer d'un local ou d'une armoire aménagé(e) et réservé(e) au stockage des produits phytosanitaires, convenablement aéré(e) (aérations haute et basse), fermé(e) à clé et ouvrable de l'intérieur.</li> <li>• Respecter les limites maximales des résidus de produits phytosanitaires dans les végétaux.</li> </ul>

## ■ Le plan ECOPHYTO, pour la réduction de l'utilisation des produits phytosanitaires en France

### FORMER LES ACTEURS

L'agrément Certiphyto obligatoire au 1<sup>er</sup> octobre 2014 : une formation spécifique pour les distributeurs, les conseillers et les applicateurs (agriculteurs), présentant des alternatives et des pratiques économes, des questions de santé, de sécurité et d'environnement, un volet réglementaire, etc... En Ile-et-Vilaine, 88 % des agriculteurs ont leur agrément à la date du 1<sup>er</sup> décembre 2013.

### SURVEILLER, POUR TRAITER AU PLUS JUSTE

En Bretagne, 500 parcelles sont régulièrement observées dans le cadre d'un réseau d'épidémiologie-surveillance. Suite à ces observations, les Bulletins de Santé du Végétal (BSV) sont rédigés toutes les semaines. Dans ces bulletins, sont répertoriés : les stades des cultures et la sensibilité, l'état sanitaire, les seuils de nuisibilité et l'évaluation du risque.

- BSV légumes suivis (Choux /céleri/carottes/poireau/pomme de terre) et piégeage pour alerte en cas de vol ou de symptômes. 23 bulletins/an en légumes frais, mais suivi prolongé pour certains ravageurs.
- BSV Grandes cultures (céréales, colza, protéagineux, lin) : une trentaine de bulletins/an.

### PROTEGER LES APPLICATEURS

Adapter les équipements de protection (EPI), sécuriser les matériels de pulvérisation, sécuriser les conditions de manipulation, renforcer la veille sanitaire.

Lors des formations Certiphyto, les agriculteurs sont particulièrement sensibilisés à la protection et à la santé. De même, lors de la prestation « Diagnostic phytosanitaire du siège d'exploitation », les EPI sont des éléments essentiels soulignés lors de la visite sur site.

## EVALUER LES PROGRES

Un observatoire des ventes de produits phytosanitaires est remonté au niveau national pour en connaître l'évolution.

## GENERALISER LES PRATIQUES DANS LE CADRE DE RESEAUX DE DEMONSTRATION, D'EXPERIMENTATION ET DE PRODUCTION DE REFERENCES

Les objectifs sont les suivants : tester différentes techniques économes en phytosanitaires, évaluer les performances (techniques, économiques et environnementales), diffuser les connaissances.

En Bretagne, plus d'une centaine d'exploitations «pilotes», accompagnées dans leur démarche de réduction. Il existe 4 réseaux d'exploitation en Ille-et-Vilaine en périphérie de Rennes : Multipartenaires (animation Chambre d'agriculture), FDCETA, ADAGE, Agrobio 35.

## TENDANCES PASSES ET A VENIR DU PLAN ECOPHYTO

Les agriculteurs formés dans le cadre Ecophyto obtiennent leur agrément certiphyto pour 10 ans. Les sessions ont débuté en 2010. Les derniers devront passer leur agrément avant octobre 2014 ou ne pourront acheter ou utiliser des produits phytosanitaires à titre professionnel.

On constate d'ores et déjà une utilisation de variétés peu sensibles ou résistantes aux maladies en Choux fleurs par exemple. En céréales, les choix sont également réalisés en fonction des sensibilités aux maladies.

Suite au BSV, formations et publications, on observe une meilleure adéquation des usages en fonction des observations au champ.

La sensibilisation lors des formations à la protection de l'agriculteur (santé) et la prévention des risques vis-à-vis des phyto est souvent un des thèmes qui a particulièrement été apprécié lors des évaluations des formations.

La réglementation élimine les produits les plus dangereux pour la santé humaine ou limite les usages lors de l'homologation ou la ré-homologation des anciens produits.

L'observatoire des ventes devrait montrer également une évolution positive dans la réduction des produits phytosanitaires.

Le contrôle obligatoire des pulvérisateurs permet la remise en état ou le changement de certains pulvérisateurs pour obtenir de meilleurs résultats sur les cultures et limiter les risques pour l'homme et l'environnement.

## ■ Les mesures agro-environnementales<sup>79</sup>

Le Programme de développement rural hexagonal (PDRH) propose, dans son axe 2, des mesures agroenvironnementales sur 5 ans afin d'améliorer les pratiques agricoles. En Bretagne, plus de 3 000 exploitations se sont engagées depuis 2007, début du programme, pour une enveloppe proche de 81 millions d'euros.

On distingue des mesures système et des mesures territorialisées :

- Les mesures système suivent des cahiers des charges nationaux. Depuis 2007, la mesure la plus contractualisée en Bretagne a été la SFEI<sup>80</sup>, encourageant les systèmes herbagers avec des pratiques économes en intrants (augmentation de la part de l'herbe dans la surface fourragère, limitation de l'usage d'engrais et de pesticides). Cette mesure est financée sur les surfaces contractualisées mais s'applique à l'exploitation.

## Les surfaces et exploitations engagées en MAE SFEI

Année primo	Pays de Saint-Malo		Bretagne	
	surfaces (ha)	Exploitations	surfaces (ha)	Exploitations
2013	159,48	5		
2012	254,15	6		
2011	74,35	3		
2010	451,13	19	16 864	377
2009	308,02	8	10 485	234
<b>TOTAL</b>	<b>1247,13</b>	<b>41</b>		

Source DDTM 35 pour le Pays de Saint-Malo et Agreste – Recensement Agricole 2010 pour les données Bretagne

<sup>79</sup> Source : Agreste Bretagne - DRAAF - Tableaux de l'Agriculture Bretonne 2012

<sup>80</sup> SFEI : Système fourrager économe en intrants

- Les mesures territorialisées concernant le zonage Natura 2000, destinées à la préservation des milieux fragiles, ont été poursuivies, de même que les mesures territorialisées visant à améliorer la qualité de l'eau. Ces dernières sont mises en place sur des bassins versants identifiés par un contrat de bassin et cherchent à limiter la fertilisation, à réduire le recours à l'usage de pesticides en grandes cultures, à améliorer la gestion des zones humides et à créer des bandes enherbées au-delà des exigences réglementaires.

## 5.4 La consommation et les économies d'énergies

### Chiffres clés du Pays

**50 exploitations ont réalisé un diagnostic énergétique entre 2008 et 2013**

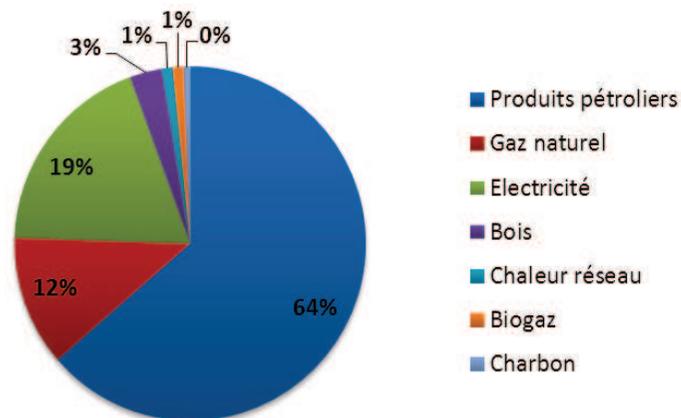
**247 000 KWh économisés par l'installation de pré-refroidisseurs de lait et de récupérateurs de chaleur sur tank**

### Etat des lieux des consommations

L'agriculture bretonne consomme presque à parts égales de l'énergie directe (fioul, gaz, électricité...) mais également de l'énergie indirecte<sup>81</sup> principalement pour les aliments des animaux et la fertilisation azotée.

En 2011, l'agriculture et la pêche totalisent 9% de la consommation d'énergie en Bretagne. Les produits pétroliers sont la première énergie avec 64% des consommations.

### La part de chaque énergie consommée en agriculture



Source : Chiffres clés de l'énergie en Bretagne – Edition 2012 – Bretagne Environnement

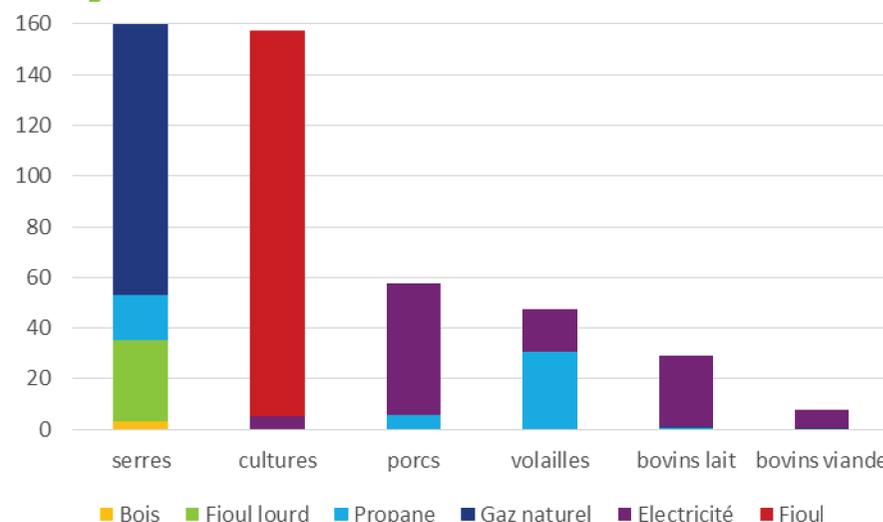
<sup>81</sup> Énergie utilisée pour la fabrication et l'acheminement de produits ou matériels utilisés en agriculture.

L'état des lieux des consommations d'énergie en agriculture réalisé en 2006 à l'échelle de la région Bretagne, indique que les consommations se répartissent en 3 tiers :

- 1/3 serres
- 1/3 tracteurs et automoteurs
- 1/3 élevage

Avec des spécificités de consommation (électricité, fioul, gaz ...) pour chaque filière de production agricole.

### Les types de consommations par filière de production agricole, en Bretagne en 2006



Source : Chiffres clés de l'énergie en Bretagne – Edition 2012 – Bretagne Environnement - Bretagne, 2006

### Faire le point sur la consommation d'une exploitation

Chaque exploitation a des pistes d'action spécifiques qui sont mises en évidence à l'issue d'un diagnostic énergétique de l'exploitation agricole.

Depuis 2008 ce sont plus de 50 exploitations agricoles du Pays<sup>82</sup> qui ont réalisé un diagnostic pour améliorer la performance énergétique de leur exploitation.

## ■ Différentes actions d'économie d'énergie

**35 pré-refroidisseurs et 12 récupérateurs de chaleur ont permis d'économiser l'équivalent de la consommation d'électricité annuelle de près de 25 foyers (à 10 000 KWh/an)**

### ACTIONS LIEES A DES INVESTISSEMENTS

Sur les élevages laitiers, les efforts se concentrent essentiellement autour du bloc traite (consommation d'électricité).

Le pré-refroidisseur est un équipement simple qui refroidit le lait avant qu'il ne soit introduit dans le tank ce qui permet de réduire jusqu'à 50% sa consommation électrique. Entre 2009 et 2013, 35 exploitations agricoles ont installé un **pré-refroidisseurs** sur le Pays de Saint-Malo ce qui a permis d'**économiser 188,5 MWh par an**.

Le récupérateur de chaleur installé sur le groupe froid du tank à lait permet quant à lui de pré-chauffer l'eau du ballon d'eau chaude. La mise en place de **12 récupérateurs de chaleur** sur la Pays de Saint-Malo génère chaque année **58,1 MWh d'économie d'électricité**.

Sur les autres filières de production (volailles, porcs), les économies d'énergie ont été générées par la mise en place d'échangeurs de chaleur, d'isolation des bâtiments ou de chauffe-eau solaire.

### ACTIONS LIEES A L'ADAPTATION DES PRATIQUES

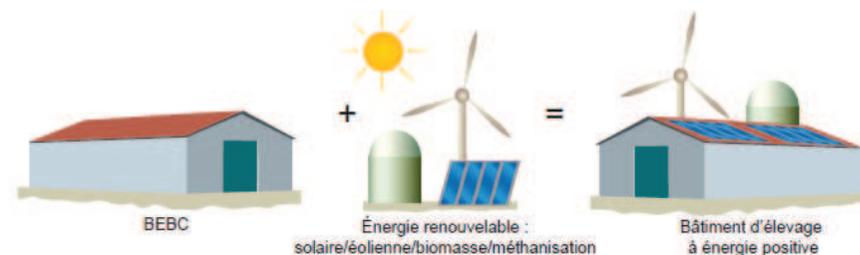
Sur le fioul par exemple, des économies sont réalisées avec la mise en œuvre de la conduite « économique », du passage au banc moteur des tracteurs, de l'entretien régulier de son matériel, de la simplification des itinéraires techniques...

Les agriculteurs travaillent également depuis de nombreuses années sur l'optimisation de la fertilisation azotée et de l'alimentation des animaux ce qui génère des économies d'énergie indirecte.

En cherchant à diminuer sa consommation d'énergie, on agit aussi favorablement sur d'autres aspects de l'environnement. Par exemple, moins de fuel consommé, c'est moins d'émissions de CO<sub>2</sub> (gaz à effet de serre).

## ■ Des perspectives pour l'avenir

Le futur en matière de performance énergétique en agriculture s'oriente vers une conception alternative des bâtiments d'élevage à l'image du « bâtiment basse consommation » (BBC) ou « bâtiment à énergie positive » (BEPOS) en habitation qui produit plus d'énergie qu'il n'en consomme.



*BEBC : Bâtiment d'élevage basse consommation*

## ■ Les Gaz à effet de serre (GES)

L'agriculture représente 31 % des émissions mais son pouvoir de stockage du carbone n'est pas comptabilisé.

Les GES émis doivent être mis en regard du potentiel nourricier du territoire. En Bretagne, en 2006, Climagri évalue à 78 % les émissions liées à l'élevage (fermentations entériques et émissions des déjections). 47 % des émissions de GES des cultures sont liées à la fertilisation et 24 % à l'énergie.

<sup>82</sup> Hors communes du Pays de Saint Malo situées sur le département des Côtes d'Armor

## 5.5 La production d'énergie

### Chiffres clés du Pays

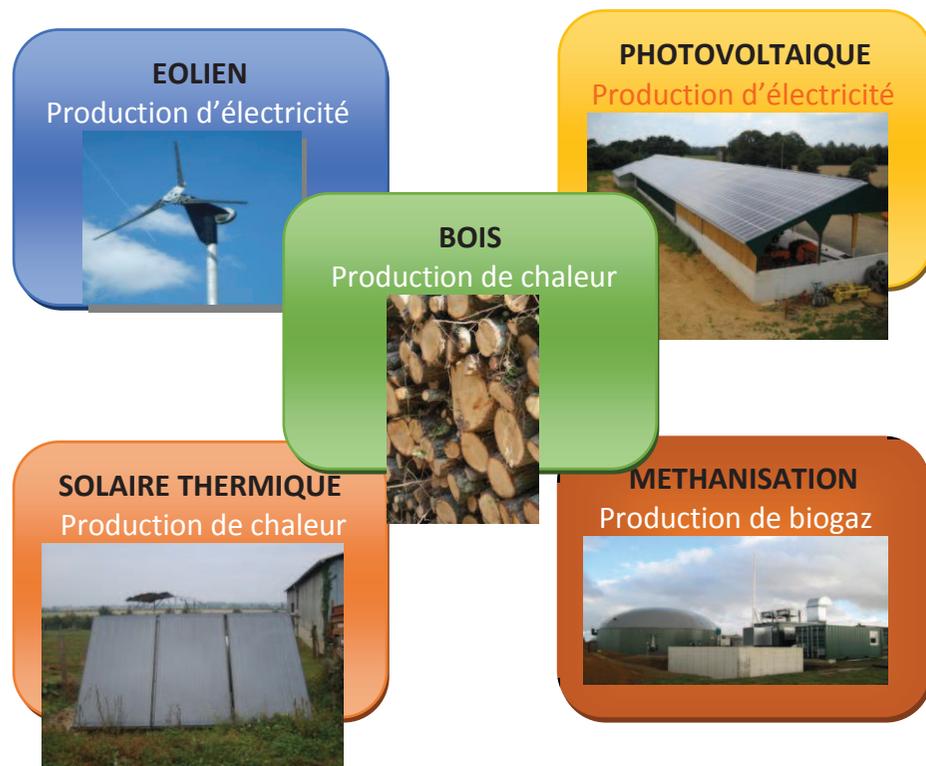
**690 installations photovoltaïques raccordées au réseau pour 8,6 MW de puissance**

La production d'énergie en agriculture revêt différentes formes. Elle est au carrefour d'enjeux économiques et environnementaux.

### ■ Les énergies renouvelables

Le Pays de Saint-Malo a une place particulière en Bretagne puisqu'il a produit 29% de l'électricité renouvelable bretonne en 2011 avec l'usine marémotrice de la Rance.

L'agriculture a elle aussi un fort potentiel de production d'énergie renouvelable avec notamment :

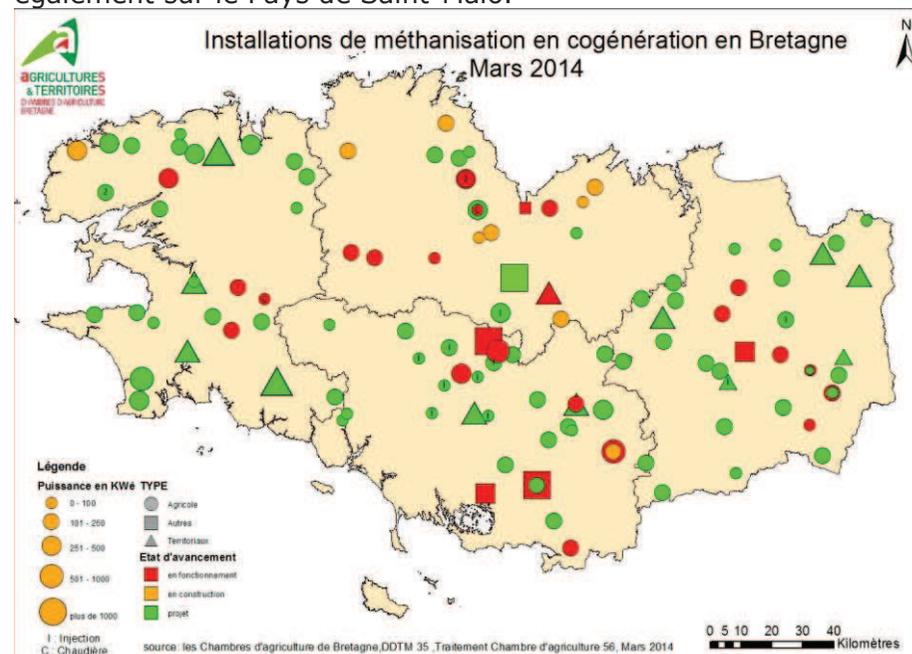


### ■ La production d'énergie renouvelable par les agriculteurs

Les agriculteurs produisent de l'énergie renouvelable pour vendre à des tiers tout ou partie de la production ou bien dans un objectif d'autoconsommation sur la ferme.

**LA METHANISATION AGRICOLE** permet la production d'énergie sous forme de biogaz qui est transformé en électricité + chaleur dans le cadre de la co-génération ou ré-injecté dans le réseau gaz. La chaleur est souvent utilisée sur l'exploitation (chauffage) et l'électricité est vendue. La méthanisation contribue également à la réduction des émissions de Gaz à Effet de Serre (GES) des élevages et valorise les effluents agricoles. Ce sont des projets territorialisés qui associent souvent des agriculteurs, des collectivités et des industries pour le traitement de leurs déchets.

En Ile-et-Vilaine, 12 unités de méthanisation sont en fonctionnement dont 5 unités agricoles. Des projets sont en cours également sur le Pays de Saint-Malo.



Source : AILE janvier 2014

La méthanisation présente un véritable intérêt dans la mesure où elle se trouve au carrefour de plusieurs enjeux économiques et environnementaux : production d'énergie, traitement des déchets, aménagement du territoire.

**LA FILIERE DE L'ÉOLIEN** se conjugue de deux manières différentes sur les exploitations agricoles, soit par la mise à disposition d'espace pour l'implantation de grosses éoliennes comme sur le parc éolien de Combourg ou bien en investissement propre sur du petit ou moyen éolien. Ce dernier permet d'auto-consommer sur la ferme une partie de l'électricité produite (injection du surplus dans le réseau) et de compléter avec le réseau au moment où l'éolienne ne couvre pas les besoins.

Le petit éolien ne connaît pas aujourd'hui de développement significatif. Le tarif d'achat de l'électricité produite à 8,2 c€/KWh rend très difficile la rentabilité de l'investissement.

De plus, il est indispensable de bénéficier d'un potentiel éolien ce qui nécessite un minimum d'étude technique. Le Pays de Saint-Malo, notamment sur sa partie côtière a sans doute un potentiel aérologique intéressant, mais la présence du Mont-Saint-Michel et d'une zone sauvegardée créer une « zone interdite » à toute installation d'éolienne. En dehors de ces zones, une éolienne nécessaire à l'exploitation agricole peut être implantée mais une autorisation préfectorale doit être sollicitée.

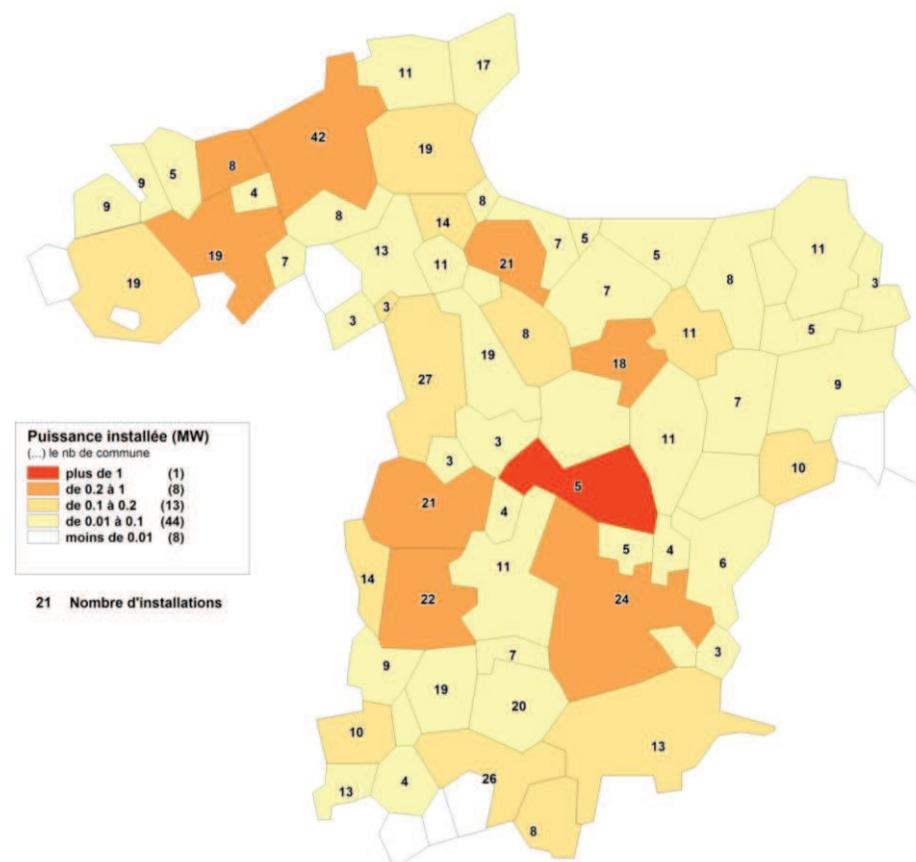
**LE SOLAIRE PHOTOVOLTAÏQUE** a connu un large développement depuis 2006. La très grande majorité des installations (en nombre) se trouvent sur les résidences des particuliers.

Les agriculteurs qui disposent souvent d'importantes surfaces de toiture sont quant à eux majoritaires en puissance installée.

Sur le Pays de Saint-Malo on dénombrait fin 2012 près de 690 installations photovoltaïques raccordées au réseau pour une puissance totale de 8,6 MW. La seule centrale photovoltaïque au sol du département se situe sur la commune de Bonnemain. Sa puissance est de 2,2 MW et elle couvre 4,5 ha.

La production d'électricité photovoltaïque annuelle du Pays est d'environ 9 millions de kilowattheures, soit la consommation électrique annuelle de plus de 900 foyers (à 10 000 kWh/an).

## La puissance installée en photovoltaïque par commune en 2012



Réalisation Chambre d'Agriculture 35 – Source : données locales relatives aux installations de production d'électricité renouvelable - année 2012/www.statistiques.developpement-durable.gouv.fr

**LE SOLAIRE THERMIQUE** permet de produire de l'eau chaude sanitaire ou de l'eau pour le chauffage mais également de l'air chaud. En agriculture, ce sont essentiellement les producteurs laitiers et les producteurs de veau de boucherie qui ont installé ce matériel pour l'eau chaude. Sinon, certains éleveurs ont du séchage en grange solaire pour les fourrages (environ 5000 m<sup>2</sup> fin 2012)<sup>83</sup>.

<sup>83</sup> Source Chiffres clés de l'énergie en Bretagne, édition 2013

### Et le foncier agricole ?

Si la recherche de la croissance de la production énergétique est incontournable, il apparaît de plus en plus clairement que le véritable défi qui s'impose au monde rural et à l'agriculture, comme au reste de la société est de concilier croissance économique, environnement de qualité et production alimentaire.

Dans l'objectif de la préservation du foncier, les diverses installations de production d'énergie aux sols devraient être envisagées sur des zones non productives et déjà artificialisées, c'est-à-dire impropres à toute activité agricole.

Des actions sur le foncier agricole, comme les échanges parcellaires, peuvent aussi avoir des impacts positifs sur la consommation de carburant.



## 5.6 Le bocage – la préservation d’une ressource

### Chiffre clés du Pays

**8 600 T de bois mobilisables chaque année à partir d’une gestion durable des haies**

(source SCIC-ENR)

### ■ État des lieux

Des paysages bocagers à base de chênes et de châtaigniers, façonnés par l’agriculture au fil du temps, sont encore présents sur la plus grande partie du territoire du Pays de Saint-Malo (sur les

plateaux et collines du massif ancien granitique ou schisteux).

La Baie du Mont-Saint-Michel, aménagée à partir du XI<sup>e</sup> siècle, montre quant à elle, une mosaïque de parcelles sur les étendues planes des marais et des polders. L’ancien bocage à saules et ormes y est dégradé à absent selon les secteurs. Des alignements de peupliers marquent localement les digues et les bords de canaux.

En continuité de la politique de rénovation du bocage du Conseil Général, le programme régional « Breizh bocage » est mis en œuvre sur les communes du bassin versant de la Rance Aval, du bassin versant du Linon et de la communauté de communes de la Baie du Mont-Saint-Michel.

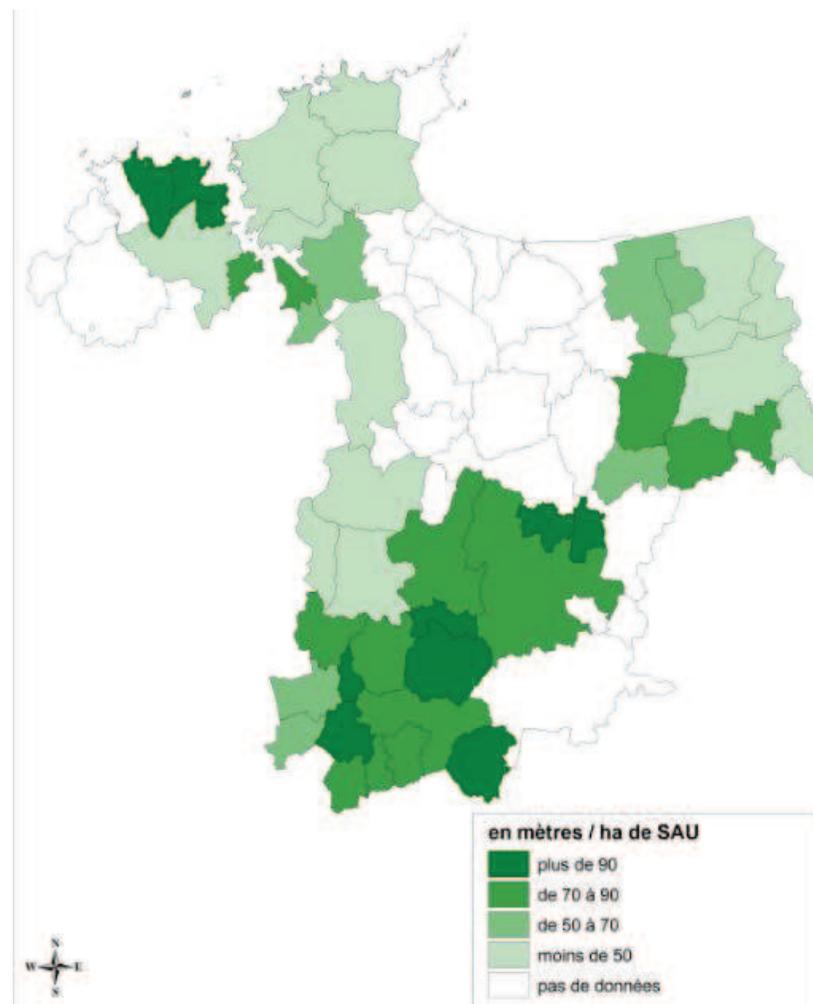
Ce dispositif vise principalement à réduire les transferts de polluants d’origine agricole vers les eaux superficielles. Il présente également un intérêt pour la fourniture de biomasse, la préservation de la biodiversité et la restauration des paysages.

Les diagnostics Breizh bocage réalisés sur ces territoires fournissent des données sur l’état du réseau de haies (voir carte ci-contre). Dans l’ensemble, le bocage est vieillissant et les haies sont discontinues. Les densités de haies les plus élevées sont observées dans la Bretagne Romantique, au sud du canton de Pleine-Fougères et sur le massif de Saint-Broladre.

Notons par ailleurs, que les bois et bosquets sont nombreux dans le Pays de Saint-Malo, en particulier dans la Bretagne Romantique.

Des campagnes de plantations bocagères sont également proposées par les communautés de communes du Pays de Dol-de-Bretagne et de la Bretagne Romantique.

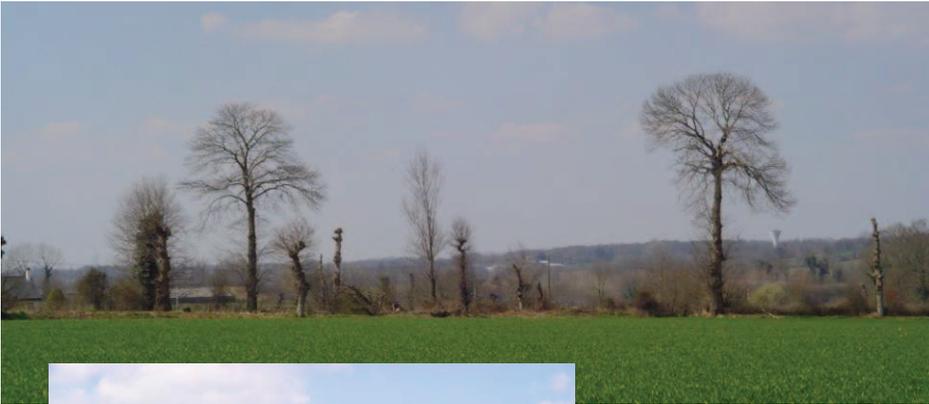
### Les densités du réseau bocager sur les territoires Breizh bocage



Réalisation Chambre Agriculture 35 – source études Breizh bocage volets I et SCIC  
Remarque : les densités bocagères communales ont été reportées sur une carte unique, même si les modalités d’inventaire diffèrent quelque peu d’une étude à l’autre.

## ■ Des milieux variés

### BOCAGE À CHÊNES ET CHÂTAIGNIERS



Secteur de Combourg

Secteur de  
Pleine Fougères



### ZONE LÉGUMIÈRE



### BAIE DU MONT-SAINT-MICHEL



## Enjeux-perspectives

Les haies bocagères, les arbres, les talus sont reconnus aujourd'hui pour leurs **fonctions environnementales et agronomiques** (protection de l'eau, conservation des sols, régulation climatique, équilibre des écosystèmes, continuités écologiques...). De plus ils remplissent un rôle de production (bois, fruits...) ou contribuent à la qualité des paysages et du cadre de vie.



Malgré cette prise de conscience et la mise en œuvre de programmes de restauration, le bocage vieillit et se déstructure.

L'urbanisation, l'agrandissement et le morcellement des exploitations, le manque de temps se traduisent par l'érosion des linéaires arborés, des pratiques d'entretien peu adaptées, le non renouvellement des arbres.

La préservation du bocage est fortement liée à la préservation du foncier agricole et à sa structuration, ainsi qu'à la gestion des arbres.

Le maintien et la rénovation d'un **bocage et d'aménagements arborés fonctionnels, adaptés aux problématiques agricoles, économiques et environnementales**, s'inscrit dans un **projet de territoire** à construire avec les agriculteurs, propriétaires, citoyens, collectivités territoriales...

Dans cette dynamique de valorisation/préservation du bocage, l'implication des agriculteurs est indispensable. Leur accompagnement doit être conforté, en particulier la connaissance de la haie et de l'arbre, leur place dans l'exploitation agricole, l'accompagnement technique/financier pour une gestion durable du bocage et la valorisation des produits de la haie

Il est d'autre part souhaitable de retrouver plus de cohérence dans les actions en faveur du bocage et des arbres, entre les communes du Pays de Saint-Malo.



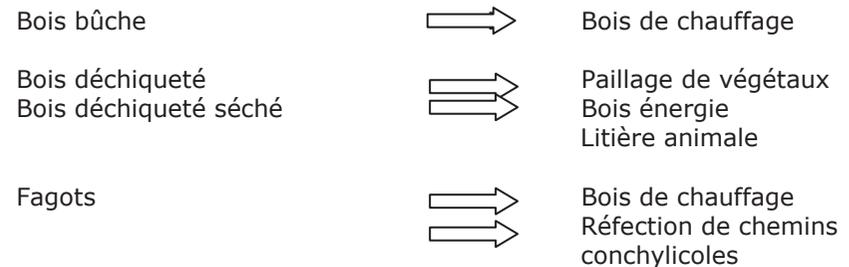
Actions de formation et restauration du bocage



## ■ Valorisation bois-énergie et plaquettes

Source : SCIC ENR – Bilan 2013 sur la faisabilité d'une filière bois-énergie dans le Pays de Saint-Malo

Le bois constitue une **ressource énergétique renouvelable**, sous réserve d'une **gestion raisonnée**. Le bois d'entretien des haies est valorisable directement dans les exploitations agricoles ou en circuit court, sous formes de bois bûches, de plaquettes et de fagots.



Émondage traditionnel dans la Bretagne Romantique



Chantier de réalisation de fagots



Déchetuse



Stockage des plaquettes  
à la ferme

En 2011, le Pays de Saint-Malo a conclu un partenariat avec la Société Coopérative d'Intérêt Collectif Énergies renouvelables Pays de Rance (SCIC-ENR Pays de Rance), en vue du développer une filière bois-énergie sur son territoire.

Depuis cette date, la SCIC-ENR Pays de Rance a réalisé un diagnostic de la ressource en bois sur le Pays de Saint-Malo (bois de bocage, bois forestier, bois industriel) et a conduit de nombreuses actions de sensibilisation et d'animation auprès des agriculteurs, forestiers, élus et autres acteurs de la filière (bureaux d'études, artisans, élagueurs, etc).

L'analyse de la ressource en bois a fait apparaître une capacité de 8 600 T de bois mobilisables chaque année à partir des haies (pour les communes dans lesquelles les linéaires de haies ont été évalués) et de 3 200 T à partir des gisements forestiers.

L'animation a permis d'identifier des acteurs potentiels d'une filière bois locale et de tisser des liens entre eux.

La transformation du bois de haies en plaquettes est à développer sur le Pays. Le rachat du bois après la coupe (émondage, recépage) ou le déchetage peut apporter une diversification pour les agriculteurs.

On compte une dizaine de chaudières individuelles dans les exploitations. Les projets de chaufferies collectives ou individuelles restent encore peu nombreux : la commune de Broualan est équipée depuis 2010 et approvisionnée par un agriculteur voisin et plus récemment la commune de Saint-Lunaire s'est également équipée pour chauffer son groupe scolaire. Quelques projets collectifs sont en réflexion comme à La Gouesnière, Sougéal, Dinard ou Saint-Malo.

Le bois déchiqueté a été utilisé pour le paillage des nouveaux linéaires bocagers réalisés dans les opérations Breizh Bocage sur plusieurs communes (citons Saint-Jouan-des-Guérets, Saint-Suliac ou dans la communauté de communes de la Baie du Mont-Saint-Michel)

Mille fagots (sections non valorisables en broyage) ont été confectionnés sur les communes de Baguer-Morvan et de Baguer-Pican avec les chantiers d'insertion AREP pour la réfection des chemins conchylicoles.

## ■ Le peuplier



Parcelle de peupliers de 15 ans

Le peuplier est un arbre **lié aux productions légumières et ostréicoles** emblématiques du Pays de Saint-Malo.

Son bois est transformé principalement en cagettes. Ces emballages légers sont sains, à faible empreinte carbone et recyclables en fin de vie.

Ce bois peut également être utilisé dans la construction (charpentes, bardages, panneaux d'intérieur...).



*Emballages légers en peupliers pour les productions locales*

### Et le foncier agricole ?

Le bocage structure le paysage du Pays. Il délimite également le parcellaire agricole sur une grande partie du territoire.

Sa préservation et son aménagement passent par une cohérence de son implantation par rapport à ses fonctions de protection, aux continuités écologiques et aux systèmes d'exploitation agricoles en place.

C'est ainsi que la réhabilitation mais également la valorisation de la ressource sera préservée.

Faute de replantations après exploitation des arbres, **la ressource bretonne en bois de peuplier est devenue insuffisante** et risque même de disparaître en quelques années. Les industriels locaux sont contraints de s'approvisionner de plus en plus loin.

La culture du peuplier est rapide (une vingtaine d'années) et **valorise le milieu sans le dénaturer**. De plus, cette filière représente en Bretagne 500 emplois<sup>84</sup> ruraux, non délocalisables.

Le peuplier a déjà sa place dans les paysages du Pays de Saint-Malo, que ce soit sous forme de bosquets ou en alignements.

Un **soutien à la plantation de peupliers** dans les milieux qui lui sont adaptés, s'inscrirait dans une démarche de développement durable. Cette essence plantée par petites unités, bien intégrée dans les paysages, constituerait une alternative de diversification pour les exploitants agricoles et les petits propriétaires ruraux.

---

<sup>84</sup> Le peuplier en Bretagne – un atout pour l'économie régionale – DRAAF – mars 2013



## 5.7 La valorisation des co-produits et sous-produits issus de l'agriculture

### Chiffre clés du Pays

**86 tonnes de déchets inorganiques collectés en 2013**

### ■ Réglementation

Le code de l'environnement distingue les déchets selon leur dangerosité. Ils sont classés sous 3 grands types : **déchets inertes, banals et dangereux**. Cette

approche se retrouve dans la classification de la **nomenclature des ICPE** (Installations Classées pour la Protection de l'Environnement).

La gestion des déchets est régie par un ensemble de réglementations dont les deux principales sont la loi n°75-633 du 15 juillet 1975, relative à l'élimination des déchets, et la loi n°76-663 du 19 juillet 1976 relative aux Installations Classées pour la Protection de l'Environnement (ICPE).

Chaque producteur de déchets est responsable devant la loi de ses déchets, et des conditions dans lesquelles ils sont collectés, transportés, éliminés ou recyclés (article 2 de la loi du 15 juillet 1975).

Ces deux lois ont été modifiées par la loi 92-646 du 13 Juillet 1992 avec notamment la mise en décharge réservée uniquement aux déchets ultimes et la loi n° 95-101 du 2 février 1995 relative au renforcement de la protection de l'environnement.

La loi du 13 Juillet 1992 apporte 2 compléments importants à la loi de 1975 :

- le **principe de prévention** : les dispositions de la loi visent à prévenir et réduire la production des déchets,
- une obligation : à compter du 1er Juillet 2002, les installations d'élimination de déchets par stockage (décharges) ne peuvent accueillir que des **déchets ultimes**.

### ■ Définitions<sup>85</sup>

« On appelle **déchets** « tout résidu d'un processus de production, de transformation ou d'utilisation, toute substance, matériau, produit ou, plus généralement, tout bien meuble abandonné que son destinataire destine à l'abandon » (Loi n°75-633 du 15 juillet 1975).

Aux termes de la loi n°92-646 du 13 juillet 1992, un **déchets ultime** est défini comme « un déchet résultant ou non du traitement d'un déchet, qui n'est plus susceptible d'être traité dans les conditions techniques et économiques du moment, notamment par extraction de la part valorisable ou par réduction de son caractère polluant ou dangereux ». Cette définition appelle, on le voit, une réglementation évolutive.

Autrement dit, un déchet considéré aujourd'hui comme ultime peut ne plus l'être demain, si de nouvelles technologies permettent de le valoriser ou si un traitement actuellement trop cher devient un jour économiquement supportable.

**Valorisation des déchets** : « le réemploi, le recyclage ou tout autre action visant à obtenir, à partir de déchets, des matériaux réutilisables ou de l'énergie »

**Sous-produits** : produit dérivé d'un autre. (source : Larousse)  
Exemple : compost.

**Co-produit** : résidu de production que son producteur valorise ou souhaite valoriser. »

L'emploi du terme de co-produit sera généralisé à ceux de sous produits et déchet. Il n'a pas de connotation négative comme le terme « déchet », ou dévalorisante comme « sous-produit ». A partir du moment où l'on cherche à valoriser un déchet, celui-ci devient un coproduit.

<sup>85</sup> Source : rapport Préfecture PACA, Région PACA et ADEME 2006

## ■ Deux types de déchets

### CO PRODUITS ORGANIQUES

Pour les produits organiques, il existe une obligation de gérer les effluents, avec des conséquences sur le foncier. La perte de foncier peut remettre en cause le plan d'épandage. Des distances par rapport aux habitations sont à respecter et le développement de l'habitat diffus peut donc conduire à des reculs de plus en plus importants.

#### Quels sont-ils ?

Fumier (bovins, volailles), lisier (bovins, porcs), fientes (volailles), compost (fumier de bovins, fumier volailles, lisier de porcs + paille), eaux vertes, eaux blanches, purin, sous-produits légumes (feuilles ou légumes restant aux champs et invendus), résidus de transformation de produits à la ferme (lactosérum, ...)

#### Qu'en font-ils ?

3 solutions :

- Gestion autonome sur l'exploitation
- Traitement collectif par la mise à disposition à des agriculteurs disposant de capacités de valorisation par épandage ou mise en œuvre de procédés de traitement validés pour réduire les volumes et/ou les teneurs en matières minérales.
- Méthanisation : elle permet généralement la codigestion d'effluents produits sur les exploitations avec des sous-produits végétaux aux animaux également disponibles sur les exploitations agricoles ou issus de collectivités, d'industries agro-alimentaires. A l'issue de ce procédé de production d'énergie, le produit résiduel appelé digestat doit être géré comme les effluents d'élevage.

Ces co-produits sont apportés à l'implantation des cultures pour le développement des plantes et l'amélioration agronomique et structurale des sols, par l'apport des différents éléments dont ils sont composés (azote, phosphore, potasse, oligo-éléments,...). Ils sont assimilables par les plantes plus ou moins rapidement :

- Fumier (bovins, volailles), lisier (bovins, porcs), fientes (volailles) : épandus dans les parcelles.
- Compost (fumier de bovins, fumier volailles, lisier de porcs + paille) : le compostage est une fermentation aérobie contrôlée permettant de réduire le volume, et d'assainir le produit. Dans certaines situations, le compostage permet de normaliser des déchets et d'accéder au statut produit pour en faciliter la valorisation.

### CO-PRODUITS INORGANIQUES

La profession agricole a créé son propre éco-organisme pour créer des filières de valorisation de déchets inorganiques : ADIVALOR

Cf site internet : [www.adivalor.fr](http://www.adivalor.fr)



Collecte films plastiques agricoles (FAU)

Pour certains déchets, des filières sont mises en place pour collecter et valoriser les déchets.

L'organisme ADIVALOR, créé en 2001, au niveau national, définit les modalités techniques des collectes, organise et finance tout ou partie de l'élimination des déchets. La structure intervient, également, en amont lors des phases préparatoires et d'organisation. Elle propose aux opérateurs des outils de communication orientés sur la prévention, l'éducation et l'information dans le domaine des déchets. Les organisations des Chambres d'agriculture, l'industrie de la protection des plantes, les coopératives agricoles, les négociants agricoles et les agriculteurs sont les membres fondateurs d'ADIVALOR.

Différents déchets sont pris en charge, via ADIVALOR ou non :

- Emballages vides (produits d'hygiène d'élevage, produits fertilisants, produits phytosanitaires et semences et plants)
- Plastiques agricoles usagés (films, ficelles)
- Produits non utilisables : produits phytosanitaires
- Pneus agricoles usagés
- Huiles...

La filière mise en place intervient exclusivement sur les déchets professionnels. Le service de collecte proposé par les partenaires d'ADIVALOR est réservé aujourd'hui aux agriculteurs, aux entreprises, aux collectivités et aux administrations.

Aujourd'hui, sont créées les filières pour les emballages vides, les produits phytosanitaires non utilisables et les plastiques agricoles usagés.

Une fois la filière nationale créée, les organisations professionnelles agricoles organisent les collectes localement. En Bretagne, les collectes sont généralement organisées tous les ans.

Par ailleurs, beaucoup de ces produits utilisés ne disposent pas aujourd'hui de solutions de recyclage en France ou en Europe. ADIVALOR participe aux réflexions en cours concernant de nouvelles filières sur d'autres types de déchets de l'agrofourmiture. C'est le cas par exemple pour les équipements de protection individuels (EPI).

Les organisations professionnelles locales recherchent également des solutions pour certains types de déchets. Les pneus agricoles usagés, par exemple, sont exclus de la filière nationale créée pour les pneus d'après 2004. En Ile-et-Vilaine, des collectes sont organisées par territoire.

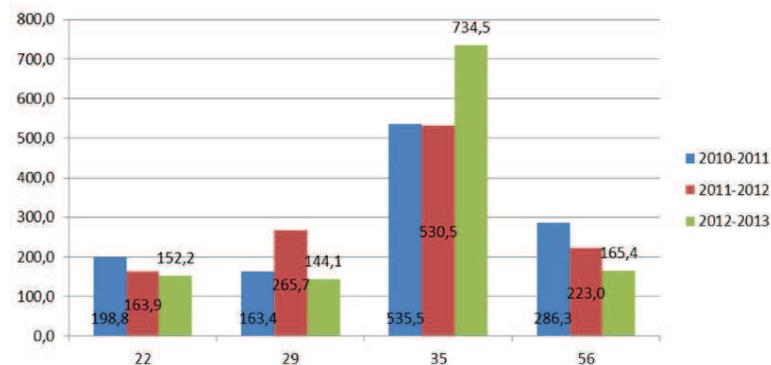
Les agriculteurs sont sensibles à la gestion de leurs déchets et sont en attente de certaines filières encore inexistantes pour certains déchets. Des solutions restent à trouver par exemple pour certains types de voiles de forçage pour les producteurs légumiers.

## ■ Evolution des collectes

### Tonnage de films agricoles usagés (FAU) collecté

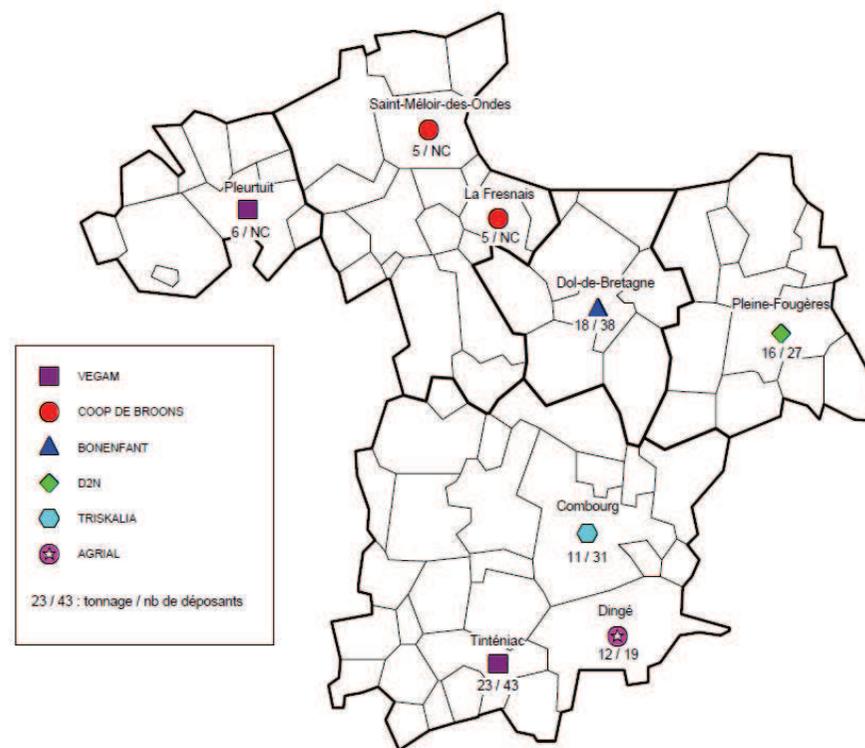
Collecte	2006	2013
FAU Bretagne	-	2400 tonnes
FAU - Ile et Vilaine	430 tonnes	876 tonnes et 1700 déposants environ
FAU - Pays de Saint-Malo	60 tonnes et environ 90 déposants	86 tonnes et près de 170 déposants

### Tonnage de films agricoles usagés (FAU) collecté en Bretagne entre 2010 et 2013



Source : ADIVALOR

### Sites de collecte FAU 2013



Source Chambre Agriculture 35



## 5.8 La valorisation des coproduits issus des collectivités et des entreprises

### ■ Quels sont ces coproduits sur le Pays de Saint-Malo ?

Il s'agit des boues d'épuration, des crépidules, des coquilles d'huîtres et de moules, de la tanguie du Mont-Saint-Michel, du compost de déchets verts ou composts urbains, de la sciure de bois et des fines tailles de haies.

#### QU'EN FONT-ILS ?

Les solutions pour le traitement des déchets organiques des collectivités ou des entreprises ne sont pas toujours simples. Le partenariat avec la profession agricole peut être une solution pertinente.

En assurant le retour au sol de déchets organiques par épandage direct ou après une phase de traitement de type compostage ou méthanisation, les agriculteurs apportent une réponse durable à l'objectif de valorisation des bio déchets. Ils nouent des nouvelles relations avec les acteurs de leur territoire (collectivités locales, petites et moyennes entreprises) et proposent des solutions locales aux problèmes de proximité.

Trois solutions de valorisation existent : cf fiche 5.7 sur la valorisation des sous-produits issus de l'agriculture

#### EPANDAGE DES BOUES DE STATIONS D'EPURATION

L'épuration des eaux usées domestiques et industrielles engendre inévitablement des boues. Celles-ci sont réglementairement classées en déchets qu'il faut éliminer. L'épandage en agriculture, sous conditions d'innocuité, de traçabilité et de transparence, peut constituer une solution d'élimination ; l'intérêt agronomique des boues doit alors être réel et les éléments indésirables (éléments

traces métalliques, composés traces organiques,...) ne doivent pas dépasser les limites réglementaires afin de préserver les sols.

L'agriculture rend ainsi service à la collectivité en offrant une solution locale d'élimination. Au niveau du département, ces épandages sont gérés par périmètre d'épandage afin de favoriser le principe de proximité, l'acceptation locale tant par les citoyens que par les agriculteurs, mais également la transparence de ces opérations. Cette gestion permet également d'éviter les superpositions de plans d'épandage, interdits réglementairement. Il peut être envisagé de méthaniser des boues de station dans le triple objectif de les assainir, de produire de l'énergie renouvelable et du fertilisant.



#### CREPIDULES, COQUILLES D'HUITRES ET DE MOULES

Les agriculteurs les épandent, entières ou broyées, sur leurs parcelles agricoles, ceci afin de conserver un pH basique et d'améliorer la structure du sol. Cette action permet de limiter le développement de la hernie du chou qui se développe à pH acide et lors de conditions asphyxiantes et qui peut entraîner des pertes aux champs considérables.

La valorisation de ces coproduits est encadrée par la charte des bonnes pratiques agri-conchyli-environnementales.

Les producteurs faisant partie du CERAFEL répondent également au cahier des charges « Matières organiques ». Le CERAFEL est une association de 7 organisations de producteurs (OP) de Bretagne de fruits, légumes frais, horticulture et plants de pommes de terre. Ce cahier des charges rappelle les bonnes pratiques de production pour les légumiers dans le but de préserver la fertilité des sols.



*Crépidules et coquilles d'huîtres plates*



### COMPOST DE DECHETS VERTS OU COMPOSTS URBAINS DES COLLECTIVITES

Les déchetteries se sont multipliées suite à la fermeture des décharges municipales. Elles collectent entre autres les déchets verts et les composts urbains. Une partie est orientée vers l'agriculture. Les légumiers et certains céréaliers, n'ayant souvent pas d'élevage, y trouvent une source de matières organiques non négligeable.

Les composts de Saint-Malo Agglomération et de Dinard sont valorisés par les légumiers.

*Crédit photo : Saint-Malo Agglomération*

### TANGUE DU MONT-SAINT-MICHEL

Cet amendement, très riche en calcaire, provient des grands travaux de rétablissement du caractère maritime du Mont-Saint-Michel. Comme les coproduits précédents, la tangue permet de conserver un pH basique et donc de limiter le développement de la hernie. Ces coproduits sont complémentaires car ils n'ont pas la même rapidité d'action.



*Epandage de la tangue - Crédit photo : Clarisse Galet*

### SCIURE DE BOIS

Elle est utilisée quelque fois pour le paillage dans les poulaillers.

### FINES TAILLES DE HAIES

Des entreprises de travaux agricoles ou des CUMA acquièrent des déchiqueteuses pour produire du bois déchiqueté. Celui-ci peut servir en bois-énergie, en paillage ou même en litière animale.

## Enjeux agricoles - Partie 5

Partie	Atouts	Opportunités	Faiblesses	Menaces
5.1		L'amélioration des pratiques agricoles est continue	Il n'y a pas d'harmonie entre les réglementations des SAGE	Les mesures environnementales peuvent avoir des conséquences lourdes pour les exploitations
5.2	L'activité agricole participe à la gestion des espaces	L'activité agricole peut contribuer à la gestion des espaces naturels plus sensibles	Des échanges qui sont difficiles entre l'agriculture et certaines structures en charge de la gestion des espaces naturels	Des surfaces sont soustraites à l'agriculture à des fins de protection.
5.3	Les agriculteurs se forment et s'informent sur les évolutions de pratiques	La politique agricole commune contribue au développement d'actions en faveur de l'environnement		
5.4		Des marges de progression sont possibles pour limiter les consommations d'énergie	L'agriculture consomme de l'énergie (directe ou indirecte)	
		L'agriculture participe au stockage du carbone	L'agriculture participe aux émissions de GES	
5.5	L'agriculture a un potentiel important de production d'énergie	Plusieurs co-produits agricoles sont valorisables pour produire de l'énergie (bois, déjections...)	Les investissements peuvent être lourds	Opposer croissance économique, productions alimentaire et préservation de l'environnement
5.6	La densité bocagère participe au cadre paysager et remplit des fonctions environnementales et écologiques	L'agriculture possède une ressource importante valorisable en bois-énergie  Des initiatives déjà créées cherchent à se développer		La disparition de la ressource en bois de peuplier qui est utilisé dans l'emballage de nos productions locales
5.7	La filière de collecte des déchets agricoles existe pour les co-produits inorganiques			
	Les co-produits organiques peuvent être utilisés pour la production d'énergie (méthanisation)			
5.8		L'agriculture valorise des co-produits issus des collectivités, de la conchyliculture...		



# PARTIE 6

---

## Agriculture et société



## 6.1 L'agriculture et sa vision extérieure

### ■ Image de l'agriculture

Plusieurs enquêtes ont été menées en France, en Bretagne ou en Ille-et-Vilaine sur la vision de l'agriculture par les français.

A l'échelle nationale, il s'agit de :

- *Enquête IFOP – février 2013 - Baromètre d'image des agriculteurs*
- *TNS Sofres - Quels visages pour le monde agricole français ? Les entretiens de Rungis – Edition 2011*
- *Les français et le consommateur local – enquête Ipsos pour Bienvenue à la Ferme – février 2014*
- *Ministère de l'agriculture, 2000*

A l'échelle régionale, il s'agit de :

- *Image de l'agriculture bretonne auprès des bretons. Agriculteurs de Bretagne – avril 2012*

A l'échelle départementale, il s'agit de :

- *Enquête FDSEA35 et AEF 35 – juin 2013*

Quelques critères de ces études sont repris dans le graphique de la page suivante.

### ■ Des relations de voisinage à consolider

Des bonnes relations avec le voisinage passent par la communication. Informer les voisins de la période d'épandage, s'interroger lors de projets des incidences sur les voisins,...

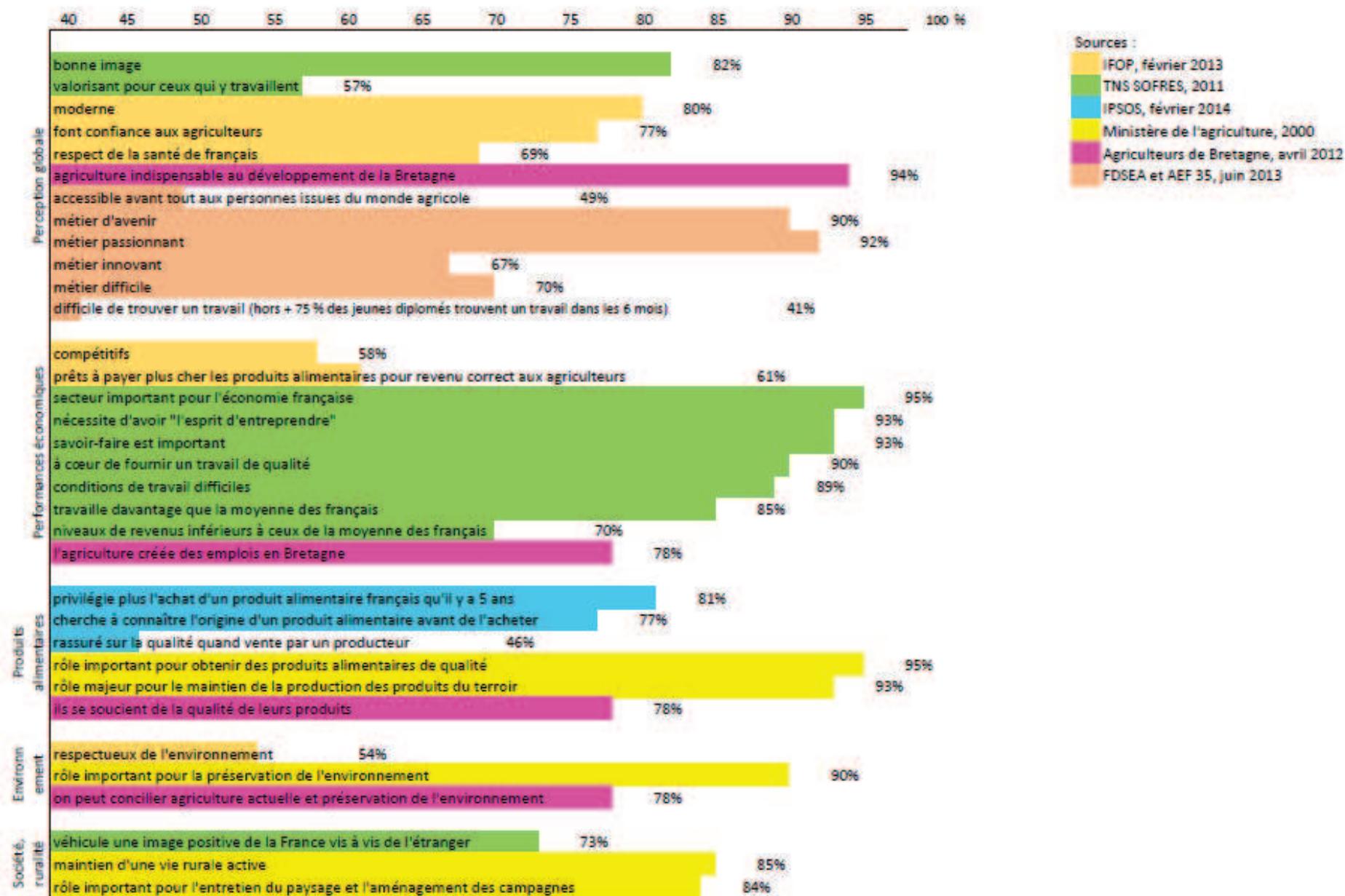
Puis, cela passe également par l'analyse du contexte local (quels peuvent être les intérêts individuels de chacun ? et le recensement des nuisances (demander à un ami ou un autre éleveur quelles peuvent être les nuisances (visuelles, sonores ou olfactives).

*Relations de voisinage – enquête CRAB*

### ■ De plus en plus de vols dans les campagnes

L'observatoire de la délinquance pointe une hausse de plus de 66 % en 5 ans de vols de machines agricoles, récoltes, carburant, câblage et même d'animaux.

## Enquête sur la perception des agriculteurs par les Français



## 6.2 Implication dans la vie locale

### ■ Des projets originaux et solidaires

Les agriculteurs s'impliquent ...

#### L'ÉCO-PASTORALISME

Des animaux résident dans des friches industrielles pour les entretenir. Tel est le cas pour l'Hyper Cora de Saint-Jouan-des-Guérets qui a employé récemment des vaches de race « pies noires ».

#### MAÏS SOLIDAIRES POUR DES ASSOCIATIONS

Sur le Pays de Saint-Malo, des agriculteurs s'unissent depuis des années pour récolter le maïs qu'ils ont semé au printemps sur des terres mises à disposition par des collectivités. C'est le cas sur une surface de 6 hectares à Tinténiac appartenant à la Communauté de communes de la Bretagne romantique. La grande majorité des agriculteurs de la commune se mobilisent. Ils fournissent le travail et les machines. Une ETA (Entreprise de Travaux Agricoles) et des coopératives fournissent également le travail, les semences... Plus de 11 000 € ont ainsi été remis à des associations locales.

### ■ Engagements dans les responsabilités professionnelles

#### AVEC DES ACTEURS DU MONDE AGRICOLE

Les engagements portent sur différentes thématiques :

**Installation – transmission** : le Point Info Installation est un partenariat entre la Chambre d'agriculture, les Jeunes Agriculteurs, ODASEA, Réseau Agrobio, CIVAM et l'enseignement agricole public de Bretagne – CFA – CFPPA.

#### Communication :

- Organisation de journées portes ouvertes des exploitations pratiquant l'AEI (Agriculture Ecologiquement Intensive), en partenariat avec EILYPS, GDS, FDSEA 35, Jeantil, CUMA 35, CETA 35, JA, SOTEC et GEDA ;
- Animations réalisées pour la semaine du goût (La « Fraîch'attitude »)...

#### RAPPROCHEMENT DU MONDE AGRICOLE ET LES ACTEURS DU TERRITOIRE

Par son ancrage territorial et sa répartition sur l'ensemble du territoire du Pays de Saint-Malo, l'agriculture développe de nombreux services en partenariat avec les collectivités ou autres organismes :

- En faveur de **l'amélioration agronomique des terres agricoles et de la valorisation des ressources naturelles.**

Exemples :

- Apport de tange proche du Mont-Saint-Michel sur les terres légumières de la zone malouine.
  - Charte des sous-produits coquilliers. Comité de pilotage composé de différents acteurs : présidence du sous-préfet, Services de l'Etat, monde agricole,...
- En faveur de la **préservation du foncier** et des économies d'énergie notamment, le monde agricole met en place, avec les collectivités, des échanges parcellaires. Cela passe également par la participation des agriculteurs dans la réalisation des PLU ou SCOT.
- En faveur de **l'environnement** :
    - Pour la gestion des déchets des collectivités : épandage de boues de stations d'épuration, compostage de déchets verts et composts urbains.
    - Pour la préservation du patrimoine naturel et plus largement des espaces ruraux, préservation des paysages, de la faune et de la flore,...). Exemples : entretien du marais de Sougéal, recherche des

scientifiques de l'INRA, sur la zone d'Armorique, entretien du Marais de Dol par le Syndicat des Dignes et Marais

- En faveur de la qualité de l'eau et de la communication ; un lien existe entre les activités économiques de la terre et de la mer, par l'ACCETEM, Association de Concertation et de Communication Economique de la Terre et de la Mer. Celle-ci regroupe les agriculteurs, les conchyliculteurs et les pêcheurs du Pays de Saint-Malo. Son objectif est de communiquer sur ces 3 métiers et de travailler sur des actions communes.
- En faveur du développement des économies et de la production d'énergie renouvelables à travers le potentiel « biomasse » du Pays de Saint-Malo.
- En faveur du **lien sociétal et d'une meilleure connaissance de l'agriculture**, par les comices agricoles et autres fêtes agricoles ou encore le développement des circuits de proximité<sup>86</sup>.
- En faveur de **la diversité et de la spécificité des productions locales**, avec la volonté de maintenir les productions spécifiques sur le Pays. Exemple : ail de Cherrueix, agneaux de prés salés. Cela passe par le maintien des productions et des actions de communication : la fête de l'ail, des portes ouvertes, des visites d'exploitation.
- En faveur de **l'innovation** :
  - Innov'actions (portes ouvertes dans des exploitations)
  - Expérimentation au bénéfice de la performance et de l'environnement
  - Méthanisation : exemple pour le SMICTOM de Tinténiac, pour qui la tonte de pelouse des services techniques est intégrée dans un méthaniseur.

- Eco-construction : basse consommation des bâtiments. Matériaux agricoles utilisés dans la construction de bâtiment (chanvre, paille, lin, bois,...)
- Agriculture de précision : outils de pilotage de la fertilisation FARMSTAR, GPS, système d'autoguidage pour le désherbage mécanique, pilotage de tracteurs et des outils avec balise RTK pour éviter de passer au même endroit plusieurs fois, ...  
Ces outils permettent des économies d'énergie et de limiter les intrants au strict nécessaire.

### ■ Engagements dans les responsabilités extra-professionnelles

Les engagements professionnels et extra professionnels sont en légère augmentation, mais ils restent à conforter. La profession agricole souhaite voir plus d'engagements des professionnels dans les représentations locales.

Exemple : conseils municipaux, Comité de programmation Leader, inventaire des zones humides,...

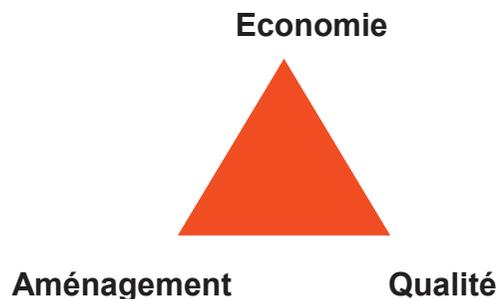
Par ailleurs, dans certaines instances, le monde agricole exprime une volonté d'être présent, mais la réglementation est trop restrictive et ne permet qu'une très légère participation. Ex : CLE des SAGE, comité de pilotage des opérations Natura 2000, projet du parc naturel régional,...

---

<sup>86</sup> Se reporter à la fiche 4.7 sur l'économie de proximité

## 6.3 La triple performance

### ■ La triple performance de l'agriculture



L'agriculture repose sur 3 piliers fondamentaux, qui se confondent avec ceux du développement durable.

**L'économie :** l'agriculture est une activité économique à part entière, créatrice de nombreux emplois directs (sur les exploitations agricoles) et indirects (agrofourmiture, agroalimentaire, transports, services,...). L'agriculture participe à l'économie du territoire et à la création de richesses et ouvre aussi le territoire vers les marchés extérieurs (Région, France, Europe), en véhiculant une image positive pour le Pays de Saint-Malo (image de qualité, de terroir...).

**L'aménagement :** l'agriculture vit, habite et travaille sur le territoire. Elle est une des seules activités économiques non délocalisables, qui a une incidence très forte sur le territoire et les autres activités. Le secteur agricole a besoin du sol, ressource « restreinte » et essentielle à son maintien. Une gestion raisonnée et économe de la ressource foncière est donc l'élément déterminant du maintien d'une filière agricole performante.

Par son activité séculaire, l'agriculture a façonné des paysages de qualité, garants de la qualité de vie des habitants et de l'attractivité du territoire, notamment touristique et paysagère.

L'agriculture considère également la société et elles ne peuvent pas faire l'une sans l'autre.

Les consommateurs achètent pour une partie, les produits locaux et apprécient les produits du terroir et le lien avec les producteurs.

Les touristes apprécient la qualité et la diversité des paysages, l'accueil à la ferme, les visites d'exploitations ou la rencontre avec les producteurs.

Les conchyliculteurs, les pêcheurs et d'autres acteurs du territoire travaillent avec l'agriculture.

Certains élus concertent les agriculteurs pour une utilisation économe et optimum du foncier.

Les habitants apprécient la qualité et le cadre de vie.

L'aménagement du territoire passe par l'agriculture ; le territoire se partage entre tous les acteurs et est convoité par ces diverses activités existantes ou à venir. Cet aménagement du territoire se veut être une démarche concertée entre tous les acteurs afin de favoriser les échanges et la qualité des projets.

**La qualité :** elle se décline tant en terme de qualité de vie pour les actifs agricoles, qu'en terme de qualité sanitaire et gustative des produits alimentaires et de qualité environnementale.

La première est garante du renouvellement des générations et du maintien des sièges d'exploitation. La modernisation et les nouvelles technologies favorisent l'amélioration des conditions de travail des exploitants, en plus de la productivité.

La seconde est garantie par des réglementations ou des démarches volontaires et des cahiers des charges stricts. Citons l'exemple du bien-être animal, de la traçabilité ou du suivi sanitaire du troupeau.

La troisième permet d'allier performance économique et performance écologique en protégeant et prenant appui sur la biodiversité.

## Enjeux agricoles - Partie 6

Partie	Atouts	Opportunités	Faiblesses	Menaces
6.1	La profession profite d'une bonne image générale	Le dialogue avec la population locale peut être développé	La bonne image générale est rarement ressentie comme tel par les professionnels	
6.2	Des acteurs agricoles s'impliquent dans la vie locale (association, mandat représentatif...)	De nouvelles formes d'implication se développent	Le taux d'implication dans la vie locale est à relativiser (développement de l'individualisme)	
6.3	/	/	/	/

## Définitions des indicateurs et termes utilisés

- **La surface agricole utilisée (SAU\*)** est composée de :
  - terres arables (grandes cultures, cultures maraîchères, prairies artificielles...) y compris pâturages temporaires, jachères, cultures sous abri, jardins familiaux, jachères...
  - surfaces toujours en herbe (prairies permanentes),
  - cultures pérennes (vergers...)
  - Elle n'inclut pas les bois et forêts.

Sources INSEE et Agreste

A l'échelle d'une commune, les données relatives à la SAU peuvent faire référence à :

- La **SAU communale (SAUc)** qui englobe l'ensemble des surfaces constituant la SAU de la commune, que la SAU soit exploitée par des agriculteurs de la commune ou extérieurs à la commune. Cette SAU n'est plus comptabilisée par la statistique agricole dans le recensement de 2010.
- La **SAU des exploitations (SAUe)** qui regroupe l'ensemble des surfaces exploitées par des agriculteurs dont le siège d'exploitation est situé sur le territoire de la commune, que ces surfaces soient situées sur ou en dehors de la commune.  
Le siège de l'exploitation est, par convention, le bâtiment principal de l'exploitation, ou, lorsqu'il n'y a pas de bâtiment agricole, la parcelle agricole la plus grande qui se trouve sur le territoire de la commune où est située la majeure partie des terres agricoles de l'exploitation. Ce n'est pas le domicile du chef d'exploitation, sauf si ce domicile se confond avec le bâtiment principal d'exploitation.
- **L'exploitation agricole** est définie, au sens de la statistique agricole, comme une unité économique qui participe à la production agricole et qui répond à certains critères:
  - elle a une activité agricole soit de production, soit de maintien des terres dans de bonnes conditions agricoles et environnementales ce qui lui permet de recevoir des aides découplées de l'outil de production (DPU), soit de mise à

disposition de superficies en pacage collectif qui lui permet de déposer un dossier de demande de prime herbagère agro-environnementale (PHAE).

- elle atteint une certaine dimension, soit 1 hectare de surface agricole utilisée, soit 20 ares de cultures spécialisées, soit une activité suffisante de production animale estimée en nombre d'animaux, en surface ou en volume de production (par exemple : 5 chèvres, 15 ares de fraises, 1 vache, 6 brebis mères).
- sa gestion courante est indépendante de toute autre unité. L'existence d'une immatriculation au répertoire des entreprises et des établissements Sirene (*Système Informatique pour le Répertoire des Entreprises et de leurs Établissements*) ou d'un identifiant de demande d'aide de la Politique agricole commune présume de l'indépendance de gestion.  
Sources : *Le monde agricole en tendances, Centre d'études et de prospective, mars 2012 et Agreste*

- **La Production Brute Standard (PBS)** décrit la valeur de la production potentielle de production des exploitations. Les surfaces de culture et les cheptels de chaque exploitation sont valorisés selon des coefficients. Ces coefficients de PBS ne constituent pas des résultats économiques observés. Ils doivent être considérés comme des ordres de grandeur définissant un potentiel de production de l'exploitation par hectare ou par tête d'animaux présents hors toute aide.  
Pour la facilité de l'interprétation, la PBS est exprimée en euros, mais il s'agit surtout d'une unité commune qui permet de hiérarchiser les productions entre elles. La variation annuelle de la PBS d'une exploitation ne traduit donc que l'évolution de ses structures de production (par exemple agrandissement ou choix de production à plus fort potentiel) et non une variation de son chiffre d'affaires.

Source : Agreste

## ■ Exploitation agricole professionnelle

Exploitation dont la taille est supérieure ou égale à 12 hectares équivalent-blé et qui occupe au moins l'équivalent d'une personne à trois quarts de temps.

La distinction entre exploitation professionnelle et non professionnelle a été remplacée à partir de 2010 par une répartition en petites, moyennes et grandes exploitations.

Source : *Le monde agricole en tendances, Centre d'études et de prospective, mars 2012*

## ■ Petites, moyennes et grandes exploitations

À partir du total des PBS de toutes ses productions végétales et animales, une exploitation agricole est classée dans une classe de dimension économique des exploitations.

De 0 à 25 000 euros de PBS, il s'agit d'une petite exploitation.

De 25 000 à 100 000 euros de PBS, l'exploitation est considérée moyenne. Au-delà de 100 000 euros de PBS, elle fait partie des grandes exploitations. Les exploitations moyennes et grandes se rapprochent des exploitations auparavant désignées comme "professionnelles"

Source : *Agreste*

Exemple :

25 000 euros de PBS = 11 vaches laitières ou 30 truies ou 263 brebis (sans prendre en compte les surfaces nécessaires à leur alimentation).

## ■ Emploi agricole

Selon la statistique agricole, la population active agricole comprend toutes les personnes travaillant à temps plein ou partiel sur une exploitation : chefs d'exploitations, conjoints, salariés, etc.

## ■ Statut agricole

**Statut agricole au sens français** : « Sont réputées agricoles toutes les activités correspondant à la maîtrise et à l'exploitation d'un cycle biologique de caractère végétal ou animal et constituant une ou plusieurs étapes nécessaires au déroulement de ce cycle ainsi que les activités exercées par un exploitant agricole qui sont dans le prolongement de l'acte de production ou qui ont pour support l'exploitation. Les activités de cultures marines sont réputées agricoles, nonobstant le statut social dont relèvent ceux qui les pratiquent. Il en est de même des activités de préparation et d'entraînement des équidés

domestiques en vue de leur exploitation, à l'exclusion des activités de spectacle. »

article L311-1 du code rural

**Statut agricole au sens européen** : « on entend par « activité agricole », la production, l'élevage ou la culture de produits agricoles, y compris la récolte, la traite, l'élevage et la détention d'animaux à des fins agricoles ou le maintien des terres dans de bonnes conditions agricoles et environnementales. »

règlement CE n°73/2009, titre I, article 2

**Cotisant de solidarité** : Personne possédant une exploitation qui a une surface inférieure à la moitié de la SMI (surface minimum d'installation), comprise entre 1/8<sup>ème</sup> et 1/2 SMI ou consacre 150h minimum et 1 200h maximum par an

MSA

## ■ Orientation technico-économique des exploitations (OTEX)

Les exploitations sont classées selon leur production(s) principale(s). Cette classification repose sur le calcul de la PBS de l'exploitation. Plusieurs spécialisations sont communément distinguées : grandes cultures ; horticulture (légumes et fleurs) ; cultures permanentes ; herbivores ; granivores (porcs et volailles) ; polyculture ; polyélevage ; association de productions animales et végétales ; autres.

Ces classes peuvent être affinées. Par exemple, il est possible de distinguer les spécialisés volailles des spécialisés porcs.

Sources : *Agreste et Agreste DRAAF Bretagne*

### ■ Installation aidée (=celles détaillées comme « installation aidée » dans l'étude)

Une installation aidée est une création ou reprise d'exploitation agricole (individuelle ou sociétaire) dont le financement est aidé par l'Etat lorsque le porteur de projet remplit certaines conditions réglementaires :

- avoir moins de 40 ans
- réalisation d'un parcours à l'installation
- acquisition de la capacité agricole (titulaire d'un diplôme agricole niveau IV)
- projet d'entreprise viable agréé par le préfet, c'est-à-dire une étude prévisionnelle démontrant la viabilité de leur projet (1smic/uth)

En contrepartie, ils bénéficient de prêts bonifiés et d'une aide à la trésorerie (dotations jeune agriculteur = DJA).

### ■ Installation non aidée

Par opposition il s'agit des créations ou reprises d'exploitation par des porteurs de projet ne bénéficiant pas des aides de l'Etat ; on peut estimer ces installations via les nouvelles immatriculations de moins de 40 ans à la MSA.

En Bretagne, environ 29 % des installations de moins de 40 ans à la MSA sont des installations non aidées.

### ■ Installation aidée par le Conseil Régional

Les aides du Conseil Régional s'ajoutent aux aides de l'Etat lors des projets hors cadre familial et/ou présentant une activité de diversification.

Une aide peut également être accordée aux porteurs de projet de plus de 40 ans s'engageant dans un parcours à l'installation et présentant un projet d'entreprise viable.

### ■ Installation aidée par le Conseil Général

Les aides du Conseil Général peuvent concerner des installations de personnes de moins 40 ans par des aides aux financements de conseils individualisés ou une aide au parrainage pour les contrats de pré-installation.

Elles peuvent aussi s'ajouter aux aides de l'Etat lors de projets en production biologique.

### ■ Unité Gros Bovin (UGB)

L'UGB est une variable créée à partir de coefficients permettant de comparer entre eux les différents animaux et de les additionner.

*Source Agreste*



# Analyse des enjeux agricoles du Pays de Saint-Malo

---

